



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural



N I G E R

Série des Evaluations Genre des Pays



Série des Evaluations Genre des Pays
**Profil national genre des secteurs de l'agriculture
et du développement rural**

N I G E R

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Niamey, 2018

FAO et Commission de la CEDEAO. 2018. Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural – Niger. Serie des Evaluations Genre des Pays, Niamey.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ni de la Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, ni de la Commission de la CEDEAO aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités. Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO ni de la Commission de la CEDEAO.

ISBN 978-92-5-130452-5 (FAO)

© FAO, 2018

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Table des matières

Avant-propos	vii
Préface	ix
Remerciements	x
Liste des abréviations et sigles	xi
Résumé exécutif	xv
1. Contexte	1
1.1 Objectif de l'évaluation genre pays et l'évaluation de la mise en œuvre des PNIA	1
1.2 Objectif spécifique	1
1.3 Méthodologie	2
1.4 Organisation du rapport	3
2. Analyse du contexte politique du pays	5
2.1 Situation géographique	5
2.2 Situation politique	5
2.3 Situation démographique	5
2.4 Situation économique	7
2.5 Pauvreté	8
2.5.1 Indice de Développement Humain (IDH), Indice d'Inégalités de Genre (IIG)	9
2.6 Cadre juridique et institutionnel en matière d'égalité entre homme et femme	9
2.6.1 Quelques textes nationaux	9
2.6.2 Textes internationaux	10
2.7 Participation politique des femmes et Indice d'Autonomisation des Femmes	12
2.8 La femme et l'environnement social, coutumier et religieux	13
2.9 Education et alphabétisation	14
2.10 Le cadre de la planification du développement du pays	16
2.11 La cohérence des cadres régionaux et sous-régionaux et nationaux de l'agriculture	17
2.12 Stratégie nationale de l'agriculture et du développement rural	20
3. Analyse genre du processus de politique agricole	23
3.1 La politique nationale de genre: la cohérence avec la stratégie du secteur de l'agriculture	23
3.2 Intégration du genre dans le processus d'élaboration de la politique	23
3.2.1 La conception et la formulation de la politique agricole	23
3.2.2 Les buts, objectifs et cibles de la politique agricole	24
3.2.3 La disponibilité et l'utilisation des indicateurs du genre	25

3.3 La capacité institutionnelle pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes	25
3.3.1 La capacité institutionnelle du Ministère en charge des questions du Genre à soutenir le Ministère de l'Agriculture pour l'intégration du genre dans le secteur	25
3.3.2 Intégration du genre dans le Ministère de l'Agriculture	26
3.3.3 Partenariats dans le genre et l'agriculture: les liens entre le Ministère de l'agriculture et le Ministère en charge des questions du Genre, et partenariat avec les partenaires au développement, secteur privé, ONG, organisations communautaires	27
3.3.4 Budgétisation pour l'égalité des sexes dans le secteur de l'agriculture	28
4. Analyse de la situation genre dans le secteur agricole et rurale	31
4.1 Genre et la sécurité alimentaire et nutritionnelle	31
4.2 Genre et le travail agricole rural	33
4.3 Genre et la terre	35
4.4 Genre, production récolte et gestion post-récolte	38
4.5 Genre et élevage	40
4.6 Genre et la pêche et l'aquaculture	43
4.7 Genre et foresterie	44
4.8 Genre et les chaînes de valeur agricoles	45
4.9 Genre et la vulgarisation agricole	46
4.10 Genre et la commercialisation agricole	47
4.11 Genre et la finance rurale	48
4.12 Genre et le changement climatique	51
4.13 Genre et protection sociale dans le secteur agricole	52
4.14 Genre, institutions rurales et planification du développement rural	53
4.15 Genre et technologies	56
5. Analyse des parties prenantes	59
6. Evaluation genre de la mise en œuvre et des impacts des PNIA	63
6.1 Les questions critiques et les résultats du PNIA	63
7. Aperçu des réalisations du PNIA sur l'égalité entre les sexes	65
7.1 Tendances générales, les lacunes et les défis	65
7.2 Bonnes pratiques en matière de programmation et la mise en œuvre sensibles au genre	65
8. Conclusions et recommandations	67
8.1 Recommandations au Gouvernement	67
8.2 Recommandations à la FAO	68
8.3 Recommandations à la Commission de la CEDEAO	69
8.4 Recommandations aux autres partenaires et acteurs	69
Bibliographie	70
Annexes	73
Annexe 1: Analyse genre du Plan national d'investissement agricole – PNIA Niger	73
Annexe 2: Liste de présence à l'atelier de validation du rapport d'évaluation des secteurs de l'agriculture et du développement rural	82

Liste des tableaux

Tableau 1: Population, genre et taux d'accroissement par région	6
Tableau 2: Population par sexe et par milieu de résidence	6
Tableau 3: Contribution des secteurs au PIB, Evolution du PIB	7
Tableau 4: Population active selon le sexe et le milieu de résidence	7
Tableaux 5: Taux de pauvreté de la population, répartition pauvreté par résidence et Genre	8
Tableau 6: Taux brut Scolarisation Primaire (%)	14
Tableau 7: Taux brut secondaire 1er cycle (%)	14
Tableau 8: Taux d'alphabétisation de la population de plus de 15 ans par milieu de résidence et par sexe	15
Tableau 9: Répartition de la population (en %) selon le sexe du chef de ménage par classe d'insécurité alimentaire	32
Tableau 10: Répartition des ménages agricoles selon l'activité principale du ménage et le sexe du chef de ménage au niveau national	33
Tableau 11: Répartition (en %) Hommes-Femmes de 15-49 ans ayant eu un emploi au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête par type d'occupation, selon la résidence	34
Tableau 12: Type d'emploi exercé par femme (15-49 ans) en %	34
Tableau 13: Répartition des superficies par cultures gérées individuellement selon le sexe	39
Tableau 14: Répartition du bétail sédentaire par espèces (bovins, ovins, caprins) selon la région et par sexe du propriétaire	41
Tableau 15: Répartition du bétail sédentaire par espèces (Camelins, Equins, Asins) selon la région et par sexe du propriétaire	41
Tableau 16: Répartition employé/sexe/grade Ministère de l'Agriculture au niveau national	46
Tableau 17: % montants de crédit par activité KOKARI	49
Tableau 18: Adhérents au plan national	54
Tableau 19: Effectif sexe membre organe de contrôle	54
Tableau 20: Accès NTIC par sexe et milieu de résidence	56

Liste des figures

Figure 1: Répartition volaille par espèce au Niger	42
Figure 2: Répartition volaille par possession genre	42
Figure 3: Client par sexe KOKARI	50
Figure 4: Client par sexe ASUSU	50
Figure 5: Répartition des OP en fonction des domaines d'activité	53



Une jeune femme participe à des consultations sur les besoins de la communauté concernant les plantes à réintroduire dans l'environnement par une campagne de plantation.

Avant-propos

A l'instar des autres pays membres de la CEDEAO, le Niger s'est engagé dans la voie du relèvement du Défi Faim Zéro à travers son Initiative 3N: «Les Nigériens Nourrissent les Nigériens». La lutte contre la malnutrition, la faim et la pauvreté, surtout en milieu rural, implique une prise en charge des inégalités entre les sexes dans leur ensemble et leur complexité, compte tenu du rôle important des femmes dans la production agricole, la transformation des produits et la gestion des ressources naturelles. Ainsi, le combat contre la malnutrition, la faim et la pauvreté doit s'inscrire au cœur de celui contre les inégalités en matière d'accès aux ressources, aux services, à l'emploi et aux marchés.



Dans cette perspective d'appréhender les inégalités entre les sexes dans un contexte agricole et rural, Le Département du Genre et des Affaires Sociales de la Commission de la CEDEAO et la FAO ont commandité cette «Evaluation de la situation du genre dans le secteur de l'Agriculture, du développement rural et dans la mise en œuvre du Plan national d'investissement agricole au Niger». Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet de coopération technique FAO-CEDEAO sur: «La réponse genre aux plans régionaux et nationaux d'investissement agricole pour relever le Défi Faim Zéro dans la région de la CEDEAO».

L'un des points positifs et pragmatiques de cette évaluation réside dans son agencement à fournir aux actrices et acteurs du développement des informations détaillées sur les inégalités entre les sexes au Niger dans tous les domaines importants pour l'autonomisation des femmes rurales aux niveaux social, économique et politique. Ce rapport aborde également la dimension genre dans la conception et les interventions de la politique agricole ainsi qu'au niveau des institutions étatiques et des autres acteurs impliqués dans l'atteinte du Défi Faim Zéro; ceci en passant par les dispositions juridiques et institutionnelles promouvant le genre.

J'invite toutes les parties prenantes à s'appropriier et à utiliser ce rapport d'évaluation qui fait une analyse riche des aspects qui entravent l'autonomisation des femmes rurales à partir de données statistiques disponibles au niveau national et qui formule des recommandations pour y remédier de manière effective.



Mme Elback Zeinabou Taribako

Ministre de la Promotion de la Femme et
de la Protection de l'Enfant

Préface

Le Niger a très tôt travaillé à améliorer la prise en compte du genre dans le développement, encourageant la création de l'Union des Femmes du Niger (UFN) dès 1962, et ratifiant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1999. Suite à l'initiative Genre du Niger (IGN), le Niger a adopté, en juillet 2008, une Politique Nationale Genre (PNG) décennale (2009-2018) pour continuer à promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes et la prise en compte du genre dans les politiques sectorielles.



L'Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens (I3N) adoptée en 2012, est une stratégie multi sectorielle pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durable qui est bâtie sur un fort engagement politique et une large participation des acteurs et partenaires. Sa mise en œuvre repose sur cinq (5) principes clés, incluant le ciblage des appuis et la prise en compte du genre. Le Programme de Renaissance II, sur la période 2016-2021, renforce la position de l'initiative 3N comme un outil de lutte, non seulement contre la pauvreté mais, au-delà, contre les inégalités, y compris celles liées au genre. Le 2^{ème} plan d'action quinquennal de l'I3N, couvrant la période 2016-2020 correspond au Programme National d'Investment Agricole du Niger

Pour renforcer son action sur le genre, I3N a besoin de mieux comprendre les problématiques et enjeux du genre. Nous saluons donc la richesse de l'évaluation commanditée par la FAO et la CEDEAO, qui a appréhendé, d'une part, les inégalités homme-femme dans le secteur agricole et rural et, d'autre part, la prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement agricole et rural.

Cette évaluation a ainsi permis de faire ressortir des enjeux importants du genre dans l'agriculture. Il apparaît que le Niger est ainsi confronté à une forte déféminisation de l'agriculture, la proportion des femmes dans le secteur agricole étant passée de 40% en 2006 à 11% en 2011. La femme reste cependant un acteur clé pour améliorer la sécurité alimentaire, tant au sein des exploitations familiales, des chaînes de valeur que pour la gestion des stocks et la préparation des repas. La production personnelle des femmes et ses activités génératrices de revenus qui en découlent sont déterminantes pour assurer la sécurité alimentaire et contribuer à une nutrition des ménages pendant la saison sèche et la période de soudure. Des inégalités fortes empêchent les femmes de réaliser leur potentiel, notamment en termes d'accès aux ressources, à la terre, aux intrants, aux finances rurales, aux connaissances, aux opportunités et aux marchés.

L'évaluation a également permis d'identifier des bonnes pratiques à capitaliser. Par exemple, la mise en œuvre d'une discrimination positive des femmes au sein du Programme régional d'Amélioration de la Productivité de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest (PPAAO) a permis de toucher 43% femmes, améliorant leurs productivités et revenus. La Maison du Paysan représente un point d'ancrage fort de l'Initiative 3N au niveau communal, proposant des services intégrés, des finances rurales et des appuis conseils ciblés sur les agricultures familiales. Cette initiative accorde aux femmes, aux jeunes et aux personnes en situation de handicap une place au sein des instances de gouvernance et vise à prendre en compte leurs besoins spécifiques. Le programme de protection sociale de l'I3N inclut des transferts monétaires spécifiques aux femmes, reconnaissant leurs rôles clés pour assurer la sécurité alimentaire.

Cette évaluation regorge de recommandations pour la formulation et le suivi de la mise en œuvre du genre dans les politiques agricoles en cours et à venir mais aussi via des partenariats dynamiques. Nous invitons tous nos partenaires à utiliser au mieux les résultats de ce rapport et à nous rejoindre pour développer ensemble des programmes ambitieux permettant de répondre aux enjeux soulevés.

Le gouvernement nigérien remercie, une fois encore, la FAO et la Commission de la CEDEAO, initiateurs de cette évaluation et les assure de son engagement à œuvrer pour une croissance agricole, forte et inclusive en vue de l'épanouissement des femmes et des hommes.


Monsieur Ali BETY

Haut Commissaire à l'Initiative 3N

Remerciements

Ce Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural a été préparé dans le cadre du projet de coopération technique de la FAO et de la Commission de la CEDEAO sur: «la Réponse Genre aux Plans Régionaux et Nationaux d'Investissement Agricole pour relever le défi Faim Zéro dans la région de la CEDEAO». Le projet couvre les quinze pays membres de la CEDEAO sous le leadership de M. Bukar Tijani, Directeur General Adjoint et Représentant Regional pour l'Afrique de la FAO et Dr. Fatimata Dia Sow, Commissaire de la CEDEAO pour les Affaires Sociales et le Genre.

La Commission de la CEDEAO et la FAO reconnaissent le caractère central de l'égalité des hommes et des femmes pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous pour une génération libérée de la faim, une productivité agricole accrue, une meilleure gestion des ressources naturelles et une amélioration du niveau de vie des populations rurales.

L'élaboration de ce rapport a eu lieu sous la direction d'Attaher Maiga, Représentant de la FAO au Niger et sous la coordination générale et technique de: Mme Tacko Ndiaye, Fonctionnaire Principale chargée du genre, de l'égalité et du développement rural au bureau régional de la FAO pour l'Afrique; et Dr. Bolanle Adetoun, Chargée de Programme Principale pour le Genre au Département des affaires sociales et du genre à la Commission de la CEDEAO. La préparation de ce rapport a également bénéficié de l'appui technique de : Mme Idi Halimatou Moussa, Coordonnatrice Nationale du Programme Conjoint FAO-FIDA-PAM-ONU-FEMMES pour l'autonomisation économique des femmes et Point Focal Genre, Mme Solange Heise, antérieurement Chargée de Nutrition et Point Focal Genre, et M. Bachir Maliki, Chargé de Suivi-Evaluation à la Représentation de la FAO au Niger.

Ce Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural a bénéficié de la contribution enrichissante de beaucoup d'acteurs et d'actrices de différents ministères et autres institutions gouvernementales, des organisations des Nations Unies, des organisations de la société civile, des organisations paysannes et du milieu universitaire. Notre reconnaissance spéciale va à l'encontre des structures suivantes: Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant; Haut-Commissariat à l'Initiative 3N; Direction générale de l'agriculture; Direction des études et de la planification; Direction générale de l'élevage; Ministère de l'environnement et du développement durable; Ministère de l'emploi et de la protection sociale; Institut national des statistiques (INS); PNUD; Code Rural; Plateforme paysanne; et CARE. Leur intérêt et engagement ont constitué un atout majeur pour la production d'un rapport de qualité. Nous remercions aussi vivement tous ceux et celles qui ont participé à l'atelier de validation du rapport dont la liste se trouve en annexe.

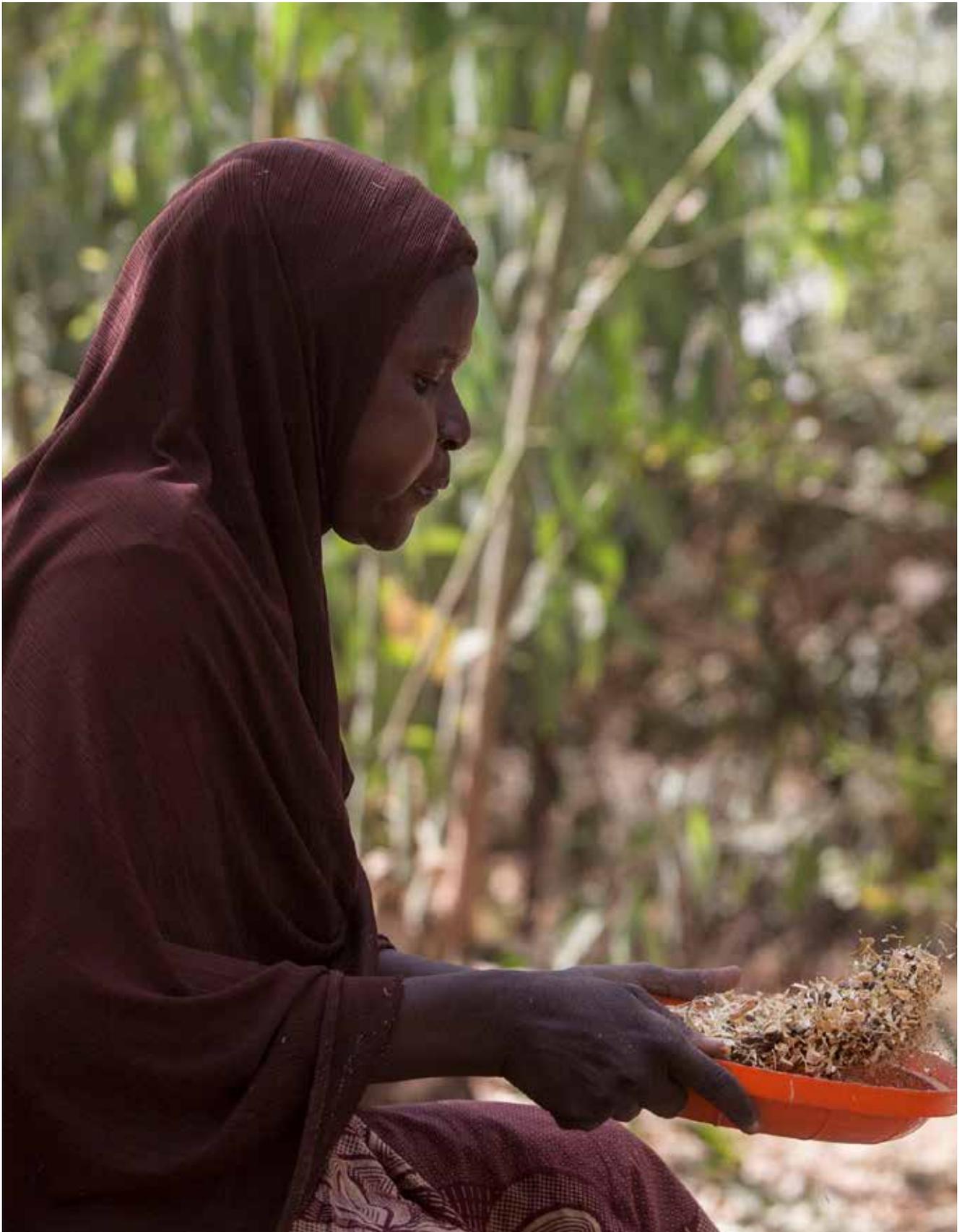
La FAO et la Commission de la CEDEAO remercient vivement et félicitent M. Abdelazize Manzo, Docteur en Socio-économie du Développement et Consultant, chargé de préparer ce rapport d'évaluation. Son dévouement à l'excellence et sa passion dans la réalisation de cette tâche sont reflétés dans la qualité du rapport. Nous remercions également Sadhana Ramchander, éditrice consultante, BluePencil Infodesign qui a fait la mise en forme du rapport, et Marie Aude Even et Pious Asante, consultants au Bureau régional de la FAO pour l'Afrique pour tout leur appui à la finalisation du rapport.

Liste des Abreviations et des Acronymes

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
AGIR	Alliance Globale pour l'Initiative Résilience - Sahel et Afrique de l'Ouest (AGIR)
AGR	Activités Génératrices de Revenu
AHA	Aménagement Hydro Agricole
AREN	Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger
ARMFD	Augmentation des Revenus Monétaires des Femmes de Dosso
ARSM	Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance
BAD	Banque Africaine de Développement
BAGRI	Banque Agricole
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque mondiale
BSG	Budgétisation Sensible au Genre
CADH	Convention américaine relative aux droits de l'Homme
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CFEPD	Certificat de Fin d'Etudes du Premier Degré
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CLUSA	<i>Cooperative League of the USA</i>
CNDA	Cadre National de Dialogue et de concertation des Acteurs
CNEDD	Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
COFO	Commission Foncière
COFODEP	Commission Foncière Départementale
COGES	Comité de Gestion
CONGAFEN	Coordination des Organisations Non-Gouvernementales et Féminines Nigériennes
CRS	<i>Catholic Relief Services</i>
CPP	Cadre de Programmation Pays
CTB	Coopération Technique Belge
CVD	Comité Villageois de Développement
DACPOR	Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux
DEP	Direction des Etudes et des Programations
DSRAP	Document de Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
ECOWAP	<i>West Africa Regional Agricultural Policy</i>
EPT	Education Pour Tous
FAES	Femmes et Sécurité Alimentaire
FAO	Food and Agriculture Organization
FAS	Facilité d'Ajustement Structurel
FCFA	Franc des Communautés Financières d'Afrique

FCMN	Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FUCOPRI	Fédération des Unions et Coopératives des Producteurs de Riz
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIZ	<i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
IAFA	Indice de l'Autonomisation des Femmes dans l'Agriculture
IDH	Indice de Développement Humain
IGN	Initiative Genre du Niger
IIG	Indice d'Inégalités de Genre
INS	Institut National de la Statistique
I3N	Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens
IFETE	Initiative Femmes et Terres
I-PPTE	Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
IUTS	Impôt Unique sur le Traitement des Salaires
LABOCEL	Laboratoire Centrale Vétérinaire de Niger
MAG	Ministère de l'Agriculture
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MCPEC	Mouvement des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit
MMD	<i>Mata Masu Dubara</i>
MPF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
ND	Non Disponible
NDI	<i>National Democratic Institute</i>
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NIF	Numéro d'Identification Fiscal
NSP	Ne Sont pas Prononcés
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODD	Objectifs du Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Organisation Paysanne
OSC	Organisation de la Société Civile
OXFAM	<i>Oxford Committee for Famine Relief</i>
PACRC	Projet d'Actions Communautaires pour la Résilience Climatique
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PAU	Politique Agricole de l'UEMOA
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PDC	Plan de Développement Communal
PDES	Programme de Développement Économique et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PIDCP	Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
PIDESC	Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels

PIP	Programme d'Investissement Prioritaire
PMED	Programme d'Appui à la Mise en Place des Entités Décentralisées
PNEDD	Plan National pour l'Environnement et le Développement Durable
PNF	Plan Forestier National
PNG	Politique Nationale Genre
PNIA	Programme National d'Investissements Agricole
PNLCD	Plan National de Lutte Contre la Désertification
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPAAO	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRIA	Programme Régional d'Investissement Agricole
PRODAF	Programme de Développement de l'Agriculture Familial
ProDec	Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Bonne Gouvernance
PTF	Partenaire Technique et Financier
RDFN	Rassemblement démocratique des femmes du Niger
RECA	Réseau National des Chambres d'Agriculture
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDSA	Subvention au Développement du Secteur Agricole
SFD	Système Financier Décentralisé
SML	Société des Mines de Liptako
SNV	<i>Stichting Nederlandse Vrijwilligers</i>
SONIBANK	Société Nigérienne de Banque
SONICHAR	Société Nigérienne du Charbon
SOMINA	Société des Mines d'Azelik
UA	Union Africaine
UCMN	Union du Crédit Mutuel du Niger
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFN	Union des Femmes du Niger
UNCC	Union Nigérienne de Crédit et de Coopération
UNESCO	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>
UNICEF	<i>United Nations International Children's Emergency Fund</i>
UNPFA	<i>United Nations Population Fund</i>
USAID	<i>United States Agency for International Development</i>
WAAPP	<i>West Africa Agricultural Productivity Programme</i>



©FAO/Giulio Napolitano

Une agricultrice nettoyant les graines.

Résumé exécutif

La FAO et la Commission de la CEDEAO ont commandité une évaluation genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural au Niger, dans le cadre de leur Projet de Coopération Technique «La réponse genre aux Plans régionaux et nationaux d'investissement agricole pour relever le Défi Faim Zéro dans la région de la CEDEAO». Cette évaluation a appréhendé, d'une part, les inégalités entre hommes et femmes dans le secteur agricole et rural et, d'autre part, l'aspect genre dans le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), notamment l'*Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens* (I3N), ainsi qu'au niveau des institutions étatiques et des partenaires au développement.

L'évaluation s'est déroulée d'octobre à novembre 2016. La méthodologie utilisée repose sur des observations, des entretiens et des analyses de la documentation. Ce rapport d'évaluation recouvre un caractère participatif. En effet, il a fait l'objet d'un atelier de validation où différents acteurs ont pu apporter leurs observations sur le contenu.

En tant qu'Etat membre de l'ONU, le Niger a toujours opté pour l'égalité entre les sexes et la lutte contre les discriminations à l'égard d'une catégorie de personnes, à travers l'adoption de plusieurs textes. Au niveau national, par exemple, déjà, en 1962, l'Etat a encouragé la création de l'Union des Femmes du Niger (UFN) pour œuvrer dans les activités de la promotion des femmes. La loi n° 2000-008 du 07 juin 2000 sur le quota exige 10% de fonctions électives et 20% de fonctions nominatives pour les femmes. Le 27 novembre 2014, l'Assemblée Nationale a relevé ces quotas de 10 à 15% et de 20 à 25% pour l'un des deux sexes.

Au niveau international, citons: - la Convention n°100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et la main d'œuvre féminine pour un travail à valeur égale, adoptée en 1951 et ratifiée le 9 août 1966; - la Convention internationale sur le consentement au mariage, l'âge minimum et l'enregistrement des mariages (entrée en vigueur en décembre 1964); - la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), adoptée le 18 décembre 1979. Le Niger y a adhéré le 8 octobre 1999 (mais une certaine réserve est portée sur la question de l'héritage de la femme et le choix du lieu de résidence).

En 2001, le Niger a souscrit au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) visant le développement socioéconomique du continent. L'égalité entre homme et femme est considérée comme un des facteurs de l'éradication de la pauvreté et du développement durable. En 2002, la Politique Genre de la CEDEAO a été adoptée par l'Etat du Niger. La même année, l'Initiative Genre du Niger (IGN) a été mise en place afin d'instaurer un environnement social, juridique, institutionnel et politique favorable à l'équité et à l'égalité du genre. Grâce aux travaux de l'IGN, aux concours des partenaires extérieurs (notamment le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods) et des organisations régionales, le Niger a adopté, en juillet 2008, une Politique Nationale Genre (PNG) décennale (2009-2018) pour continuer à promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes. Les politiques nationales devront tenir compte des besoins des deux sexes dans tous les domaines et à différents niveaux.

Ces quelques dispositions susmentionnées montrent que le Niger s'est bien doté d'un cadre juridique et institutionnel pour lutter contre la discrimination des personnes selon leur sexe, leur âge, leur groupe ethnique et autre. Cependant, les observations empiriques et les études d'évaluation montrent une inégalité genre persistante, particulièrement envers les femmes, les jeunes et les handicapés. Par exemple, l'Indice

d'Inégalité Genre (IIG) est de 0,713 au Niger. Il est plus élevé que la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui est de 0,537. Cet indicateur montre que le Niger a encore beaucoup à faire dans le domaine de l'égalité des sexes.

Dans les programmes et les politiques de développement, le Niger s'efforce quand même de tenir compte de l'égalité des sexes. Dans le cadre du Programme Pays Pauvre Très Endetté (PPTTE), entre 2002 et 2007, le Niger a mis en place un cadre de planification: la Stratégie de Réduction de Pauvreté (SRP). Une de ses priorités a été le développement de l'agriculture et de l'élevage et la gestion des ressources naturelles. De 2007 à 2012, le Niger a planifié une deuxième Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (D/SDRP).

Le but était de renforcer la production agricole et d'atteindre un taux de croissance économique d'au moins 7% en 2012 afin de réduire substantiellement la pauvreté. De 2012 à 2017, le Niger a élaboré le Plan de Développement Economique et Social (PDES) qui est également un cadre de planification et constitue l'unique cadre de référence en matière de développement économique et social pour le gouvernement et les partenaires au développement. Son volet agricole et autosuffisance alimentaire est l'*Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens (I3N)*. Plus récemment, le Niger a commencé le PDES II 2017-2021. Toutes ces politiques interviennent dans le cadre des OMD et ODD et renferment toutes des programmes agricoles et ruraux. Plusieurs organisations et pays soutiennent ces objectifs (Nations Unies, Union Européenne, Banque Mondiale, Union Africaine....). Dans la réalisation de ces objectifs sur le plan agricole, l'Union Africaine, à travers son cadre stratégique, le NEPAD, a élaboré le Plan Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA). En Afrique de l'Ouest c'est la CEDEAO, à travers ECOWAP, la politique agricole commune de la CEDEAO qui s'occupe de la mise en œuvre du PDDAA dans chacun des Etats membres.

Malgré les déclarations de principe sur l'égalité des sexes dans les politiques publiques, la prise en compte de la question genre laisse à désirer dans les programmes de développement agricole et rural (SDR et I3N). Des entretiens avec des structures du Haut-Commissariat à l'*Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens* révèlent que: «*la conception, la formulation de l'I3N ne fait pas d'analyse concrète de l'aspect genre*». Ainsi, la prise en compte de données désagrégées selon le sexe dans la conception des politiques agricoles est quasi inexistante dans l'I3N, notamment le PNIA.

Sur le plan social, coutumier et religieux, les normes sociales fonctionnent comme des règles. Elles peuvent être spécifiques au sexe et au contexte, constituent des valeurs essentielles culturelles d'un groupe ou d'une société et modèlent la conduite quotidienne tant en privé qu'en public. Ces normes sont rarement remises en question pour éviter d'être en non-conformité avec le groupe. En droit coutumier, le régime matrimonial, le droit de propriété et les règles de transmission entre les générations sont toujours régis selon le sexe et consacrent la prééminence du masculin. Les religions (Christianisme et Islam) établissent une certaine différence entre les deux sexes, notamment en termes de responsabilité, d'obligation, de statut et de comportement – et dans la majorité des cas, cette inégalité est plutôt en faveur de l'homme, censé être le chef du ménage et le soutien de la famille. Parfois dans nos sociétés, il y a une interprétation tendancieuse des textes religieux, des normes sociales et coutumières par une certaine catégorie d'hommes pour justifier une action, une décision ou carrément une fuite en avant devant certains préceptes, notamment l'accès à la terre pour la femme.

Au Ministère de l'Agriculture, l'intégration institutionnelle du genre a été matérialisée par la création de la Cellule Genre de ce Ministère le 2 août 2012. Cependant, les activités de cette Cellule sont concrètement au point mort. Les agents de l'administration centrale du Ministère et ceux des services déconcentrés n'ont jamais été formés et sensibilisés sur le genre. Auparavant, l'élevage était un Ministère à part entière. Selon le point focal, la Cellule Genre de l'époque avait le soutien du Ministre et de son Secrétaire général, ce qui a contribué à son dynamisme. La Cellule avait permis de former toutes les directions centrales et régionales ainsi que les agents de terrain à intégrer le genre dans les projets de développement. Actuellement, élevage et agriculture sont un même département: le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, avec un point focal par domaine de spécialisation. Cependant, on note des dysfonctionnements au niveau des Cellules genre.

Nos entretiens avec les points focaux du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ainsi qu'avec le Haut-commissariat de l'Initiative 3N n'ont pas permis de noter une budgétisation selon le genre dans le secteur de

1. Extrait d'entretien avec le Chef de Division Base de Données et Statistiques de l'I3N, le 1^{er} novembre 2016 à Niamey.

l'agriculture. Néanmoins, dans certains projets de développement (financés ou cofinancés par les partenaires financiers et techniques) relevant institutionnellement du Ministère de l'Agriculture et l'Elevage ou de la politique agricole, on peut relever quelques budgétisations sensibles au genre.

En ce qui concerne les Partenaires Techniques et Financiers, les Agences de l'ONU, les ONG internationales (FAO, FIDA, PNUD, CRS...) intervenant dans le domaine rural et agricole, la promotion de l'égalité des sexes dans l'agriculture et le secteur rural s'effectue à travers leurs politiques et leurs actions sur le terrain. Cependant, tous ces acteurs n'ont pas forcément une analyse genre saillante à la lecture ou dans l'élaboration de leurs rapports programmes pays, mais le genre est tangible dans leurs interventions sur le terrain. Au Niger, les acteurs internationaux ont été à la base de la prise en compte de l'aspect genre au niveau institutionnel et dans les programmes de développement. Les organisations de la société civile (AREN, COGAFEN, RECA, OP, Moriben, etc.) font aussi la promotion de l'égalité des sexes parce que le genre est un fait acquis chez elles. Les organisations du secteur privé, telles que les institutions de financement, font également la promotion de l'égalité des sexes dans le secteur agricole et rural, car elles interviennent dans le financement des activités des populations rurales en général et des organisations paysannes en particulier.

Quelques recommandations pour une meilleure prise en compte du genre

- L'Etat doit instaurer une culture d'analyse genre (données désagrégées par sexe) dans toutes ses études (notamment le secteur agricole), autant que faire se peut. Cela permet d'appréhender la contribution de chaque sexe, et d'agir efficacement sur les causes et les limites pour réduire l'inégalité et espérer une amélioration des situations.
- L'Etat devrait favoriser la formation des femmes dans le développement agricole et rural, les recruter à l'échelle déconcentrée. Cela permet de réduire l'inégalité sexuelle en techniciennes de développement rural. Elles vont être en contact avec la population et collaborer avec les projets de développement des bailleurs de fonds dans le secteur rural, ce qui est un apport pour la promotion du genre en milieu rural.
- Au niveau du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), l'Etat doit créer une Cellule Genre/ point focal et surtout la responsabiliser. Ainsi, tous les programmes d'intervention doivent avoir l'avis du point focal pour être retenus. C'est un choix politique - et avec ce mécanisme, l'aspect genre va inéluctablement être pris en compte.
- Pour les rapports d'évaluation ou de bilan des projets de terrain financés par la FAO, l'analyse incluant les données désagrégées en fonction des sexes devrait être la règle. Cela donnera plus de visibilité sur la contribution des femmes, des hommes, des jeunes et facilitera les modes d'intervention sur les maillons faibles.
- La FAO peut aider le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à restaurer la Cellule Genre avec un plan d'action et une stratégie genre propre au secteur agricole.
- Le genre doit se greffer à une réalité sociale et culturelle, c'est-à-dire à partir des diagnostics anthropologiques, il faut évaluer les besoins globaux de chaque composante, et par la suite apporter une offre via l'intervention. Ainsi, le genre ne doit surtout pas mettre les composantes sociales en opposition.



© FAO/Giulio Napolitano

Les agriculteurs récoltent des tomates à partir d'un potager qui pousse au milieu d'une petite forêt.

1. Contexte

A l'instar des institutions comme l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou l'Union Africaine (UA), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a toujours défendu les engagements internationaux, notamment les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les Objectifs de Développement Durable et ce, pour le bien-être des populations. Consciente que la réduction de la pauvreté ne peut se faire qu'avec la participation effective de tous, la CEDEAO a fait de l'égalité des sexes un objectif principal pour ses plans de développement économique et social et un moteur d'intégration régionale. Entre autres, la CEDEAO, en concours avec ses partenaires techniques et financiers, a adopté un pacte régional de partenariat pour la mise en œuvre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (ECOWAP/PDDAA 2025) lors de la Conférence internationale sur "ECOWAP+10 et les Perspectives pour 2025", afin de promouvoir la gouvernance des politiques agricoles. L'ECOWAP/PDDAA 2025 a pour but d'améliorer la production agricole des populations par des politiques fédératives basées sur l'égalité des sexes. Chaque pays de la CEDEAO doit mettre en œuvre l'ECOWAP/PDDAA en vue relever le «défi Faim Zéro» de l'ONU.

Dans ce cadre, la CEDEAO et la FAO œuvrent en partenariat dans le but d'apporter une «Réponse Genre aux Plans Nationaux et Régionaux d'Investissement Agricole» en vue de circonscrire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays membres.

Au niveau pays, le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) doit intégrer le genre dans la définition des feuilles de route et des indicateurs en cours, et dans les prochaines générations de Plans Nationaux d'Investissement Agricole. Cela suppose la conception, le financement, la mise en œuvre et le suivi de politiques et programmes agricoles inclusifs et sensibles au genre pour relever le «défi Faim Zéro».

1.1 Objectif de l'évaluation genre pays et l'évaluation de la mise en œuvre des PNIA

Il s'agit, d'une part, d'analyser les inégalités homme-femme tout le long du processus de production rurale et, d'autre part, de proposer des mesures pour gommer les facteurs qui font perdurer ces inégalités et handicapent la contribution effective des femmes et des hommes à la production rurale pour une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agit également de d'appréhender la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) selon la perspective de genre et d'informer l'élaboration de la seconde génération de ce plan.

1.2 Objectif spécifique

Les objectifs spécifiques visés sont les suivants:

- Fournir les informations nécessaires pour l'élaboration du Plan d'Action Genre et Agriculture de la CEDEAO, la publication régionale FAO-CEDEAO sur le genre, les systèmes agroalimentaires, et la sécurité alimentaire nutritionnelle, et les autres processus liés à l'ECOWAP /PPDAA à l'horizon 2025 aux niveaux national et régional.
- Informer l'élaboration du nouveau guide pour la seconde génération de Plans nationaux et régionaux d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelles (PNIASAN et PRIASAN) afin d'assurer l'intégration systématique du genre dans la formulation, le financement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces plans.

- Faciliter la préparation des rapports de suivi de la CEDEF/CEDAW, avec des données et informations fiables et mises à jour sur la situation des femmes rurales au Niger, le plaidoyer et les activités de renforcement des capacités.
- Fournir une situation de référence pour le suivi de la mise en œuvre des politiques agricoles, et des Objectifs de Développement Durable (ODD) au niveau du pays.
- Examiner au niveau institutionnel (Etat, bailleurs de fonds, projet de développement, ONG) la prise en compte du genre dans le secteur agricole et proposer des mesures idoines
- Contribuer aux activités de planification et programmation de la FAO au niveau pays, notamment la révision du Cadre de Programmation par Pays (CPP)

1.3 Méthodologie

L'évaluation genre s'est déroulée du 12 octobre au 30 novembre 2016 à Niamey (Niger). Il y a eu :

1.3.1 Les entretiens et les observations

Ils ont permis d'appréhender comment les acteurs travaillant dans le secteur agricole et rural intègrent l'aspect genre dans leur programme, dans quelle proportion ils intègrent le genre ? Quelles actions entreprennent-ils pour améliorer l'égalité des hommes et des femmes dans le secteur agricole ? Etc.

Ainsi, au niveau étatique, nous nous sommes entretenus avec l'organe coordonnant le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), notamment le Haut-Commissariat à l'Initiative les Nigériennes Nourrissent les Nigériens, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, le Programme Filets Sociaux du Cabinet du Premier Ministre.

Au niveau des partenaires au développement, des coopérations techniques et ONG internationales, nous avons parlé avec la FAO, le PNUD, la Coopération Technique Belge, la Coopération Suisse, le *Catholic Relief Service* (CRS), le *World Vision*, etc.

En ce qui concerne les projets de développement, les organisations de la société civile (OSC) et les ONG locales œuvrant dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique, nous avons discuté avec MORIBEN, AREN, Plateforme Paysanne, Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest ou *West Africa Agricultural Productivity Program* (PPAAO/WAAPP), etc.

Nous avons rencontré les banques comme BAGRI, les systèmes financiers décentralisés ASUSU et KOKARI. Nous avons aussi discuté avec quelques personnes ressources dans le domaine du secteur rural.

L'entretien constitue un processus d'interaction humaine et sociale basé sur la communication et le compte-rendu du point de vue des personnes clés et ressources pouvant donner les informations nécessaires. L'entretien a été mené dans le cadre de la problématique de l'évaluation. Les notes et les traductions ont été fondamentales pour l'élaboration du rapport d'évaluation sur le genre en secteur rural et agricole. Nous avons également effectué des observations auprès des acteurs intervenant dans le domaine agricole et rural, pour voir comment ils prennent en compte le genre dans leur intervention et leur méthode de travail.

1.3.2 La collecte de la documentation papier et numérique

La Fonctionnaire Principale Chargée du Genre, de l'Égalité et du Développement Rural à la FAO a mis à notre disposition la documentation relative à la problématique de l'étude, et nous a aussi suggéré des sources bibliographiques à consulter. De même, un guide contenant la table des matières du rapport et le cadre d'analyse du PNIA nous a été remis.

Au-delà de la documentation reçue auprès de la FAO, nous avons obtenu de la documentation, d'une part, lors des rencontres avec les différents acteurs, d'autre part, auprès de l'Institut National de la Statistique (INS), de la Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux (DAC/POR) et de l'Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance. De même, sur l'Internet, nous avons eu accès à certaines revues internationales et données sur le genre dans le secteur agricole et rural.

L'évaluation genre pays repose ainsi sur une analyse des notes d'entretien, de la littérature écrite et numérique, notamment le rapport du PNIA, du Cadre de Partenariat Pays de la FAO, des rapports d'activité, des articles universitaires et institutionnels, des statistiques nationales, etc. C'est l'exploitation de toutes ces données qui a permis d'élaborer le présent rapport d'évaluation genre.

Par ailleurs, un des points forts de cette étude est son caractère participatif. En effet, le rapport d'évaluation a fait l'objet d'un atelier de validation où plusieurs acteurs étatiques et partenaires au développement ont pu apporter leurs observations sur le contenu.

1.3.3 Difficultés rencontrées

Parmi les difficultés rencontrées lors de cette évaluation, on peut citer le manque de données statistiques en général, et en particulier sur le genre dans le domaine agricole, le manque de données statistiques récentes, la non-disponibilité de certains acteurs pour les entretiens, le manque de documentation (rapport, étude) chez certains acteurs, ou encore le refus ou la lourdeur administrative pour accéder aux données écrites. En outre, le délai imparti pour élaborer l'ensemble du document était court.

1.3.4 La supervision de l'évaluation

La supervision générale de l'évaluation est faite par la Fonctionnaire Principale Chargée du Genre, de l'Égalité et du Développement Rural au Bureau régional de la FAO pour l'Afrique.

La supervision technique a été faite par le Point Focal Genre de la FAO au niveau du Bureau FAO-Niger..

1.4 Organisation du rapport

Le rapport est structuré en huit parties principales. La première parle du contexte de l'évaluation, de ses objectifs et de son déroulement. La deuxième fait une analyse de la situation socioéconomique du pays, elle aborde des questions comme le développement humain et le genre et les programmes agricoles nationaux et leur cohérence avec les politiques agricoles, régionales et internationales. La troisième partie se concentre sur la cohérence entre la Politique Nationale Genre et la politique agricole ainsi que les interactions entre le Ministère de l'Agriculture, le Ministère chargé des questions du Genre, et d'autres partenaires.

La quatrième partie fait un examen du genre dans les différents sous-secteurs ruraux et agricoles. La cinquième et la sixième parties analysent respectivement les parties prenantes dans la promotion de l'égalité des sexes, les questions critiques et les résultats du PNIA. La septième partie donne, entre autres, un aperçu des réalisations du PNIA selon l'égalité entre les sexes. Enfin, la dernière partie concerne les conclusions et les recommandations.



©FAO/Giulio Napolitano

Scènes de la vie quotidienne d'une famille pastorale, les femmes vont chercher de l'eau.

2. Analyse du contexte politique du pays

2.1 Situation géographique

Ayant une superficie de 1 267 000 km², le Niger est le plus vaste des pays d'Afrique de l'Ouest. Il a des frontières communes avec sept pays: l'Algérie et la Lybie au nord, le Tchad à l'est, le Nigeria et le Benin au sud, le Burkina Faso et le Mali à l'ouest. Les trois quarts nord du pays sont désertiques, le reste appartient à la zone sahélo-saharienne. Le climat du Niger est tropical de type soudanien, il se caractérise par une longue saison sèche (d'octobre à mai) et une courte saison de pluie (d'octobre à septembre). Les températures les plus élevées sont enregistrées entre mars et avril, dépassant souvent les 40 degrés, les plus basses entre décembre et février et peuvent descendre en dessous de 10 degrés.

Le volume des précipitations annuelles est d'environ 191,317 kilomètres cubes, mais à peine 1 km³ d'eau est disponible en surface, l'évaporation et l'infiltration souterraine absorbent environ 190,3 km³. Par ailleurs, 2,5 km³ d'eau souterraine sont disponibles chaque année. A ces 3,5 km³ produites en interne, il faut rajouter 30,15 km³ d'eau provenant du Bénin, du Nigéria, du Mali et du Tchad – et les quantités apportées par le fleuve Niger et d'autres cours d'eau (Manzo, 2016). En 2011², la surface cultivable au Niger était de 15 millions d'hectares, dont 80% dunaire et 15 à 20% hydro-morphe moyennement argileux. Selon le Cadre de Partenariat Pays (CPP) de FAO, seulement la moitié de ces surfaces est exploitée (FAO CPF, 2013), ce qui montre un potentiel de production pour le renforcement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

2.2 Situation politique

Le Niger a connu une grande instabilité et des crises politiques. Des coups d'Etat militaires et civils³ ont interrompu le processus démocratique, entraînant très souvent une contraction des relations avec certaines institutions internationales. La Constitution adoptée le 25 novembre 2010 est la septième du genre. Actuellement, le Niger est une République semi-présidentielle dotée d'un Président, d'un premier ministre, d'un gouvernement et d'une Assemblée nationale. Le mandat présidentiel est de cinq ans. Son Excellence M. Mahamadou Issoufou a été réélu Président de la République le 2 avril 2016. Le multipartisme existe et une vingtaine de partis politiques sont actifs.

Le Niger est actuellement subdivisé en huit régions administratives qui sont Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry, Zinder et la communauté urbaine de Niamey la capitale. Depuis juin 2002, les régions, sauf la communauté urbaine de Niamey, sont découpées administrativement en 36 départements. On compte 256 communes, dont 204 rurales et 52 urbaines, y compris Niamey.

2.3 Situation démographique

La population du Niger dépassait de peu les 17 millions d'habitants, selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2012 (INS-Niger, 2012). Avec une croissance annuelle de près de 4%, la population est estimée à 19 899 000 en 2015. Ce taux de croissance fait du Niger le pays enregistrant la plus forte progression démographique au monde.

2. http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries_regions/NER/NER-CP_fra.pdf consulté le 9 août 2014.

3. Les différents coups d'état militaires qu'a connus le Niger sont ceux des: 15 avril 1974, 27 janvier 1996, 9 avril 1999 et 18 février 2010. Le coup d'Etat civil du 7 novembre 1991 a mis en place un gouvernement de transition qui a accaparé tous les pouvoirs au détriment du président Ali Saibou.

Tableau 1: Population, genre et taux d'accroissement par région

Régions	Population totale	Masculin	Féminin	Taux d'accroissement
Agadez	487 620	251 257	236 363	3,6%
Diffa	593 821	304 246	289 575	4,7%
Dosso	2 037 713	1 005 641	1 032 072	2,7%
Maradi	3 402 094	1 673 783	1 728 311	3,7%
Tahoua	3 328 365	1 660 934	1 667 431	4,6%
Tillabéry	2 722 482	1 346 295	1 376 187	3,2%
Zinder	3 539 764	1 765 496	1 774 268	4,7%
Niamey	1 026 848	511 166	515 682	2,9%
Total	17 138 707	8 518 818	8 619 889	3,9%

Source: INS Niger «RGPH Etat et Structure de la Population du Niger en 2012».

Le tableau montre que les régions de Maradi, Tahoua et Zinder sont les plus peuplées, le taux de croissance démographique souligne des disparités notables au niveau des régions, certaines, notamment Diffa, Tahoua, Zinder enregistrent les plus fort taux. La répartition par sexe relate globalement que les femmes sont plus nombreuses que les hommes, à l'exception de deux régions Agadez et Diffa où la tendance s'est renversée de façon relativement marquée. Cela s'expliquerait par le fait que dans ces zones, d'une part, les hommes s'installent souvent seuls pour leurs emplois en laissant femmes et enfants dans leurs régions de résidence d'origine, d'autre part, la crise politique libyenne a favorisé le retour massif des migrants dans ces zones frontalières.

Le taux de masculinité (rapport homme/femme) est de 96% en milieu urbain et 90% en milieu rural (INS-Niger, 2013). Cet écart entre les deux milieux se justifie essentiellement par les migrations de la campagne vers la ville et le taux de mortalité masculin plus important en zone rurale. En ce qui concerne, le statut du chef de ménage, on retrouve pratiquement les mêmes taux en milieu rural et urbain. En milieu urbain, 84,6% sont des hommes et 15,4% des femmes alors qu'en milieu rural 84% sont des hommes et 15% des femmes.

La croissance démographique s'explique par une baisse de la mortalité infantile, un progrès relatif de la couverture sanitaire et une fécondité élevée. En effet, le Niger enregistre le plus grand indice synthétique de fécondité au monde, avec 7,6 enfants par femme. Certaines peuvent avoir jusqu'à 17 enfants dans un contexte où le mariage précoce des filles reste important et où la pratique de la polygamie touche environ le tiers des foyers. On compte entre 700 000 et 800 000 naissances/an. Avec une croissance démographique de près de 4%, la population nigérienne se doublerait en 17,7 ans sur la base de l'année de référence 2012 (Recensement Général de la Population et l'Habitat).

Tableau 2: Population par sexe et par milieu de résidence

Milieu de Résidence	Masculin		Féminin		Ensemble	%
	Masculin	%	Féminin	%		
Urbain	1 397 695	16,4	1 380 642	16	2 778 337	16,2
Rural	7 121 123	83,6	7 239 247	84	14 360 370	83,8
Ensemble	8 518 818	100	8 619 889	100	17 138 707	100

Source: INS Niger «RGPH Etat et Structure de la Population du Niger en 2012», Niamey, p.22.

Le tableau montre que le milieu rural concentre l'essentiel de la population nigérienne avec 83,8%. Cela rappelle que les priorités en termes de développement doivent se concentrer dans le milieu rural pour une question de justice sociale et conformément à l'article 11 sur «Le droit à un niveau de vie suffisant pour tous» du Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDSEC). S'agissant du rapport de masculinité, le tableau souligne que contrairement au milieu rural, le milieu urbain compte plus d'hommes que de femmes. En effet, ce dernier est beaucoup attractif en termes de formation, de migration, d'opportunité économique et d'emploi – et les hommes y sont davantage concernés.

Les jeunes de moins de 25 ans représentent la proportion la plus importante avec 69% de la population (UNFPA, 2014) - l'essentiel vit en zone rurale, ce qui constitue un potentiel en termes de facteur de production.

2.4 Situation économique

L'économie du Niger repose sur trois secteurs:

- **Le primaire** concerne l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie. Ce secteur est le plus important du PIB, représentant parfois plus de 50%. Sa production est surtout fonction de la pluviométrie et d'autres aléas naturels.

Tableaux 3: Contribution des secteurs au PIB, Evolution du PIB

Secteurs/PIB	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Primaire	44,9	42,6	43,8	41,5	42,3	41,3
Secondaire	11,4	11,9	15,7	16,8	15,6	14,7
Tertiaire	36,2	37,2	34,6	35	34,9	36,38
Croissance PIB	8,7	2,3	11,8	4,6	6,9	3,5

Source: INS Niger «Compte Economique de la Nation, rapide 2014, provisoire 2013 et définitif 2012 et 2013», 2015.

Les tableaux affichent que le secteur primaire, notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie, demeure l'agrégat le plus important du PIB. L'évolution du PIB souligne une tendance irrégulière. Par exemple, toute crise de production rurale influe sur son niveau, ce qui a un impact sur le niveau de pauvreté de cette population rurale.

Tableau 4: Population active selon le sexe et le milieu de résidence

Sexe	Taux d'activité				
	2011	2014	Milieu	2011	2014
Masculin	92,8	87,7	Urbain	58	55,6
Féminin	70,9	65,1	Rural	86,8	80,1

Source: INS Niger «Etude Nationale d'Evaluation d'Indicateur Socio-Economiques et Démographique », 2016.

Le tableau indique une inégalité notoire du taux d'emploi selon le genre. Les femmes restent marginalisées. Cette inégalité est liée aux facteurs sociaux, culturels et physiologiques. Au niveau national, le taux de chômage est de 11 et 17% respectivement en 2011 et 2014 (INS-Niger, 2016), mais avec une forte disparité selon les régions. Pour illustration, en 2014, Niamey présentait un taux de chômage de 24,1%, Tahoua 27%, Agadez 25,2% alors que Dosso et Maradi étaient respectivement à 7,9% et 8,8%. La population féminine est particulièrement touchée par le chômage. En effet, une femme sur cinq est concernée alors que moins d'un homme sur vingt ne travaille pas. Ce faisant, les femmes contribuent moins à l'économie en dépit de leur nombre qui est plus important que celui des hommes; ceci pourrait être dû à leur rôle de reproduction sociale et leurs charges importantes liées aux soins aux enfants et à la famille compte tenu du taux de fécondité élevé, et à leur faible niveau d'instruction. Les analyses indiquent que 97% des femmes travaillent dans le secteur informel contre 3% dans le formel, dont 2,2% et 0,8% respectivement dans les secteurs publics et privés⁴. Sachant que dans le secteur informel, d'une part, les activités économiques engendrent peu de ressources financières sans protection sociale et, d'autre part, la production rurale reste vulnérable aux aléas climatiques, on voit bien que les femmes interviennent plutôt sur un maillon de production assez précaire.

En d'autres termes, le tableau montre que le taux d'emploi est beaucoup plus élevé en milieu rural qu'urbain, cela s'explique en grande partie par la période de la collecte des données coïncidant avec la campagne agricole, qui est un cycle de forte activité salariale.

- **le secondaire** qui regroupe l'industrie minière et manufacturière. L'industrie minière concerne:
 - l'uranium, exploité dans la région d'Agadez, précisément dans la mine d'Arlit par la société SOMAÏR et les mines d'Akouta par la société COMINAK. La Société publique des Mines d'Azelik (SOMINA) exploite les nouvelles mines d'Azelik. Selon une source du Ministère des Mines en 2013, l'uranium a rapporté 70 milliards de FCFA⁵ au budget national, soit environ 5% des recettes totales, ce qui est faible vu les problèmes de santé publique posés par les mines (radioactivité de l'uranium).

4. République du Niger-Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant «Rapport d'Analyses des Tendances et Progrès réalisés au Niger», Rapport de Synthèse Final, Niamey, février 2015, p. 35.

5. http://fr.saharamedias.net/Apres-discussions-entre-Areva-et-le-Niger-sur-l-uranium_a4383.html consulté le 9 décembre 2014.

- le pétrole est exploité depuis 2011 sur le site d'Agadem dans la région de Diffa. La contribution du pétrole au budget de l'Etat était de 59 milliards de FCFA en 2012 et 71,5 milliards en 2013 (Sangaré et al, 2013) et devait passer en 2014 et 2015 à 72,5 et 73,6 milliards de FCFA d'après les projections économiques.
- l'or est exploité à Samira dans le département de Téra par la Société des Mines de Liptako (SML). Entre 2004 et 2008, les recettes cumulées étaient un peu plus de 13,4 milliards de FCFA, soit en moyenne 2,7 milliards par an. Ces recettes représentent entre 4 et 5% des recettes procurées par le secteur minier.
- le charbon est extrait industriellement au Niger depuis 1978 de la mine d'Anou Araren par la société parapublique SONICHAR⁶. Cette dernière produit de l'électricité dans les centrales thermiques alimentant les usines d'uranium d'Anou Araren, la localité d'Arlit et quelques villes de la région d'Agadez.
- L'industrie manufacturière reste dominée par l'abattage du bétail et le traitement des cuirs et peaux qui comptent plus de 900 établissements et représentent 6,5% du PIB en 2012. Quant au secteur de la construction et au secteur électricité-gaz-eau, ils représentent respectivement 2,6% et 1,2% du PIB en 2012 (BAD, OCDE et PNUD, 2014).

Le tertiaire constitue en importance le second poste du PIB avec 35% en 2013. Les services publics, les transports et les télécommunications ont un poids important tout comme le commerce et les services divers (banques, restauration ou tourisme), dont la contribution au PIB n'est pas non plus négligeable.

2.5 Pauvreté

Se définissant comme une carence en ressources matérielles pour couvrir ses besoins nécessaires ou vitaux, la pauvreté se caractérise par un manque de revenus, de nourriture, d'accès à l'eau potable, de logement, d'éducation, etc. De ce point de vue, la pauvreté ne se résume pas seulement à un manque d'argent, elle reste aussi une absence de «capacité» selon Amartya Sen, c'est-à-dire la carence d'un cadre favorisant les possibilités d'accès à l'éducation, à la couverture sanitaire, à la création d'activité économique (Manzo, 2016), etc.

Tableaux 5: Taux de pauvreté de la population, répartition pauvreté par résidence et Genre

Indice de Pauvreté		Résidence et Pauvreté		Genre et Pauvreté	
2011	48,2%	Urbain	6,4%	Masculin	33%
2014	45,4%	Rural	93,6	Féminin	67%

Source: INS-Niger «Etude Nationale d'Indicateur Socio-Economique et Démographique», février 2016, «Profil et déterminants de la Pauvreté, 2011», 2013. <http://niger.unfpa.org/genre-femmes.htm>

La pauvreté a régressé entre 2011 et 2014 de près de 3%. Toutefois, elle reste fluctuante, une crise alimentaire ou une campagne agricole déficitaire peuvent l'exacerber. Selon le deuxième tableau (Résidence et Pauvreté), sur l'effectif total des pauvres, 6,4% seulement vivent en milieu urbain contre 93,6 en milieu rural. D'où l'engagement de l'Etat et d'autres institutions comme la FAO à renforcer le secteur rural qui reste un facteur déterminant de la pauvreté et un pilier de l'économie nationale. Pour ce faire, la FAO, à travers son Cadre de Programmation Pays, a retenu trois priorités pour lutter contre la faim, la malnutrition et la pauvreté en milieu rural. Celles-ci sont: (i) le Renforcement de la Résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire; (ii) l'Accroissement, la diversification et la valorisation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques; et (iii) la Création d'un environnement politique et institutionnel favorable au développement agricole et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FAO CPF, 2013).

Les principaux déterminants de la pauvreté sont la taille élevée des ménages due au niveau élevé de fécondité, le faible niveau d'instruction et de qualification professionnelle, la faible disponibilité d'actifs productifs au sein des ménages, le faible accès aux services publics et le manque d'accès et de contrôle sur la terre pour la femme.

6. <http://www.lesahel.org/index.php/component/k2/item/155-m-omar-hamidou-tchiana-ministre-detat-ministre-des-mines-et-du-developpement-industriel> consulté le 18 aout 2014.

En d'autres termes, le tableau montre que la pauvreté touche nettement plus les femmes, avec 67% de l'effectif total des pauvres, c'est-à-dire sur 10 pauvres, environ 7 sont des femmes. Cette inégalité influe sur leur bien-être et leur capacité à mener convenablement des entreprises ou toute autre activité.

2.5.1 Indice de Développement Humain (IDH), Indice d'Inégalités de Genre (IIG)

Sur ce même registre de la pauvreté, étant donné que le PIB ne mesure que les aspects économiques, le PNUD, à travers Amartya Sen, a créé l'Indice de Développement Humain (IDH) pour mesurer le niveau de développement d'un pays. C'est un indicateur composite faisant la synthèse des critères de santé (accès à l'eau, à l'alimentation, à un logement décent, à la santé...), du niveau d'éducation (durée moyenne des formations, capacité de prise de décision...) et du niveau de vie (revenu par habitant,...). L'IDH est compris entre 0 et 1. Plus il est proche de zéro, plus le pays a un niveau de développement faible. Malheureusement le Niger occupe un rang assez bas dans le classement: il est 188^{ième} avec 0,348 point. Quant à l'Indice d'Inégalité Genre (IIG), il est de 0,713 avec une place de 154. L'IIG est basé sur: la santé reproductive mesurée par le taux de mortalité maternelle et le taux de fertilité des adolescentes; l'autonomisation, mesurée par la part de sièges parlementaires occupés par des femmes et la part de femmes et d'hommes adultes âgés de 25 ans et plus ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire; et le statut économique exprimé en participation au marché du travail et mesuré par le taux d'activité de la population active chez les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus. Comme l'IDH, l'IIG est également compris entre 0 et 1. En revanche, plus il est élevé, mieux les disparités entre hommes et femmes sont importantes. Ainsi, le Niger présente des inégalités genres accrues, avec 0,713 point. Il est plus élevé que la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui est de 0,537 (PNUD, 2015). Ces deux indicateurs, notamment l'IDH et l'IIG, permettent d'affirmer que le Niger a encore beaucoup à faire dans le domaine socioéconomique et l'égalité des sexes afin de progresser en matière de développement humain et de parité homme-femme.

2.6 Cadre juridique et institutionnel en matière d'égalité entre homme et femme⁷

En tant qu'Etat souverain, le Niger a toujours été présent dans le concert des nations à l'instar d'autres Etats membres de l'ONU. De même, comme les autres pays, il est toujours en quête de meilleures conditions de vie sociale et économique pour sa population dans le respect des droits humains et de l'égalité entre les personnes que ce soit leur sexe, leur ethnie ou leur religion. En ce qui concerne l'égalité entre les sexes et la lutte contre les discriminations à l'égard d'une catégorie de personnes, plusieurs textes juridiques ont été ratifiés.

2.6.1 Quelques textes nationaux

- Comme point de départ la Constitution du Niger de 1960 stipule: «La République du Niger assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, ou de religion». Pour matérialiser ce postulat, en 1962, l'Etat a encouragé la création de l'Union des Femmes du Niger (UFN) pour œuvrer dans les activités de la promotion des femmes même si ses interventions étaient restées limitées.
- En 1996, la Politique Nationale de la Promotion de la Femme a été élaborée pour le respect des droits de la femme, l'égalité des sexes et la protection de la mère et de l'enfant.
- Toutes les Constitutions dont la dernière, notamment celle du 25 novembre 2010 dans son article 22, notent que «l'Etat veille à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme, de la jeune fille et des personnes handicapées. Les politiques publiques dans tous les domaines assurent leur plein épanouissement et leur participation au développement national». De même, à travers plusieurs de ses articles, notamment 9, 11 et 13, la Constitution réprime la discrimination à l'égard d'un sexe et quel que soit son âge.
- La loi n° 2000-008 du 07 juin 2000 sur le quota exige 10% de fonctions électives et 20% de fonctions nominatives pour les femmes. Le 27 novembre 2014, l'Assemblée Nationale a relevé ces quotas de 10 à 15% et de 20 à 25% pour l'un des deux sexes.

7. Références tirées des articles et rapports: Mahaman Tidjani. A et al., «Au cœur de la marginalisation des femmes en milieu rural nigérien. Cas de l'accès à l'eau à usage agricole», Pour 2014/2 (N° 222), p. 235-247. République du Niger Ministère de la Justice «Convention internationale sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination Raciale», Niamey, 2012, p.6-8.

- A signaler aussi la création d'un Service central des mineurs et des femmes par arrêté N° 2011-046/MI/S/D/AR/DGPN du 28 janvier 2011.

2.6.2 Textes internationaux

- La Convention n°100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et la main d'œuvre féminine pour un travail à valeur égale, adoptée en 1951 et ratifiée le 09 août 1966.
- En 1964, la Convention sur les droits de la femme.
- En 1965, la Convention internationale sur le consentement au mariage, l'âge minimum et l'enregistrement des mariages.
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), adoptée le 18 décembre 1979. Le Niger y a adhéré le 8 octobre 1999 (mais une certaine réserve est portée sur la question de l'héritage de la femme, le choix de résidence).
- La Politique Genre de la CEDEAO. Déjà en 2002, le Niger a mis en place une Initiative Genre pour instaurer un environnement social, juridique, institutionnel et politique favorable à l'équité et à l'égalité du genre⁸. Il s'agit de tenir compte du genre dans les plans et stratégies de développement. Sauf que la portée de l'Initiative Genre du Niger (IGN) était limitée tant au niveau de ses composantes d'activités que de ses zones d'intervention.
- Finalement, grâce aux travaux précédents de l'IGN, aux concours des partenaires extérieurs (notamment le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods) et des organisations régionales, le Niger a adopté en juillet 2008 une Politique Nationale Genre (PNG) décennale (2009-2018) pour continuer à promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes. Les politiques nationales devront tenir compte des besoins des deux sexes dans tous les domaines et à différents niveaux. Le but est de rétablir le déséquilibre en défaveur des femmes et de circonscrire les différents obstacles à l'égalité des sexes. Dans ce même prolongement, les abus, les violences, les discriminations contre un sexe, quel que soit l'âge, les mariages précoces, le travail des enfants... seront prévenus et corrigés. Dans le but d'une prise en compte verticale, mais surtout horizontale du genre, les Plans de Développement Communaux (PDC) devraient intégrer l'aspect genre dans leur plan d'action. Plus concrètement, pour soutenir ces plans d'action, entre autres, le Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Bonne Gouvernance (ProDEC) intervient dans 51 communes du Niger et a mis en place des points focaux genres communaux pour tenter de prendre en compte équitablement les besoins de toutes les couches socioprofessionnelles.

La **Politique Nationale Genre** (PNG) converge vers une stratégie sur l'égalité des droits des femmes et des hommes au niveau des plans d'action nationaux. Cependant, la PNG recèle beaucoup de limites, notamment son caractère général, sa dimension genre portée plutôt en faveur de la femme et sa faible portée politique au niveau des hautes institutions⁹, particulièrement la Présidence de la République et le Cabinet du Premier Ministre. Sur la base de ces limites, une évaluation de la PNG était en cours au moment de l'étude pour pallier à ces insuffisances et surtout l'actualiser en fonction de l'évolution du contexte national. Qui plus est l'instauration d'un environnement favorable à la PNG demande sur le long et moyen terme un travail de sensibilisation sur le changement de mentalité et de comportement des personnes ainsi que des approches de terrain inclusives tenant compte de certaines réalités locales culturelles et institutionnelles pour obtenir l'adhésion de toutes les composantes de la population.

En ce qui concerne les secteurs de l'agriculture et du développement rural, le Niger a également souscrit aux engagements suivants aux niveaux sous-régional, continental et mondial qui ont des incidences sur le secteur:

Au niveau de la CEDEAO:

- L'Article 63 du Traité Révisé de la CEDEAO enjoint les Etats membres à "élaborer, harmoniser, coordonner et mettre en œuvre des politiques et des mécanismes appropriés pour améliorer les conditions économiques, sociales et culturelles des femmes."

8. République du Niger-Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant «Evaluation de la Politique Nationale Genre», Niamey, (rapport provisoire), septembre 2016, p. 18.

9. *Idem*, République du Niger-Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, septembre 2016, p. 48-49.

- La Vision 2020 de la CEDEAO adoptée en Juin 2010 prévoit “une société inclusive portée sur le développement et l’autonomisation du capital humain en vue de créer un environnement sain et paisible dans lequel les femmes, les enfants et les jeunes pourront évoluer avec des opportunités égales pour exceller et avoir un accès équitable aux ressources nécessaires pour le développement humain et social”.
- Le Pacte Régional de Partenariat pour la mise en œuvre de l’ECOWAP/PDDAA 2025 adopté lors de la conférence internationale sur ECOWAP + 10 et les Perspectives pour 2025 a pris l’engagement supplémentaire d’améliorer la gestion de la politique agricole en renforçant la conformité aux principes de l’égalité et de l’équité des sexes et la redevabilité. Cet engagement sera mis en œuvre dans le cadre du nouveau cycle de Plan PRIASAN et PNIASAN actuellement en cours de finalisation.

Au niveau Africain:

- L’Agenda 2063 de l’Union africaine adopté en avril 2015, dans l’Aspiration numéro six, appelle à un développement inclusif axé sur les personnes, à travers, entre autre: l’accès des femmes rurales aux moyens de productions tels que la terre, le crédit, les intrants et les services financiers; l’inclusion des femmes dans la prise de décisions; le droit des femmes de posséder et d’hériter des biens, de signer des contrats, d’enregistrer et de gérer des entreprises.
- La Déclaration de Malabo sur la «Croissance et la Transformation Accélérées de l’Agriculture en Afrique pour une Prospérité partagée et l’Amélioration des Moyens d’Existence» adoptée par les chefs d’Etats lors du sommet de l’Union africaine en juin 2014 fait appel à un appui public délibéré et spécial pour aider les femmes à participer et à profiter des opportunités de croissance et de transformation pour améliorer leurs vies et leurs moyens d’existence. Dans le nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique (NEPAD) qui vise au développement socioéconomique du continent, l’égalité entre homme et femme était considérée comme un des facteurs de l’éradication de la pauvreté et du développement durable.
- La Déclaration de «2015 comme l’Année de l’autonomisation des femmes et du développement pour la concrétisation de l’Agenda 2063» adoptée par le Sommet de l’Union africaine en juin 2015 invite les gouvernements à rehausser les niveaux de mécanisation, d’accès aux innovations technologiques, d’éducation et de développement des compétences pour les femmes. Elle en appelle également aux institutions financières de prévoir un quota minimum de financement de 50% pour aider les micro-entreprises féminines à croître.
- La Déclaration de 2016 comme «Année Africaine des droits de l’homme, avec un accent particulier sur les droits des femmes» adoptée par les chefs d’Etat en juillet 2016 met particulièrement l’accent sur les droits des femmes pauvres à l’alimentation, la terre et la protection sociale comme faisant partie intégrante de leurs droits humains.
- “La Campagne de l’Union Africaine pour reléguer la houe à main au musée” a été lancée en Juin 2015 à Johannesburg lors du Sommet de l’Union africaine. Dans le cadre de son Aspiration#1 «Une Afrique prospère axée sur la Croissance Inclusive et le Développement Durable», l’Agenda 2063 envisage: «une agriculture moderne, productive et attractive, basée sur la science, la technologie, l’innovation et le savoir-faire indigène», et précise que «la houe à main sera bannie à l’horizon 2025.»

Au niveau mondial:

- L’Agenda 2030 pour le Développement Durable traite, entre autres, des questions prioritaires pour les femmes dans l’agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la gestion des ressources naturelles. L’Objectif de Développement Durable (ODD) 1 sur la réduction de la pauvreté vise à assurer l’égalité des droits pour tous- hommes et femmes- par rapport aux ressources économiques, un accès égal aux services fondamentaux, à la technologie et aux services financiers, à la propriété et au contrôle de la terre et de toute autre forme de propriété et de ressources naturelles. L’ODD 2 sur l’élimination de la faim, la réalisation de la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition et la promotion d’une agriculture durable traite particulièrement des besoins nutritionnels des adolescentes et des femmes enceintes et allaitantes. Cet objectif vise à doubler, à l’horizon 2030, le niveau de productivité et des revenus des femmes petites exploitantes en leur garantissant un accès sécurisé et égal à la terre, à la connaissance, aux services financiers, aux marchés et aux opportunités de transformation des produits

pour la valeur ajoutée ainsi qu'au travail non-agricole. L'Objectif 5 sur la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes invite à la reconnaissance et à l'appréciation du travail domestique et de prise en charge non-rémunéré des femmes à travers des politiques qui leur garantissent l'accès aux services et aux infrastructures publics ainsi que la protection sociale et la promotion du partage des responsabilités au sein du ménage et de la famille autant que possible à l'échelle nationale. La participation des femmes et leur engagement en tant que responsables à tous les niveaux du processus décisionnel est également indispensable.

- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, dont l'OMD 3 sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- L'Accord de Paris adopté par la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations-unies sur le changement climatique (COP21) invite les parties à mettre en œuvre des actions d'adaptation et de renforcement des capacités sensibles au genre. La COP22 a offert des opportunités pour un plaidoyer continu autour de la dimension du genre dans les interventions relatives au climat.
- Le Niger, à l'instar des autres pays africains, est également partie prenante pour les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, adoptées par le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale en 2012. Les Directives invitent les États à faire en sorte que les femmes et les filles aient des droits fonciers et un accès aux terres, aux pêcheries et aux forêts indépendants de leur statut civil et matrimonial, et qu'ils fournissent des cadres politiques, légaux et organisationnels qui ne soient pas discriminatoires. Les Directives invitent en outre les États à faire face aux obstacles rencontrés par les femmes et les filles en ce qui concerne les droits fonciers et à prendre des mesures pour garantir que les cadres juridiques et politiques assurent une protection adéquate des femmes; et que les lois reconnaissant les droits fonciers des femmes soient mises en œuvre et appliquées. Ils plaident pour que les États facilitent la pleine participation des utilisateurs des terres, des pêches et des forêts à la gouvernance foncière, y compris dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, des législations et des décisions en matière de développement territorial.

Ces quelques dispositions susmentionnées montrent que le Niger s'est doté d'un cadre juridique et institutionnel pour lutter contre la discrimination des personnes selon leur sexe, leur âge, leur groupe ethnique et autre. Cependant, les observations empiriques et les études d'évaluation relatent une toute autre réalité. En dépit de cet arsenal juridique et institutionnel et des déclarations politiques, l'inégalité genre, particulièrement envers les femmes, les jeunes et les handicapés, persiste.

2.7 Participation politique des femmes et Indice d'Autonomisation des Femmes

Contrairement aux Parlements précédents, actuellement le nombre des parlementaires femmes a relativement crû et représente 14%, soit 25 sur un total de 173 députés. Plus récemment, dans le gouvernement du 20 octobre 2016 du Niger, les femmes sont 8 sur un effectif de 42, soit 19%. Ces chiffres ne sont pas conformes à la loi sur le quota en vigueur: 15 et 25% respectivement pour les fonctions nominatives et les postes électifs. D'ailleurs, récemment (27 octobre 2016) les femmes ont manifesté pour dénoncer le non-respect des dispositions de la Constitution sur le quota concernant la composition genre de l'actuel gouvernement. En 15 ans, le Niger n'a respecté que deux fois le quota de 25% de femmes ou d'hommes au niveau des fonctions ministérielles.

Au-delà du gouvernement et de la représentation nationale, il existe une vraie inégalité et iniquité dans divers domaines sectoriels et à différents niveaux. Pour illustration, au niveau des hautes fonctions du Ministère de l'Agriculture (Directeurs Généraux, Directeur Nationaux, Directeurs Régionaux, Directeurs Départementaux, Coordinateurs de Projets, Directeurs des Institutions et Offices), les femmes représentent 5 sur un effectif de 88 (Touraoua, 2012), soit 5,68%. De plus, au niveau des élus locaux nationaux, sur un effectif national de 4 040, les femmes sont 637, soit 15%¹⁰. Pour les fonctions de maire, les femmes ne représentent que 3% contre 97% pour les hommes. Depuis l'indépendance du Niger, la gouvernance des régions est exclusivement l'affaire des hommes, le Niger n'ayant connu que deux femmes gouverneures, Mesdames Aichatou Kané et Bibata Barry, respectivement gouverneure et Préfet-Maire de Niamey. Comme le rappelle la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), le Niger maintient son engagement

10. République du Niger Ministère de la Justice «Convention internationale sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination Raciale», Niamey, 2012, p. 17.

à protéger davantage les droits et libertés énoncés par la CEDEF¹¹, en revanche beaucoup de pesanteurs socioéconomiques, culturelles et politiques subsistent.

Selon les «Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural pour le Niger», le Code Rural, en son article 4, mentionne: «Les ressources naturelles rurales font partie du patrimoine commun de la Nation. Tous les nigériens ont une égale vocation à y accéder sans discrimination de sexe ou d'origine sociale»¹². Ce faisant, au même titre que les hommes, les femmes ont aussi un droit d'accès aux ressources naturelles, notamment la terre, l'eau et autres ressources. Or, au Niger, le système foncier dépend encore largement des institutions coutumières et, dans cet environnement traditionnel, l'accès à la terre pour la femme reste problématique et varie d'une localité à une autre.

L'autonomisation de la femme consiste tout d'abord en une amélioration de ses conditions de vie. Une étude de la FAO rappelle que le Niger s'est engagé dans une stratégie d'autonomisation de la femme à travers quatre composantes: (i) l'allègement des tâches domestiques des femmes; (ii) l'appui aux productions agricoles et pastorales des femmes en allouant des terres aux femmes dans le cadre de l'Initiative 3N pour entreprendre l'agriculture pluviale ou irriguée; (iii) le microcrédit aux femmes; (iv) les actions d'accompagnement à travers les centres d'éducation et de promotion féminine (foyers féminins) (Mahaman, 2016). Actuellement, les femmes s'organisent de plus en plus en groupement pour diverses activités – certaines de ces organisations sont des cadres de promotion de leadership, d'activité économique, de sensibilisation et formation visant à une autonomisation. Selon une source du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'enfant, on compte plus de 25 000 groupements féminins, cela constitue des réseaux d'autonomisation, même si beaucoup d'obstacles demeurent.

Ayant conjointement mis en place un programme «Accélérer l'Autonomisation Economique des Femmes Rurales» dans la région de Dosso, la FAO, le FIDA, le PAM et l'ONU femme ont adapté «l'Indice de l'Autonomisation des Femmes dans l'Agriculture (IAFA)» développé par *International Food Policy Research Institute* (IFPRI), USAID et *Oxford Poverty and Human Development Initiative* (OPHI) dans le cadre de l'initiative «Feed the Future» qui est l'initiative américaine de lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire au niveau mondial. L'indice est pondéré de deux sous-indices: d'une part les cinq domaines d'autonomisation: Exprimer son opinion seuls ou conjointement et prendre une décision concernant l'agriculture, l'élevage, la pisciculture – la propriété des ressources productives, le pouvoir de décision en la matière et l'accès au crédit – le contrôle exclusif ou en commun de l'utilisation des revenus et des dépenses – la capacité à prendre la parole en public et exprimer ses opinions – la répartition du temps entre tâches productives et domestiques. D'autre part, l'indice de parité des sexes mesurant la parité des femmes avec leurs homologues hommes.

Selon les enquêtes de terrain dans la région de Dosso, dans les villages concernés, l'autonomisation des femmes dans l'agriculture est estimée à 45%. Les principaux obstacles à cette autonomisation des femmes sont la faible prise de décision, le manque de contrôle sur les ressources et la mauvaise répartition du temps. L'IAFA fournit en quelque sorte une piste d'intervention pour l'autonomisation économique et la capacité des femmes en milieu rural. Toutefois, cet indice vient tout juste d'être conçu et sa pertinence et son efficacité seront mieux évaluées avec le temps.

2.8 La femme et l'environnement social, coutumier et religieux

Sur le plan coutumier, en général, il existe des normes sociales régissant formellement ou informellement le rôle respectif de la femme et de l'homme. Une étude très documentée de la Banque mondiale (Bank mondiale, 2014) au Niger révèle que les normes sociales fonctionnent comme des règles, peuvent être spécifiques au sexe et au contexte, constituent des valeurs essentielles culturelles d'un groupe ou d'une société et modèlent la conduite quotidienne tant en privé qu'en public. Ces normes sont rarement remises en question pour éviter d'être en non-conformité avec le groupe. En effet, les normes sociales définissent les rôles assignés aux hommes et aux femmes et auxquels ils sont censés s'y conformer. A titre d'exemple, en fonction de certaines contrées et traditions, les femmes rurales sont contraintes de ne pas planter le mil ou l'arachide.

11. CEDAW «Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 18 de la Convention Troisième et quatrième rapports périodiques des États parties attendus en 2012 Niger» octobre 2015, p. 1-33.

12. République du Niger «Code Rural - Recueil des Textes», Secrétariat Permanent Code Rural, Niamey, 2013, p. 11.

Dans d'autres cas, ces normes aboutissent à limiter l'accès des femmes aux ressources agricoles en décrétant qu'il est socialement inacceptable qu'elles héritent d'un terrain ou qu'elles pratiquent une activité agricole.

Les rares femmes qui tentent d'accéder à la terre en défiant les conventions en payent habituellement le prix: elles sont fortement critiquées pour avoir enfreint les coutumes, voire accusées d'être la honte de leur famille. Selon le rôle normatif, les hommes sont les soutiens de famille, les décideurs. Quant aux femmes, elles leur sont dépendantes et doivent être sous la protection de la gent masculine. En droit coutumier, le régime matrimonial, le droit de propriété et les règles de transmission entre les générations sont toujours régis selon le sexe et consacrent la prééminence du masculin. Ces réalités donnent un aperçu des inégalités entre hommes et femmes imputées aux normes sociales et coutumières, même si souvent certaines normes sont injustement appliquées, voire n'ont aucun fondement traditionnel authentique.

Les deux principales religions au Niger sont l'Islam et le Christianisme, la première concerne 98% de la population, la seconde environ 1%. Au-delà des croyances spirituelles, les religions sont des pratiques qui conditionnent l'existence, les modes de vie, les comportements, les relations familiales et sociétales, notamment celles entre père et enfant ou entre époux. Dans cette configuration, il ressort que les coutumes, les cultures ou encore les traditions s'enchevêtrent avec certains règles de vie dictées par les religions. Souvent les deux se confondent, car la religion énonce des conduites de vie et des comportements à suivre. Dans certains cas, la limite entre la religion et la culture est loin d'être tranchée. En ce qui concerne le Coran, plusieurs versets abordent les relations entre homme et femme. (IV, 38) «Les hommes ont autorité (qawwâmûna) sur les femmes, du fait qu'Allah a préféré certains d'entre vous à certains autres, et du fait que les hommes font dépense sur leurs biens (en faveur de leurs femmes)». Il est dit que la femme a été créée à partir d'une côte de l'homme. Elle doit se soumettre à son mari même si par ailleurs elle constitue la complémentarité de l'homme. Dans le Christianisme, la Bible énonce une soumission de la femme à son mari (Eph 5,24-25). La femme est au service de l'homme (Prov 31,13-18 et 1Cor 11,9) qui la dominera (Gen 2,16). Ces deux religions établissent une certaine différence entre les deux sexes, notamment en termes de responsabilité, d'obligation, de statut et de comportement – et dans la majorité des cas, cette inégalité est plutôt en faveur de l'homme, censé être le chef du ménage et le soutien de la famille.

Cependant, cette inégalité, face à certaines responsabilités entre l'homme et la femme, devrait être relativisée et contextualisée. Par exemple, le Coran dit: «Elles ont des droits équivalents aux devoirs qu'elles doivent rendre à l'amiable, et aux hommes un degré d'avantage et Dieu est puissant et sage» (Sourat de la vache, 228). Il est dit que l'homme et la femme sont égaux, mais Dieu préfère la personne qui accomplit le plus de bonnes œuvres. Parfois dans nos sociétés, il y a une interprétation tendancieuse des textes par une certaine catégorie d'hommes pour justifier une action, une décision ou carrément une fuite en avant devant certains préceptes, notamment l'accès à la terre pour la femme.

2.9 Education et alphabétisation

L'annuaire statistique de l'INS Niger note un taux brut de scolarisation de 82%, dont 89,5% pour les garçons et 74,7% pour les filles en 2013 (INS-Niger, 2013).

Tableau 6: Taux brut Scolarisation Primaire (%)

	Masculin	Féminin	Total
Urbain	111,1	105	108
Rural	61,1	48,6	55
Total	68,6	57,6	63,2

Tableau 7: Taux brut secondaire 1er cycle (%)

	Masculin	Féminin	Total
Urbain	68,5	60,6	64,5
Rural	15,8	7,3	11,5
Total	24,8	16,3	20,5

Source: INS RGPH- Rapport sur l'Alphabétisation, le Niveau d'instruction et la Fréquentation Scolaire », 2012, Niamey.

En milieu urbain, en 2012, le taux brut de scolarisation primaire était important et l'écart entre les deux sexes était légèrement en faveur des garçons. Ce taux de scolarisation fort élevé (plus de 100% pour les deux sexes) s'explique d'une part par le fait que l'environnement urbain est très favorable à la scolarisation des enfants avec un bon effet d'entraînement et, d'autre part, par le nombre d'enfants réellement scolarisables dépassant celui initialement prévu. Quant au milieu rural, il y a un écart de plus de 12 point entre les filles et les garçons, toujours au profit de ces derniers.

En ce qui concerne, le taux brut de scolarisation secondaire premier cycle, il dépasse les 60% dans les zones urbaines, avec 68,5% pour les garçons et 60,6% pour les filles. En revanche, sa moyenne globale est très faible en milieu rural, avec seulement 11,5%. En plus de sa faiblesse générale en zone rurale, ce taux de scolarisation montre qu'il y a deux fois plus de garçons que de filles fréquentant le premier cycle du secondaire: 15,8% contre 7,3%. Cela signifie qu'en milieu rural, sur 10 garçons ayant commencé l'école, seul 1,53 poursuit la scolarisation au collège tandis que moins d'une fille sur 10 y est concernée. Le taux brut de scolarisation secondaire est très faible en milieu rural à cause à la fois de l'insuffisance ou du manque d'infrastructures scolaires (écoles, salle de classe, cantines, internats), du désintérêt pour l'école et des obstacles socioculturels tels que le mariage précoce et les tâches domestiques pour les filles, l'exode rural et le lâchage scolaire au profit des travaux champêtres pour les garçons.

Il convient de noter que les données statistiques détaillées disponibles les plus récentes (selon les zones de résidence et selon le sexe) sur le taux brut de scolarisation sont celles présentées dans les tableaux 6 et 7. Cependant, des données globales désagrégées plus récentes sont disponibles selon le sexe. Par exemple, au niveau national, en 2015, le taux brut de scolarisation primaire était de 80,2% pour les garçons contre 68% pour les filles (INS-Niger, 2016). Pour l'année scolaire 2014-2015, le taux de scolarisation brut secondaire premier cycle se situait à 34,9% pour les garçons et à 24,3% pour les filles (INS-Niger, 2016). Tout comme en 2011, en 2015 l'écart entre les filles et les garçons concernant les taux bruts de scolarisation primaire et secondaire premier cycle étaient d'au moins 10 points en défaveur des filles.

En 2010, le taux d'achèvement primaire était de 41,7% dont 48,5% pour les garçons et 35% pour les filles. En 2015 au niveau national, il était de 75,2% dont 85,9% chez les garçons et 64,6% pour les filles (INS-Niger, 2016). Cette croissance entre les deux périodes s'explique essentiellement par la suppression en 2014 du Certificat de Fin d'Études du Premier Degré (CFEPD), ce qui implique un passage automatique des élèves du CM2 en classe supérieure. Les taux de scolarisation et d'achèvement sont plus faibles en milieu rural et d'une façon assez marquée chez les jeunes filles.

Le rapport «Politique Nationale de la Jeunesse» souligne un état d'éducation et de formation assez alarmant chez les jeunes de 15 à 35 ans. En effet, 49% n'ont aucun niveau d'instruction: en détail, 41,7% pour le groupe des 20-24 ans et 54,0% pour les 30-34 ans. Selon le sexe, chez les 15 -35 ans, près de 60% des jeunes femmes n'ont aucun niveau d'instruction contre près de 40% des jeunes hommes¹³. Vu le poids démographiques des jeunes (80,81% de la population ont moins de 35 ans¹⁴), la scolarisation et la formation professionnelle des jeunes doivent être encore renforcées malgré tous les efforts consentis, car elles constituent, en l'état actuel, l'un des maillons faibles du développement du Niger.

Tableau 8: Taux d'alphabétisation de la population de plus de 15 ans par milieu de résidence et par sexe

Niger		Taux Alphabétisation (%)		
		Urbain	Rural	Total
	Masculin	66,03	32,10	38,64
	Féminin	50,81	15,92	22,10
	Total	58,51	23,68	30,11

Source: INS Niger «RGPH – Rapport sur l'Alphabétisation, le Niveau d'instruction et la Fréquentation Scolaire», 2012, Niamey.

Les enquêtes sociodémographiques au Niger considèrent l'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus, comme leur connaissance et capacité de base à lire et écrire dans n'importe quelle langue. Le taux global est de 30,11% en 2012, mais avec une inégalité selon le sexe car le taux d'alphabétisation est de 38,64% chez les hommes contre 22,10% chez les femmes. Autrement dit, 8 femmes sur 10 n'ont aucun niveau d'instruction au Niger.

Le taux d'alphabétisation en milieu urbain représente plus de deux fois celui en milieu rural. En effet, les zones urbaines sont des espaces favorables à l'alphabétisation, à la scolarisation et à la formation formelle ou informelle. Au niveau régional, on note également une forte disparité, Diffa, Tillabéry et Zinder enregistrant les taux d'alphabétisation les plus bas, respectivement 23,92; 23,42 et 25,59%. Dans ces trois régions, les

13. Niger-Ministère de la Jeunesse et du Sport «Politique Nationale de la Jeunesse», Version Provisoire du 30 Août 2015, Niamey, p. 27.

14. Niger-Ministère de la Jeunesse et du Sport «Politique Nationale de la Jeunesse», Version Provisoire du 30 Août 2015, Niamey, p. 41.

taux d’alphabétisation féminins sont linéairement les plus faibles avec respectivement 16,37; 18,06 et 18,55%. Seules les régions d’Agadez, de Dosso et de Niamey ont un taux supérieur à celui de la moyenne nationale (30,11%) avec respectivement 43,36; 30,58 et 62,40% (INS-Niger, 2012). En dépit de l’effort des acteurs (Etat, Organismes internationaux, Partenaires Techniques et Financiers, ONG internationales et nationales), le Niger n’a pas atteint son objectif de rehausser le taux d’alphabétisation à 59,9% en 2015 dans le cadre «Education Pour Tous» (EPT) de l’UNESCO.

Plus récemment, les dernières données de l’Institut National de la Statistique du Niger indiquent qu’en 2014, le taux d’alphabétisation était de 34,66% au niveau national. Il était de 23,5% chez les femmes contre 47,72% chez les hommes (NER-INS_ECVMA, 2014). Cela veut dire qu’il y a deux fois plus d’hommes qui savent lire et écrire que de femmes. Les femmes restent davantage marginalisées par les facteurs socioculturels, la non-scolarisation, le décrochage scolaire sans compétences élémentaires et autres. Etant donné le bienfait de l’alphabétisation des femmes sur la santé familiale, la nutrition et la sécurité alimentaire, l’autonomisation, la production agricole et le reste, le Niger doit encore renforcer ses programmes d’alphabétisation en faveur des femmes. En effet, la FAO à travers une étude au Kenya et en Tanzanie sur les «Politiques de développement agricole: Concepts et expériences (FAO, 2005)» rapporte une fois encore que la production agricole a crû d’environ 30% du simple fait que les exploitants sont alphabétisés, c’est-à-dire savent lire et comprendre des paragraphes simples ou encore soustraire et additionner des chiffres.

2.10 Le cadre de la planification du développement du pays

Depuis les années 2000, le Niger avait entrepris des politiques de réforme considérables pour réduire la pauvreté et surtout mettre en place un cadre macroéconomique stable pour stimuler une croissance économique forte et pérenne. Ces réformes ont été engagées par les services de l’Etat avec l’appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), du secteur privé, des ONG, etc.

C’est ainsi qu’en 2002, avec le concours des partenaires au développement, dans le cadre du Programme Pays Pauvre Très Endetté (PPTTE), le Niger a mis en place un cadre de planification: la Stratégie de Réduction de Pauvreté (SRP). Le premier plan d’action s’est matérialisé dans le Document de Stratégie de Réduction de Pauvreté (DSRP) avec comme axe principal le «développement du secteur productif». Une de ses priorités est le développement de l’agriculture et de l’élevage, la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la désertification, le développement de productions connexes à l’agriculture, le développement des activités génératrices de revenus, la promotion du secteur privé, des transports et des mines.

Ensuite en 2007, le Niger a planifié un deuxième Document de Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (D/SDRP). Le but était de renforcer la production agricole et d’atteindre un taux de croissance économique d’au moins 7% en 2012 afin de réduire substantiellement la pauvreté.

Enfin, en 2012, le Niger a élaboré le Plan de Développement Economique et Social (PDES) qui est également un cadre de planification et constitue l’unique cadre de référence en matière de développement économique et social pour le gouvernement et les partenaires au développement. Son volet agricole et autosuffisance alimentaire est l’*Initiative les Nigériens Nourissent les Nigériens* (I3N). Le PDES était censé prendre fin en 2015, mais le Niger a demandé un délai moratoire jusqu’au 31 décembre 2016 pour, d’une part, avoir un cadre de référence, selon la Constitution, afin de poursuivre les politiques, les projets et les programmes économiques et sociaux en cours et, d’autre part, achever les évaluations du PDES et fixer les nouvelles orientations du nouveau gouvernement.

Par conséquent, dans les prochains mois, le Niger aura un nouveau de cadre de planification de développement PDES 2017-2021 qui tiendra compte des résultats du précédent plan et des engagements internationaux et régionaux auxquels le pays a nouvellement souscrit.

Depuis 2000, tous ces cadres de planification de développement ont été élaborés sur des prévisions macroéconomiques nationales tenant compte du contexte régional et international dans le cadre de la réduction drastique de la pauvreté et s’inscrivent dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de Développement Durable (ODD). Cependant, comme beaucoup de pays, le Niger n’a pas atteint certains critères tels que la réduction de la pauvreté de moitié (31%) en 2015 – de surcroît dans un pays où tous les secteurs sont prioritaires en termes de besoin de financement et d’investissement. En revanche, le

Niger a atteint l'un des objectifs de l'ECOWAP/PDDAA consistant à baisser le taux de pauvreté de 66 à 52% en 2015. Ce taux était de 45,4% en 2014, donc il était déjà à moins de 52% en 2015.

2.11 La cohérence des cadres régionaux et sous-régionaux et nationaux de l'agriculture

Depuis plusieurs années, l'Afrique connaît des élans d'intégration régionale dans divers secteurs et à différents niveaux d'organisations communautaires. L'intégration régionale voire internationale est un mécanisme fondamental pour le développement économique et social. En sa double qualité d'Etat africain et de membre des Nations Unies, le Niger a souscrit à plusieurs textes internationaux et régionaux et les a arrimés à ses textes nationaux pour une meilleure prise en charge.

La rencontre du Millénaire à New York en septembre 2000 était la dernière faisant l'état des lieux et la synthèse de l'ensemble des Sommets ayant pris en compte la situation économique mondiale et les préoccupations majeures des populations pour réduire les inégalités et la pauvreté dans le monde¹⁵. Comme le rappelle le Cadre de Partenariat Pays de la FAO, le Niger reste intimement lié aux engagements internationaux, régionaux et aux priorités nationales à travers ses politiques et stratégies de développement du secteur agricole et rural (FAO CPF, 2013). Concernant les dispositions internationales en cohérence avec le secteur agricole, le Niger a, entre autres, entériné:

- Les directives des Sommets Mondiaux de l'Alimentation et la Sécurité Alimentaire en 1996, 2002 et 2009.
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2000, et les a matérialisés en plan d'action dans des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en deux phases 2002-2007 et 2007-2012 dont l'axe principal est le «développement du secteur productif», notamment le développement agricole. Enfin, la troisième phase 2012-2015 est dénommée le Plan de Développement Economique et Social (PDES), avec un volet de politique agricole nationale, les I3N. D'autre part, un quatrième plan d'action est attendu très bientôt.
- Les principes sur la Déclaration de Paris concernant l'efficacité de l'aide au développement en 2005, en matière de réduction de pauvreté, des inégalités et de renforcement des secteurs productifs.
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) du 25-27 septembre 2015 à New York à l'horizon 2030, qui sont également des objectifs mondiaux pour éradiquer la faim et protéger la planète. Ils comportent 17 objectifs et s'appuient sur le succès et les capitalisations des Objectifs du Millénaire pour le Développement tout en intégrant des aspects de paix, de justice, de changement climatique et autres. Ces objectifs sont inter-liés et le secteur agricole et la prise en compte du genre y trouvent une place prépondérante.
- Le traité de la COP21 en novembre-décembre 2015 à Paris, même si l'agriculture est reléguée en seconde position, les politiques contre le changement climatique devraient intégrer les programmes de restauration de terrain, la gestion durable des sols et la promotion de l'irrigation en Afrique.

Par ailleurs, on peut citer, à titre d'exemple plusieurs conventions et textes internationaux impactant le contenu des politiques agricoles nationales auxquelles le Niger a souscrit:

- Le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) (SAINT-GAL, 2016). Il a été adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 1966. Le Niger l'a signé et ratifié en 1986. En 2015, on compte 164 Etats signataires. C'est le texte de référence en matière de droits économiques, sociaux et culturels. Son article 11 sur «le droit à un niveau de vie suffisant pour tous» aborde le droit à la sécurité alimentaire – il y est dit que l'Etat devra, par exemple, améliorer les méthodes de production alimentaire, c'est-à-dire mettre en place les conditions d'une meilleure production agricole pour tous.
- La Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) où plusieurs de ses articles, notamment les 13 et 14, parlent des politiques agricoles. A cet égard, le Niger essaye de réduire les inégalités sexistes en la matière pour une meilleure productivité.

15. Niger-Cabinet du Premier Ministre «Stratégie de Réduction de la Pauvreté», Niamey, janvier 2002, p. 50.

Au niveau régional et sous régional, le Niger a adhéré à plusieurs textes. Si certains sont le prolongement des dispositions internationales, d'autres sont carrément des initiatives propres aux organisations continentales, communautaires ou nationales. On peut évoquer:

- La politique agricole de l'Union Africaine élaborée en 2003 à Maputo. Etant donné que le secteur agricole est le premier moyen de subsistance en Afrique, les pays se sont engagés à dépenser au moins 10% du budget national dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et obtenir 6% de croissance de ce secteur à travers une des composantes du Nouveau Partenariat pour l'Afrique (NEPAD), notamment son volet agricole: le Plan Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). Cela offre un ensemble de mesures, de directives et de principes pour aider les pays à développer leur politique agricole dans le cadre d'une politique économique. Le but est aussi d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le Développement.

En juin 2014, les pays africains se sont réunis à Malabo afin de donner une nouvelle impulsion à ce secteur. Le Niger est un bon élève, puisqu'en 2008, 2009, 2010, et 2012-2015 (programme pluriannuel de la renaissance I) il a consacré respectivement 18,9; 13,9; 12,7 et 15% du budget national à l'agriculture dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par la Politique Agricole de l'Union Africaine en 2003.

- La Politique Agricole de la CEDEAO a été adoptée en janvier 2005 par les chefs d'Etat et de Gouvernement. Elle insiste sur le raffermissement de l'agriculture familiale et la sécurité alimentaire des ménages grâce à une politique commerciale commune, une intégration des marchés, un programme d'investissement, etc. En effet, le socle de cette politique agricole est le Pacte régional de partenariat pour la mise en œuvre de l'**ECOWAP** adopté en novembre 2009 à Abuja. L'ECOWAP est l'instrument régional de la mise en œuvre du Plan Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) au niveau de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette dernière dispose ainsi d'un cadre unique de programmation et d'intervention pour le secteur agricole. La CEDEAO a eu à coordonner la préparation du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) dans les 15 pays membres. On note trois programmes mobilisateurs et fédérateurs: (i) la promotion des filières vivrières stratégiques pour la souveraineté alimentaire; (ii) la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole régional; (iii) la réduction de la vulnérabilité alimentaire et la promotion d'un accès stable et durable à l'alimentation. Ici, entre autres, la question genre est prise en compte à travers le soutien aux organisations de femmes et de producteurs jouant un rôle capital dans la production agricole.

La mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA repose sur la réalisation de Programmes d'investissements au niveau national (PNIA) et au niveau régional (PRIA). Les **PNIA** représentent les visions, les ambitions, et les priorités des pays. A cet effet, ils constituent le cadre de référence pour la programmation des actions dans le secteur agricole et le cadre de coordination de l'aide internationale. Au niveau régional, les programmes mobilisateurs combinent des investissements et des réformes de politiques publiques (instruments et mesures). Ils complètent les PNIA, prennent en charge les dimensions régionales, gèrent les interdépendances entre les pays et organisent leur coopération sur des questions communes.

- La Politique Agricole de l'UEMOA (PAU) a été adoptée en janvier 2001. C'est un cadre pour orienter et concilier les interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire -- cette dernière est l'axe transversal de la PAU. Par ailleurs, l'article 3 de l'acte additionnel de l'UEMOA stipule que «*La Politique agricole de l'Union a pour objectif de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté...*». L'atteinte des objectifs de la PAU repose sur trois axes stratégiques intégrant d'office la problématique sécurité alimentaire, ceux-ci sont: (i) l'adaptation des filières agricoles et amélioration de l'environnement du système productif; (ii) la construction du marché agricole unique; (iii) l'insertion dans le marché sous-régional et mondial. Au-delà de ces axes stratégiques, le plan de la PAU pour la sécurité alimentaire a retenu trois objectifs spécifiques: (i) soutenir le développement des productions alimentaires et limiter le recours aux importations; (ii) assurer des prix raisonnables aux producteurs et aux consommateurs; (iii) améliorer le fonctionnement des marchés des produits agricoles.
- La convention régissant le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) en septembre 1973. Le CILSS regroupe 13 Etats, dont 8 côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Togo), 4 Etats enclavés (Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad) et

1 Etat insulaire (Cap Vert). Il s'implique principalement dans l'appui à la définition et la mise en œuvre des politiques sectorielles relatives à son mandat, la formation de base et continue, l'information; la recherche et capitalisation; les projets pilotes multi-pays. Son mandat repose sur la recherche de la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles, l'agro-socio-économie et la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification, pour un nouvel équilibre écologique au Sahel.

- Les accords de RIO sur l'environnement et le développement en juin 1992. Le Niger a mis en place en 1996 le Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CNEDD) et son Plan National pour l'Environnement et le Développement Durable (PNEDD) pour coordonner toutes les dispositions et les questions relatives aux activités post Rio.

Le CNEDD doit veiller à l'intégration de la dimension des changements climatiques et de l'adaptation dans les politiques, stratégies et programmes de développement; la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités relatives aux changements climatiques et à l'adaptation. Touchant d'une façon transversale le secteur de l'agriculture, de l'élevage, de l'halieutique, de la foresterie, de la gestion des ressources naturelles, les activités de la CNEDD sont en interaction avec les programmes régionaux et nationaux de l'agriculture.

- La création de l'Alliance Globale pour les Initiatives de Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest de AGIR – Sahel en décembre 2012 à Ouagadougou. Elle compte 17 pays de l'Afrique de l'ouest et du Sahel regroupés au sein des organisations UEMOA, CEDEAO et CILSS et les pays de l'OCDE. Son objectif est d'atteindre la «Faim zéro» d'ici à 20 ans à travers quatre stratégies: (i) le rétablissement et le renforcement des moyens de subsistance, l'amélioration de la protection sociale des populations vulnérables; (ii) le renforcement de la nutrition des ménages vulnérables; (iii) l'augmentation continue de la productivité agricole et alimentaire et les revenus des ménages vulnérables; (iv) le renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette initiative vise à mobiliser de façon coordonnée et à accompagner les politiques régionales et nationales en appui au renforcement de la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
- La déclaration d'Abuja en 2006 par les chefs d'Etat et de Gouvernement africains, à travers le NEPAD, ayant abouti à l'adoption du Programme global de développement de l'agriculture africaine. Il y est recommandé notamment une forte utilisation des semences améliorées et d'engrais afin d'obtenir des rendements plus élevés. En Afrique, la consommation moyenne d'engrais n'est que 8 kg/hectare. L'objectif est de la porter à 50 kg/hectare en 2015 – toutefois cela n'a pas été atteint dans plus plusieurs pays africains comme le Niger.

Loin d'être exhaustifs, ces conventions, textes et politiques internationaux, régionaux et sous-régionaux susmentionnés, auxquels le Niger a souscrit, régissent sa politique nationale existante et à venir dans le domaine agricole. En effet, il s'agit tantôt de grandes orientations et plans d'actions stratégiques, tantôt de recommandations opérationnelles, d'appuis techniques, financiers et matériels auxquelles la politique nationale agricole converge ou se greffe. Les politiques et programmes nationaux doivent alors être en harmonie avec ces conventions internationales, régionales et sous-régionales, et restent le canal d'application opérationnelle et stratégique.

Dans la cohérence des programmes, on retient que les OMD et les ODD ont pour but de réduire la pauvreté et permettre un développement socioéconomique des pays. Plusieurs organisations et pays soutiennent ces objectifs (Nations Unies, Union Européenne, Banque Mondiale, Union Africaine...). Dans la réalisation de ces objectifs sur le plan agricole, l'Union Africaine, à travers son cadre stratégique, le NEPAD, a élaboré le Plan Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) préconisant, par exemple, une croissance de 6% du secteur agricole et une part budgétaire d'au moins 10% dans le domaine agricole. En Afrique de l'Ouest c'est la CEDEAO, à travers ECOWAP, la politique agricole commune, qui s'occupe de la mise en œuvre du PDDAA dans chacun des Etats membres. Au niveau national, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté/Stratégie de Développement Rurale définit les priorités nationales et oriente les interventions d'appui de l'ECOWAP/PDDAA. Le plan d'action de la Stratégie de Développement Rurale se traduit en programmes spécifiques d'une durée déterminée, notamment le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) ou le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) pour la réalisation des objectifs définis dans le PDDAA et en conformité avec les priorités de l'ECOWAP.

2.12 Stratégie nationale de l'agriculture et du développement rural

Qu'elle se présente sous la forme d'une loi, d'une stratégie ou encore d'une vision, une politique de développement est un instrument qui encadre et gouverne les prises de décision. Découlant d'une politique de développement, une politique agricole est l'expression d'un choix (traduit en objectifs) et d'une orientation (définissant des modes opératoires) déterminant l'intervention de l'Etat dans le secteur (Boureima, 2015).

Depuis l'indépendance du Niger, la production rurale constitue un secteur prioritaire pour les politiques de développement économique et social – *a fortiori* si elle concerne plus de 80% de la population. De même, depuis l'indépendance, plusieurs politiques agricoles se sont succédé en quête d'une meilleure dynamique productive, d'une croissance économique pérenne et d'une amélioration des conditions de vie de la population. Les différentes phases de politiques de développement rural que le Niger a connues de l'indépendance à aujourd'hui sont (Boureima, 2015):

- **1960 à 1973**, au lendemain de l'indépendance, le tout nouveau Etat misait sur la production agricole vivrière (mil, sorgho) et de rente (coton, arachide) dans son plan de développement économique et social. Ainsi, l'Etat intervenait directement dans la production agricole et la commercialisation au travers des mécanismes de planification. Mais aussi, il a lancé la mise en place de cadres d'incitation populaire et un climat social inclusif pour amener le paysannat à être davantage actif face à une certaine méfiance vis-à-vis d'une administration héritière des fondements coloniaux. C'est ainsi que l'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération (UNCC) a été créée, l'idée étant d'amener le paysan à découvrir sa valeur socioéconomique et créer des coopératives fortes pour une synergie de l'ensemble des services nécessaires au développement,
- **1974 à 1983**, après une grave sécheresse et famine en 1973/1974, un nouveau régime militaire s'installa au pouvoir par un coup d'Etat le 15 avril 1974 avec comme objectif la recherche de l'autosuffisance alimentaire. Profitant des bonnes campagnes hivernales et des recettes d'exportation de l'uranium, le Niger a entrepris divers projets de développement pour, entre autres, soutenir la production rurale. Les Unions Nationales de Coopératives ont évolué et étendu les zones céréalières et pastorales sur fond d'une production rurale non exceptionnelle au vu des investissements réalisés. Toutefois, les chutes des recettes de l'uranium impactant les lignes de financement du secteur rural, combinées à la crise de production de 1983/1984, ont remis en cause les orientations de la politique agricole,
- **1984 à 1991**, l'Etat comptait davantage sur une responsabilisation des populations à travers le développement endogène dans sa politique agricole. Plusieurs micro-projets de bénéficiaires ont été financés avec l'appui de la coopération internationale. Déjà en 1984, plusieurs réformes ont été engagées pour corriger les interventions de l'Etat dans le secteur rural suite au Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Il s'agit des réorientations du programme d'investissement, la définition des priorités en matière de recherche agricole, l'octroi du crédit agricole, etc. A partir de 1988, il y a eu un programme de réforme de la politique économique qui a touché profondément le secteur rural. De 1988 à 1989, le programme de «Facilité d'Ajustement Structurel» (FAS) a consenti des crédits et dons. De 1988 à 1991, l'USAID a financé un programme de Subvention au Développement du Secteur Agricole (SDSA). Le but était de rehausser les revenus des paysans et permettre la diversification et l'exportation des produits agricoles.
- **1991 à 2000**, en début des années 1990, la situation macroéconomique s'est aggravée, avec une atrophie des investissements dans un contexte de transition politique. Des études ont été engagées pour comprendre les problèmes, ce qui a permis d'élaborer le premier document de politique agricole du Niger (les Principes Directeurs pour une politique de développement rural) adopté par l'Ordonnance n°92-030 du 8 juillet 1992. Ces principes sont: (i) la gestion intégrée des ressources naturelles; (ii) l'organisation du monde rural, la participation des populations et la modification du rôle de l'Etat; (iii) la sécurité alimentaire; (iv) l'intensification et la diversification des productions; (v) les politiques d'accompagnement. Chacun de ces principes directeurs renferme des actions structurantes. Durant cette période, des institutions comme la FAO et la Banque Mondiale ont élaboré des documents expliquant leur vision du secteur rural au Niger.
- Certes, globalement, des mesures furent prises, mais elles ne permirent pas de relever le défi d'une réduction significative de la pauvreté au Niger. Cette période resta alors marquée par un taux de pauvreté élevé, un plan macroéconomique alarmant, un déficit accru des recettes financières et une insécurité alimentaire,

- **2002 à 2015**, abordant le millénaire avec un seuil de pauvreté alarmant, une insécurité alimentaire et une production rurale déficitaire, l'Etat du Niger a misé sur des mesures urgentes pour accroître les revenus agricoles des populations à travers une politique de restauration de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique. Ce faisant, le gouvernement a adopté la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) en 2002, cadre de référence pour toutes les actions de développement économique et social jusqu'en 2015. Principal agrégat de la richesse intérieure produite, le secteur rural garde alors un rôle crucial dans la réalisation de la croissance économique et dans cette stratégie. Les deux, voire les trois composantes de la SRP étaient le Document Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (D/SDRP) et le Plan de Développement Economique et Social (PDES).

Les principaux enjeux du développement rural ont été formulés dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Ainsi, cette dernière reste le cadre de référence de la stratégie nationale de l'agriculture et du développement rural. Par exemple, le Plan de Développement Economique et Social (PDES) a un volet développement agricole et autosuffisance alimentaire adopté en 2012, intitulé *Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens (I3N)*. Dans le PDES, l'I3N constitue l'axe 3 (sécurité alimentaire et développement agricole durable) et une part de l'axe 2 (gestion des ressources naturelles) et de l'axe 5 (nutrition). La stratégie de l'Initiative 3N est le principal cadre de référence pour les interventions actuelles et futures de développement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle des administrations publiques, des collectivités territoriales et des acteurs non étatiques. Elle constitue donc la référence pour la collaboration entre l'Etat les autres partenaires tels que les Partenaires Techniques et Financiers, les Organisations de Producteurs, la société civile, les ONG, le secteur privé¹⁶.

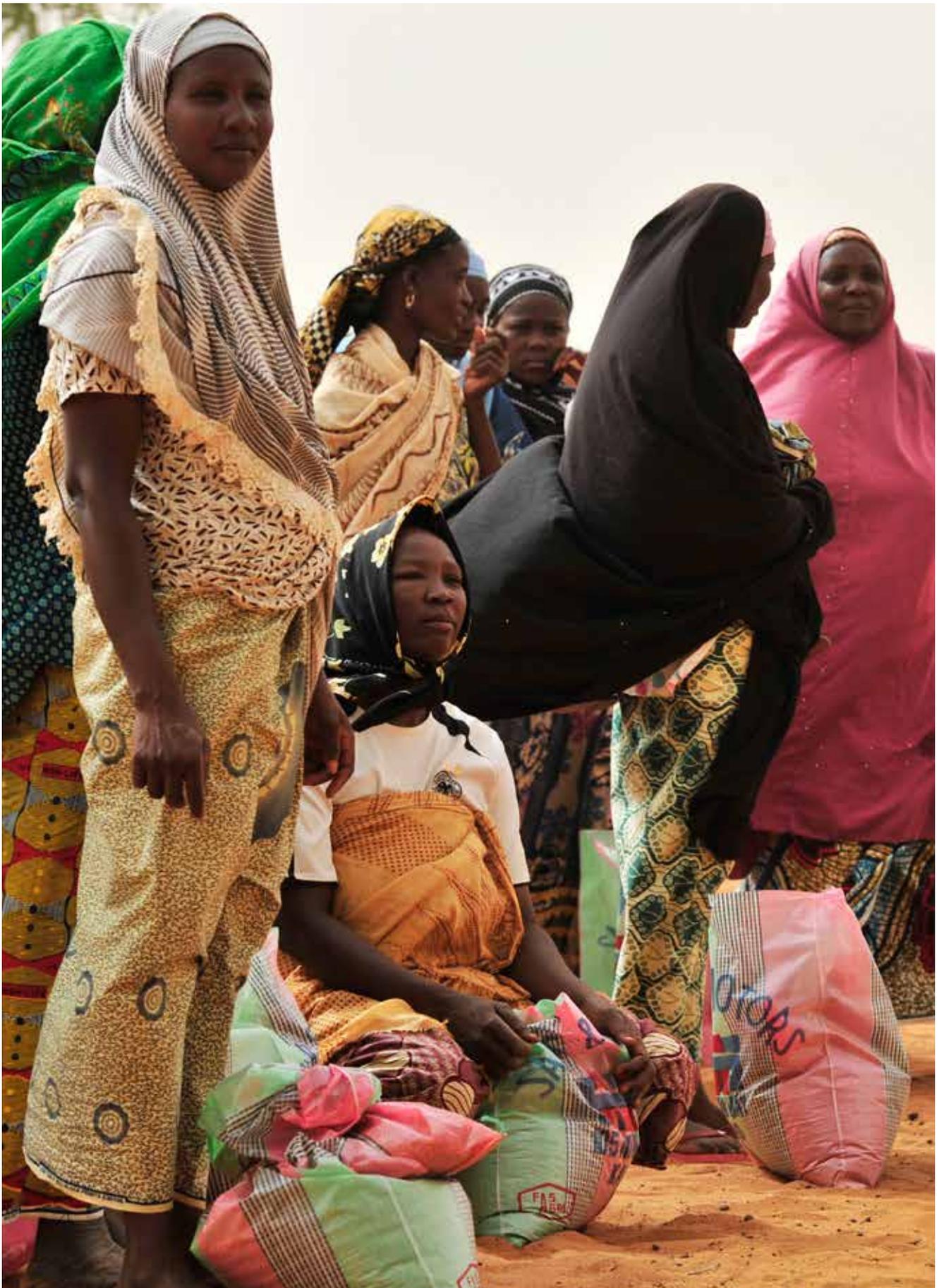
L'Initiative 3N repose sur 5 axes principaux, (i) Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques; (ii) Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires; (iii) Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes; (iv) Amélioration de l'état nutritionnel des nigériennes et des nigériens; (v) Animation et Coordination de l'I3N. Ces 5 axes principaux ou stratégiques se déclinent en 11 programmes d'investissement prioritaire. Ces programmes sont mis en œuvre par les différents Ministères et démembrés de l'Etat travaillant dans le secteur agricole et rural.

A signaler que la CEDEAO a aussi un Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) qu'elle met en œuvre dans les pays membres à travers des projets de développement tels que le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest/ *West Africa Agricultural Productivity Program (PPAAO/WAAPP)*. C'est un financement de la Banque Mondiale qui passe par la CEDEAO.

Par ailleurs, un nouveau plan d'action d'I3N en cours d'élaboration pour la période 2016-2020 a fixé les domaines d'intervention prioritaire, en fonction du bilan de la phase précédente du PNIA, des évolutions du contexte national et international (ODD, ECOWAP/NAPAD, AGIR, COP21...) et de la programmation des principaux partenaires. Les nouveaux domaines prioritaires sont, (i) la Maîtrise de l'eau pour les productions agro sylvo pastorales et halieutiques; (ii) la Promotion des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et les chaînes de valeur; (iii) la Gestion intégrée et durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement; (iv) la Réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; (v) la Création d'un environnement favorable à la mise en œuvre de l'Initiative 3N.

Le nouveau plan d'action de l'Initiative 3N ou PNIA sera reversé dans la programmation 2017-2021 du PDES.

16. Niger-Présidence de la République, Haut-Commissariat à l'Initiative 3N «Bilan de Mise en Œuvre de l'Initiative 3N», Niamey, septembre 2015, p. 15.



© FAO / Issouf Sanogo

Des femmes portant des sacs de millet amélioré et des graines de haricot vert dans un centre de distribution de la FAO.

3. Analyse genre du processus de politique agricole

3.1 La politique nationale de genre: la cohérence avec la stratégie du secteur de l'agriculture

A la lecture de la Politique Nationale Genre décennale (PNG), on peut trouver une cohérence avec le secteur rural du moment qu'elle mentionne, entre autres, que «*la femme rurale semble être en dernier ressort plus frappée par les discriminations en ce sens qu'elle a moins accès aux services sociaux de base, aux emplois valorisants et au contrôle des ressources*¹⁷». L'un des objectifs globaux de la PNG est d'«*assurer l'intégration effective du genre en tant que variable à toutes les étapes des processus d'études et de recherches sur les conditions socio-économiques des populations, d'analyse, de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes de développement et la prise en compte systématique des besoins liés au genre dans les interventions des secteurs d'activité en termes d'objectifs, de stratégies et d'actions*¹⁸».

De plus, dans la PNG, certains tableaux récapitulatifs abordent la production agricole de la femme ainsi que ses activités de transformation et de commercialisation. Néanmoins, il est aussi important de souligner que la PNG n'aborde pas clairement des agrégats relatifs au secteur rural ou à la production agricole, encore moins des stratégies dans l'agriculture selon le sexe. Dans cette même optique, un entretien avec le point focal de la Direction Générale de l'Agriculture révèle que la PNG «*est trop générale pour concerner des politiques sectorielles en détail comme la politique agricole*¹⁹». En ce sens que, la PNG reste générale dans sa présentation et son analyse.

3.2 Intégration du genre dans le processus d'élaboration de la politique

3.2.1 La conception et la formulation de la politique agricole

Dans les années 2000, lors de la première phase de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) 2002-2006, qui englobe le secteur agricole, il n'y avait pas encore de Politique Nationale Genre. Néanmoins, il existait déjà en 2002 une Initiative Genre du Niger (IGN) censée favoriser un environnement social, juridique, institutionnel et politique favorable à l'équité et à l'égalité du genre. Dans les principes stratégiques de la SRP, le genre est explicitement pris en compte en «*cherchant à lever des obstacles qui constituent une entrave à la satisfaction des besoins des femmes afin de créer les conditions nécessaires à leur participation au processus de développement du pays*²⁰». Cependant, l'aspect genre n'a pas été beaucoup visible dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté à tous les niveaux d'intervention, notamment les questions foncières.

Suite aux limites constatées dans la prise en compte du genre dans la première phase de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, la deuxième, notamment la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (D/SDRP 2008-2012) a essayé de l'intégrer, même si sa version finale (octobre 2007) précède la Politique Nationale Genre adoptée en juillet 2008. De plus, les échanges et les travaux entre les structures concernées peuvent se traduire par une certaine interaction des stratégies dans la prise en compte de

17. République du Niger-Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant «Plan Décennale de la mise en œuvre de Politique Nationale de Genre 20019-2018», juin 2009, p. 3.

18. République du Niger-Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, *op cit* p. 11.

19. Extrait d'entretien, Direction Générale de l'Agriculture, le 20 octobre 2016.

20. République du Niger-Cabinet du Premier Ministre «Stratégie de Réduction de la Pauvreté», Niamey, janvier 2002, p. 62.

certains points, notamment l'aspect genre. Ainsi, la SDRP prend en compte la dimension genre à travers l'axe stratégique 4 «Réduction des inégalités et renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables.». Les interactions de la SDR avec la PNG se trouvent, par exemple, au niveau des questions concernant les organisations paysannes féminines.

En ce qui concerne le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-2016), l'articulation avec la Politique Nationale Genre (PNG) est encore plus poussée que dans les autres documents relatifs à la politique du secteur rural et agricole, notamment la Stratégie de Réduction de Pauvreté – d'autant que le PDES intervient après l'élaboration de la PNG. La déclinaison de la politique agricole du PDES est l'*Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens* (I3N). Comme les autres stratégies de Réduction de la Pauvreté, ceux du I3N intègrent la prise en compte du genre à travers quelques lignes: «*Il s'agit de veiller sur une implication effective des représentants/tes des femmes, des jeunes, des personnes en situation d'handicap et des autres groupes vulnérables dans les différentes instances de gouvernance et de concertation mais également leur accès aux ressources mobilisées et affectées à la mise en œuvre des interventions de l'Initiative*²¹ ». Au niveau de l'axe 3 et 4 de l'I3N, respectivement l'Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes, l'Etat nutritionnel des nigériennes et nigériens, le genre s'incorpore de fait. En réalité, le genre est disséminé dans les différentes stratégies des I3N.

Dans ce même ordre d'idée, les résultats de l'évaluation de la PNG soulignent qu'au niveau du PDES, notamment les I3N: «*il est rare de relever les acquis majeurs sur lesquels il faut se baser pour concevoir le cadre de référence en cours. A la limite, il s'agit de répétitions plus ou moins détaillées ou présentées sous une forme qui cadre avec l'environnement conceptuel du moment*²²». Autrement dit, la prise en compte de la question genre est relativement la même pour tous les programmes de développement rural et agricole (SDR et I3N), mais avec quelques rajouts selon l'environnement du moment. Des entretiens avec des structures du Haut-Commissariat à l'*Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens* relatent aussi que: «*la conception, la formulation de l'I3N ne fait pas d'analyse concrète de l'aspect genre*²³», de même, «*l'approche genre n'est pas mise en exergue – dans le document I3N, il n'y a pas de partie qui détaille la question genre*²⁴». Ainsi, la prise en compte de données désagrégées selon le sexe dans la conception des politiques agricoles est quasi inexistante dans l'I3N, notamment le PNIA. De même, il n'y a pas assez de visibilité selon le genre dans les opérations et les remontées de données provenant des interventions du PNIA.

3.2.2 Les buts, objectifs et cibles de la politique agricole

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) se fixe des objectifs de croissance économique, de réduction de la pauvreté et d'accès des pauvres aux services sociaux de base. Elle repose sur 4 axes: i) une croissance économique durable et soutenue; ii) un développement des secteurs productifs; iii) un accès garanti des pauvres aux services sociaux de base; iv) un renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la promotion d'une bonne gouvernance et la décentralisation. Cela montre que la SRP ratisse large au-delà du développement rural et agricole. S'agissant de la politique agricole, l'*Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens* (I3N), son objectif est double. D'une part, elle vise à contribuer à mettre les populations nigériennes à l'abri de la faim et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus et, d'autre part, elle cherche à renforcer les capacités nationales de production alimentaire, d'approvisionnement et de résilience face aux crises et aux catastrophes.

Ces politiques agricoles font suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de Développement Durable (ODD), et conformément aux directives du Nouveau Partenariat pour l'Afrique (NEPAD) consistant à réduire la pauvreté et développer un secteur agricole fort et durable. Les cibles principales de ces politiques agricoles restent le secteur rural, car il est le pourvoyeur de la production agricole – *a fortiori* au Niger, où elle concerne 83% de la population et représente le premier agrégat du PIB. La politique agricole cible alors toutes les couches sociales du secteur rural. Néanmoins, les analyses de la littérature

21. Niger-Présidence de la République, Haut-Commissariat à l'Initiative «Cadre Stratégique et Coût Estimatif des Programmes de l'Initiative pour la Période 2012 -2015», avril 2012, p. 32.

22. République du Niger- Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant «Evaluation de la Politique Nationale Genre», Niamey, (rapport provisoire), septembre 2016, p. 53.

23. Extrait d'entretien avec le Chef de Division Base de Données et Statistiques de l'I3N, le 1^{er} novembre 2016 à Niamey.

24. Extrait d'entretien avec le Directeur des Etudes et de la Programmation, le 17 octobre 2016 à Niamey.

(recensements de l'agriculture et de l'élevage, les rapports d'activité de la FAO...) soulignent que les hommes sont prépondérants dans la production agricole, la pêche et l'élevage du gros ruminant alors que les femmes restent relativement majoritaires dans les activités de transformation et commercialisation agricoles en détail, et l'élevage du petit ruminant, singulièrement les caprins.

3.2.3 La disponibilité et l'utilisation des indicateurs du genre

Au Niger, la disponibilité des indicateurs et des données statistiques dans les domaines sectoriels reste peu développée, même si ces dernières années l'Institut National de la Statistique (INS) a beaucoup contribué à leur accessibilité et leur disponibilité. Ainsi, les rares publications étatiques intégrant une approche genre concernent les domaines de la scolarisation et de la formation et, dans une moindre mesure, ceux de la démographie et de la santé. Par exemple, dans le secteur de l'éducation et de la formation, il existe périodiquement des données désagrégées selon le sexe, les classes d'âge et la résidence ainsi que des analyses connexes. Cela permet d'appréhender chaque problématique selon sa spécificité, son contexte et sa nature. Le secteur agricole est l'un des maillons faibles dans les publications intégrant l'analyse genre. Si l'approche genre commence à être timidement prise en compte dans certaines publications étatiques, chez les organisations internationales et les partenaires techniques et financiers (PNUD, FAO, Banque Mondiale...) elle existe déjà, même si parfois, ils ne sont pas enclins à la développer dans leurs productions et documentations en comparaison avec leurs interventions sur le terrain. Toujours dans le domaine agricole, on peut signaler les études effectuées par l'Etat, notamment les Recensements Généraux de l'Agriculture et de l'Elevage de 2007 qui contiennent des analyses genre avec moult détails mais ces travaux sont conjointement financés par l'Etat du Niger, l'Union Européenne et la FAO.

3.3 La capacité institutionnelle pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

3.3.1 La capacité institutionnelle du Ministère en charge des questions du Genre à soutenir le Ministère de l'Agriculture pour l'intégration du genre dans le secteur

Pour faire suite aux recommandations des OMD et ODD des systèmes des Nations Unies, de l'Union Africaine et d'autres, certaines organisations internationales ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers ont pratiqué le lobbying auprès du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant pour la mise en œuvre des orientations de la Politique Nationale Genre quant à la prise en compte du genre dans les ministères. C'est ainsi que le gouvernement du Niger a entériné la création de 31 Cellules Genre/point focal dans les différents ministères techniques pour assurer la bonne prise en compte du genre et son appropriation au niveau national. Chaque Cellule Genre est composée d'au minimum 5 personnes pour garantir l'intégration du genre dans les politiques. Au Ministère de l'Agriculture (MAG), la Cellule Genre/point focal a été mise en place en août 2012 par arrêté N°131/MAG/DEP.

Comme les autres Cellules Genre des autres ministères, celle du Ministère de l'Agriculture a pour mission de²⁵:

- faire le plaidoyer auprès des instances décisionnelles du Ministère pour la prise en compte du genre dans les activités;
- élaborer et mettre en œuvre un plan d'action;
- renforcer les capacités des membres de la Cellule et des cadres du ministère;
- entretenir des relations d'échanges et de synergie avec les autres ministères;
- faire le bilan et l'état des lieux des activités de la Cellule;
- élaborer des rapports d'activités trimestriels à transmettre au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant;
- informer le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant de tout changement intervenu au sein de la composition de la Cellule;
- tenir des réunions périodiques au sein de la Cellule.

25. République du Niger-Ministère de l'Agriculture (MAG), arrêté N°131MAG/DEP du 2 août 2012.

La Cellule Genre est rattachée à la Direction des Etudes et de la Programmation, mais doit rendre compte au Secrétaire Général du Ministère. Elle est composée d'un représentant de chaque direction du Ministère, mais peut faire appel à toute personne physique ou morale pour l'assister dans ses activités.

L'analyse des entretiens²⁶ montre que l'appréhension au niveau du financement voire la tutelle de la Cellule Genre semble biaisée. La Cellule Genre du Ministère de l'Agriculture estime que le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, qui était à la base de sa création, n'assure pas le suivi, c'est-à-dire n'active pas ou ne donne pas trop d'impulsion aux activités de la Cellule, alors que cela est nécessaire pour un meilleur rendement. De plus, elle souligne que le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant est la principale porte d'entrée pour les demandes de financement des activités telles que la formation des agents et les séances de sensibilisation en genre. D'autre part, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, via la Direction Générale de la Population, mentionne que: *«les cellules des autres ministères, notamment celle du Ministère de l'Agriculture attendent qu'on leur donne des fonds, alors qu'elles ne sont pas sous la tutelle du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. Notre ministère ne peut pas prendre en charge les cellules genre des autres ministères tout le temps»*²⁷.

Les dispositions institutionnelles indiquent clairement que la Cellule Genre reste sous la tutelle de son Ministère d'origine, qui doit prendre en charge son fonctionnement. Néanmoins, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant peut donner un financement d'appoint ou servir d'intermédiaire auprès des bailleurs pour renforcer les activités des Cellules Genre, notamment celle de l'Agriculture. Cependant, une analyse intitulée *«état des lieux des cellules genre des Ministères (Amadou, 2014)»* évoque un manque de coordination, de suivi et d'interaction des activités des différentes cellules depuis la disparition de l'organe Initiative Genre du Niger (IGN) – tandis que le ministère *«Coordonnateur Genre»*, c'est-à-dire, celui de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant n'a pas assuré la continuité des animations des cellules et n'a pas favorisé le partage et la mise en commun des expériences afin de capitaliser sur les plus réussies.

3.3.2 Intégration du genre dans le Ministère de l'Agriculture

Comme mentionné précédemment, l'intégration institutionnelle du genre au sein du Ministère de l'Agriculture a été matérialisée par la création de la Cellule Genre le 2 août 2012. L'entretien avec le point focal révèle qu'il y a, certes, un début de cadre institutionnel au niveau du Ministère, de même le genre est pris en compte dans les projets de développement où le Ministère y prend part (par exemple le projet de restauration des terres), mais les activités de la Cellule sont concrètement au point mort depuis 2012. En d'autres termes, les agents de l'administration centrale du ministère et ceux des services déconcentrés n'ont jamais été formés et sensibilisés sur le genre. Sur ce même registre, l'évaluation *«l'état des lieux des cellules genre des ministères»* rapporte que *«la Cellule du Ministère de l'Agriculture, depuis sa création n'a organisé aucune activité, ne bénéficie point du soutien de ses autorités, et n'a pas développé d'initiative auprès d'autres partenaires (Amadou, 2014)»*.

Comme dans les autres pays, au Niger, certaines restructurations de départements ministériels s'effectuent en fonction du choix politique du gouvernement. Auparavant, l'élevage était un ministère à part entière. Selon le point focal, la Cellule Genre de l'époque avait le soutien du ministre et de son secrétaire général, ce qui a contribué à son dynamisme. La Cellule a formé toutes les directions centrales et régionales ainsi que les agents de terrain à intégrer le genre dans les projets de développement. Ces activités ont été soutenues par le budget du ministère et la Coopération technique belge. Avant la Cellule Genre de l'élevage était plus active que celle de l'agriculture. D'après l'évaluation *«l'état des lieux des cellules genre des ministères»*, les Cellules Genre fonctionnelles sont celles de la Présidence, du Cabinet du Premier Ministre, du Ministère de la Santé, du Ministère de l'Education et la Formation Professionnelle, du Ministère des Transports et du Ministère de l'Elevage.

Actuellement, élevage et agriculture sont un même département: Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, avec un point focal par domaine de spécialisation, cependant on note des dysfonctionnements au niveau, par exemple, des Cellules Genre.

26. Extrait d'entretiens avec le Point Focal du Ministère de l'Agriculture.

27. Extrait d'entretien avec la Direction Générale de la Population du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant.

Par ailleurs, face à l'absence de visibilité du genre au niveau des postes de responsabilité du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, le nouveau Ministre, nommé en juin 2016, a rassemblé les femmes du département de l'agriculture pour leur dire qu'il avait constaté cette absence et proposait à celles qui le souhaitaient de soumettre leur curriculum vitae en vue des prochaines nominations au niveau des différentes directions. D'autre part, une étude de 2012 avait déjà montré qu'au niveau des hautes fonctions du Ministère de l'Agriculture (Directeurs Généraux, Directeurs des Institutions et Offices, Directeurs Nationaux, Directeurs Régionaux, Coordinateurs de Projet, Directeurs Départementaux), les femmes n'occupent que cinq postes sur un total de 88 (Tauraoua, 2012), soit 5,68%, loin des quotas de 25%. Cette tendance n'a sensiblement pas évolué à ce jour.

L'intégration du genre dans les secteurs liés à l'agriculture, tels que le foncier, les ressources en eau, notamment le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, le Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire, est relativement similaire à celle du Ministère de l'Agriculture; même si les Cellules Genre de ces ministères se battent comme elles peuvent pour obtenir des résultats encourageants, rapporte l'évaluation «*l'état des lieux des cellules genre des ministères*».

3.3.3 Partenariats dans le genre et l'agriculture: les liens entre le Ministère de l'agriculture et le Ministère en charge des questions du Genre, et partenariat avec les partenaires au développement, secteur privé, ONG, organisations communautaires

Les analyses ont révélé qu'actuellement il n'y a pas de relation de travail permanente ou d'interaction poussée entre les Cellules Genre du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et le Ministère en charge des questions du Genre, notamment le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. En revanche, l'exploitation de la littérature, les entretiens avec les différents acteurs et les observations de terrain laissent



entrevoir que les partenaires au développement et les ONG font partie des principaux intégrateurs de l'aspect genre au niveau de l'appareil de l'Etat et des programmes de développement. Par exemple, l'*United Nations Population Fund* (UNPFA) a beaucoup été à la base de la création des Cellules Genre dans les autres ministères via son lobbying auprès du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et du Gouvernement du Niger. L'UNPFA a financé le renforcement des capacités de certaines Cellules Genre, sans oublier aussi sa contribution au financement de **l'Initiative Genre du Niger** (IGN) en 2002. On peut citer également les contributions du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) à la création et au renforcement des Cellules Genre au sein de certains ministères.

Le système des Nations Unies (PNUD, UNFPA, CEA, FAO, PAM, OMS, UNICEF), les institutions de Bretton Woods (BM et FMI) et d'autres, grâce à leur appui financier et technique, font partie des acteurs ayant contribué à instaurer le genre dans les interventions de développement et certaines actions de l'Etat. De même, les ONG internationales (SNV, OXFAM, Care International, Plan Niger, etc.), les organisations de la société civile, les écoles et universités, les ONG locales coopèrent à la mise en place d'un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre au Niger.

Au niveau des activités du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le genre est surtout visible dans les interventions des programmes de développement financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers. A titre illustratif, les Recensements Généraux de l'Agriculture et de l'Elevage: Dimension Genre (2007) financés par l'Etat du Niger, l'Union Européenne et la FAO, le Projet Intensification de l'Agriculture par le Renforcement des Boutiques d'Intrants Coopératives (IARBIC) développé par la FAO, le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest ou *West Africa Agricultural Productivity Program* (PPAAO/WAAPP) financé par la Banque Mondiale, le Projet Femmes et Sécurité Alimentaire (FAES) financé par la coopération canadienne. L'USAID et le GIZ ont soutenu quatre ONG (*World Vision, CRS, Save the Children, Mercy Corps*) dans des domaines comme l'amélioration de la production agro-sylvo-pastorale à travers les structures champs écoles et la sécurité alimentaire, le problème de l'accès à la terre pour les femmes, le warrantage, etc.

D'après cette configuration, certains projets et programmes de développement à caractère agricole, financés par les partenaires, restent institutionnellement sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Certains sont gérés par les agents du ministère, d'autres sont des gestions conjointes (agents du ministère, agents des services déconcentrés ou décentralisés et recrutés des partenaires), quelques-uns sont directement dirigés par le partenaire ou par l'organisation concernée, d'autres sont des projets administrés par un consortium de ministères, de démembrements de l'Etat et de partenaires au développement (Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement, Conseil régional, Banque Mondiale, GIZ).

De nos jours, l'égalité entre les sexes fait partie intégrante de l'objectif et de la mission des partenaires au développement. Etant donné que ces derniers financent les projets et programmes de développement, ils demandent alors une convergence de l'égalité entre les sexes et une équité des chances au niveau des bénéficiaires, même si parfois ils peuvent aussi requérir que le projet touche uniquement les femmes ou les hommes. Ainsi, les interventions intègrent le genre, tantôt dans la conception, tantôt dans l'approche et les productions documentaires ou encore au niveau des récipiendaires. A titre d'exemple, pour le projet Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest ou *West Africa Agricultural Productivity Program* (PPAAO/WAAPP), la CEDEAO a demandé que les femmes représentent 40% des récipiendaires. Dans le Programme conjoint d'Appui au développement de la Région de Maradi, conjointement financé par le Luxembourg, l'UNICEF, la FAO et d'autres, plusieurs composantes concernent directement la femme.

En somme, les interventions des projets de développement, les partenariats entre le Ministère de l'Agriculture et l'Elevage, et les partenaires au développement restent un bon mécanisme pour la promotion du genre dans le secteur agricole sur le terrain.

3.3.4 Budgétisation pour l'égalité des sexes dans le secteur de l'agriculture

Nos entretiens avec les points focaux du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ainsi que le Haut-commissariat de l'Initiative 3N n'ont pas permis de noter une budgétisation pour l'égalité des sexes dans le secteur de l'agriculture. Il ne semble pas qu'il y ait une budgétisation sensible au genre dans le domaine de l'agriculture, à l'instar de celle de la République du Togo (Aguey-Wognon, 2016).



©FAO/Giulio Napolitano

Une femme effectuant un plateau de pâte d'arachide dans une huile de cacahuète pour une éventuelle vente.

Néanmoins, dans certains projets de développement relevant institutionnellement du Ministère de l'Agriculture et l'Elevage ou de la politique agricole, notamment les I3N, on peut relever quelques budgétisations sensibles au genre. Par exemple, au niveau du renforcement de la résilience et la lutte contre l'insécurité alimentaire, la Cellule Filets Sociaux, projet financé essentiellement par la Banque Mondiale, assure que le *cash transfert* mensuel de 10 000 FCFA sur 24 mois concerne 80 000 ménages très pauvres – et au sein du ménage ce sont que les femmes qui reçoivent cet argent (soit 11,5 milliards de FCFA distribués aux femmes). Cependant, pour le *cash for work*, il est prévu une parité genre, mais en fin de cycle des opérations, les femmes ont représenté 37% du fait de la nature physique du travail et de leur occupation domestique, etc. Elles ont alors perçu environ 1,432 milliards de FCFA au lieu de 1,935 milliards de FCFA²⁸. De même, il est fréquent de voir des interventions des partenaires au développement qui ne ciblent que les femmes, et ce, dans le but de réduire l'écart d'inégalité qui existait dans la localité ciblée.

28. Analyse chiffrée faite à partir de l'entretien avec le Chargé de Suivi et Evaluation des Filets Sociaux et de l'exploitation de la documentation.



© FAO/Andrea Sanchez Enciso/FAO-Dimitra

Réunion du club des femmes de Mouléré-

4. Analyse de la situation genre dans le secteur agricole et rurale

4.1 Genre et sécurité alimentaire et nutritionnelle

La FAO (2001) définit la sécurité alimentaire et nutritionnelle comme une situation dans laquelle tout le monde a un accès physique, social et économique durable à une nourriture suffisante, saine et nutritive répondant aux besoins diététiques et aux préférences alimentaires, permettant de mener une vie saine et active (Manzo, 2016). Le genre et la sécurité alimentaire et nutritionnelle impliquent que toutes les composantes de la population (hommes, femmes, jeunes...) aient accès aux systèmes de production rurale pour assurer leurs besoins alimentaires voire économiques.

Or, sur le plan de l'agriculture, bien que les femmes soient majoritaires en milieu rural, la proportion de femmes travaillant dans l'agriculture est passée de 40% en 2006 à 11% en 2012. Elles participent donc de moins en moins aux activités agricoles pour différentes raisons (Kiari, 2014). De même, selon le Recensement Général de l'Agriculture: Dimension Genre, la superficie totale destinée à la production agricole au Niger (6 534 681 ha) est utilisée à 95% par des chefs de ménage hommes et à 5% par des chefs de ménage femmes. Quant à la superficie en gestion individuelle, elle est à 84,4% gérée par les membres masculins des ménages agricoles et à 15,6% par les membres féminins.

Au regard du lien intangible entre la production de l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et des chiffres qui dévoilent une inégalité sexiste notoire dans la production agricole, on peut attester, à l'échelle macro, que la contribution de la production agricole de la femme à la sécurité alimentaire et nutritionnelle reste nettement faible comparée à celle des hommes. De plus, les données ventilées par sexe demeurent insuffisantes pour pouvoir chiffrer exactement les contributions apportées par les femmes à la production agricole.

On retient que ce déséquilibre productif s'explique par la marginalisation de la femme au niveau des facteurs de production, notamment la terre, ce qui la pénalise de fait en termes de seuil de contribution à la production agricole, donc à la sécurité alimentaire. Toutefois, sur le plan anthropologie de la production, il ne faudrait pas oublier la contribution de la femme à la production agricole, notamment aux semis, aux fertilisations, aux désherbages, au maintien de la force du travail via la restauration (catering) et autres. Ce qui peut donner une redéfinition de sa contribution réelle à la production agricole, donc à la sécurité alimentaire.

Au vu des chiffres, malgré sa faible production agricole, la femme utilise son propre *gamana* (production issue de son lopin de terre) en cas d'épuisement du *gandu*, c'est-à-dire le grenier familial commun. Ainsi, une étude de Marthe Diarra (2010) pour le FIDA montre qu'au vu de l'insuffisance du stock agricole du *gandu* à couvrir 12 mois de besoins alimentaires, les femmes contribuent largement, et pour bien plus de 50% dans la satisfaction des besoins alimentaires des ménages vulnérables, via leur stock de *gamana*. A l'opposé, dans certaines localités de l'Ouest du pays (Zarma-songhay), c'est d'abord le grenier de la femme (*gamana*) qui est entamé et c'est seulement après son épuisement que celui de la famille (*gandu*) sera ouvert. Ce qui montre la responsabilité et la contribution directe et importante de la femme à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la famille.

Tableau 9: Répartition de la population (en %) selon le sexe du chef de ménage par classe d'insécurité alimentaire

	Sévère	Modéré	A risque	En sécurité
Sexe chef de Ménage				
Masculin	1	10,9	26,2	61,8
Féminin	2,3	22,2	34,9	40,6

Source: INS-Niger «Enquête Conjointe sur la Vulnérabilité des Ménages à l'Insécurité Alimentaire au Niger (décembre 2015-janvier 2016)», Niamey.

Le tableau 9 montre que l'insécurité alimentaire (toutes catégories confondues) est plus importante chez les ménages dirigés par les femmes. D'après Marie-Odile Attanasso (2004), cela s'explique: tout d'abord dans les ménages dirigés par les femmes, celles-ci sont les seules pourvoyeuses de ressources alors qu'il y a généralement une forte proportion de personnes à charge qui ne travaillent pas (enfants, personne âgées), ensuite ces ménages sont soutenus principalement par les femmes dont le revenu moyen est inférieur à celui des hommes. A cela s'ajoute, leur accès limité aux emplois rémunérés, au crédit et surtout à la terre agricole dans les pays en développement, notamment au Niger. Enfin, les responsabilités familiales des chefs de ménage femme (éducation des enfants, tâches domestiques...) font qu'elles exercent des activités économiques et des emplois conciliables avec leurs obligations. Or ces activités économiques et ces emplois sont peu rentables du fait qu'ils relèvent généralement du secteur informel et à cause de la disponibilité partielle des chefs de ménage femme pour s'y consacrer pleinement.

Par ailleurs, sur le plan socioculturel en matière de consommation alimentaire, l'avantage est plutôt en faveur de l'homme. Haddad, Pena et *al.*, affirment que le genre influence régulièrement la distribution équitable de la nourriture du ménage. En effet, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des femmes et des filles est davantage pénalisée, comparée à celle des hommes et garçons qui reçoivent une plus grande quantité de nourriture et souvent de nature variée. Selon les lieux et les coutumes, l'homme est le soutien de la famille et constitue la force de travail, donc il a droit à plus de nourriture; en outre, l'homme doit manger le premier et la femme en dernier. Dans certaines contrées, la femme ne doit pas manger certains aliments de base pourtant nutritifs (le gésier, les œufs). De même, une étude de la FAO et de l'Institut d'Etudes sur la Faim au Sénégal et au Togo montre qu'en cas d'insuffisance de nourriture, les femmes s'en privent en faveur de leur mari et de leurs enfants. Cette discrimination alimentaire vis-à-vis des femmes n'est pas sans conséquence sur leur état de santé et leur développement psychologique.

En abordant la problématique genre, sécurité alimentaire et nutritionnelle, il est obligatoire de parler du couple mère-enfant. La situation nutritionnelle des mères influe sur celle de l'enfant. Cela est confirmé par une étude de l'Institut du Sahel du CILSS, «Analyse Causale de la Malnutrition au Niger et au Togo²⁹»: les mères ayant un indice corporel inférieur à 18 ont des enfants plus malnutris que celles ayant un indice compris entre 18,5 et 25. Dans cette optique, la FAO, à travers, les clubs Dimitra au Niger, sensibilise les hommes et les femmes sur plusieurs thématiques, notamment les pratiques culturelles et la nutrition pour les amener à bien nourrir les membres de la famille. En septembre 2016, le taux de malnutrition a atteint presque 15%, soit le seuil d'urgence fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Les centres de réhabilitation nutritionnelle pourraient accueillir plus de 1,1 million d'enfants souffrant de malnutrition selon l'ONU.

La malnutrition touche beaucoup plus le milieu rural. Dans ce cadre, plusieurs organisations essaient de soutenir la femme car il est démontré qu'elle contribue plus aux dépenses du foyer que les hommes. C'est le cas des opérations *cash transfert* du projet de Filets Sociaux au profit des ménages très pauvres. Même si c'est la femme qui reçoit l'argent (10 000 FCFA/mois et sur 2 ans), celui-ci est accordé à l'enfant de moins de 5 ans pour sa sécurité alimentaire et nutritionnelle – dans ce cas, la mère est plus indiquée pour garantir l'objet du transfert. Le projet Filets Sociaux s'arrête à 10 000 FCFA/mois, représentant environ 15% des besoins du ménage, afin d'amener le ménage à chercher les 85% restants, cela permet alors d'éviter l'assistanat et de dénaturer la production locale.

Les opérations de résilience sont désormais permanentes au Niger, parmi celles-ci, on peut citer le *cash for work*, le *cash transfert*, la distribution gratuite de céréales, la vente de céréales à prix modéré. Les femmes y prennent part et contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce aux revenus. Le Programme

29. Institut du Sahel-CILSS «Analyse Causale de la Malnutrition au Niger et au Togo», Mali, mai 2014, p. 19.

d'Investissement Prioritaire (PIP) N°9 du PNIA note que chaque année entre 300 000 et 800 000 ménages sont touchés par les opérations de résilience. En 2015: 55 585 ménages étaient concernés par les opérations *cash transfert*, 67 674 ménages étaient touchés par les *cash for work*, et 186 750 ménages par les opérations de distribution gratuite de céréales³⁰. D'après le bilan du PNIA de 2011-2015, le Programme d'Investissement Prioritaire N°9, notamment les opérations de Prévention et Gestion des crises alimentaires ont coûté 524,23 milliards FCFA, soit une réalisation de 456%³¹. Ce seuil exceptionnellement élevé tient au fait que le Niger reste un pays où l'insécurité alimentaire connaît une phase structurelle, ce faisant l'Etat met l'accent sur les opérations de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles pour éviter des catastrophes alimentaires et les famines d'antan. D'ailleurs, l'un des points forts du PNIA a été l'apport des PIP N°9 et PIP N°10 dans la prise en charge des vulnérables alimentaires et nutritionnelles.

A cela s'ajoute les opérations *cash for work* des autres institutions telles que les filets sociaux, le PAM, la FAO, etc. Globalement, les femmes, les jeunes participent à ces opérations de lutte contre l'insécurité alimentaire sans discrimination. Pour le reste, beaucoup d'études (Diarra, 2010 & Manzo, 2016), notamment celles de Marthe Diarra et de Manzo Abdoulazize ont montré que les femmes participent beaucoup aux dépenses du foyer, notamment alimentaires avec les revenus de l'AGR, de l'embouche ou de l'emploi salarial, concourant ainsi à l'amélioration alimentaire et nutritionnelle de la famille.

4.2 Genre et travail agricole rural

Nous avons déjà signalé dans les pages précédentes que la part de la femme dans les activités agricoles avait baissé de 40 à 11% entre 2006 et 2012. Autrement dit, sur 10 personnes travaillant dans les activités agricoles on ne compte qu'une seule femme.

Tableau 10: Répartition des ménages agricoles selon l'activité principale du ménage et le sexe du chef de ménage au niveau national

Activité Principale	Chef de Ménage Homme				Chef de Ménage Femme			
	Effectif Total	(%) Niger	(%) Homme	(%) Activité Principale	Effectif Total	(%) Niger	(%) Femme	(%) Activité Principale
Agriculture	172 172	10,6	11,3	95,3	8 434	0,5	7,8	4,7
Élevage	151 203	9,3	10,0	84,4	27 966	1,7	25,9	15,6
Agriculture et Élevage	1 195 769	73,5	78,7	94,3	71 749	4,4	66,3	5,7
Total	1 519 144	93,4	100,0		108 150	6,6	100	

Source: Recensement Général de l'Agriculture: Dimension Genre, 2007

Le dernier Recensement Général de l'Agriculture: Dimension Genre (2007) révèle un total de 1 627 294 ménages agricoles (1 519 144 chefs de ménage hommes, soit 93,4% contre 108 150 chefs de ménage femmes, soit 6,6%).

Au niveau de l'agriculture comme activité principale, on compte 95,3% chefs de ménage hommes contre 4,7% chefs de ménage femmes. En ce qui concerne l'exercice de l'élevage, il est dominé par les chefs de ménage hommes avec 84,4% contre 15,6% pour les chefs de ménage femmes. Enfin, pour le couple d'activité principale agriculture-élevage, les chefs de ménage hommes représentent 94,3% et les chefs de ménage femmes 5,7%.

Ainsi, les femmes restent nettement minoritaires dans les activités de l'agriculture et de l'élevage selon le statut du chef de ménage. Cela se justifie principalement par le statut patriarcal de la famille au Niger comme dans beaucoup de pays africains. En effet, l'homme est toujours le responsable du ménage. Néanmoins, chez les Touareg, le matriarcal est la règle, la place de la femme dans le foyer est dominante, elle a royalement droit à la propriété foncière et prend les décisions concernant le ménage, en accord quand même avec son mari. Toutefois, les facteurs exogènes, l'environnement social et économique ainsi que la sédentarisation influencent peu à peu ce rôle de la femme dans les sociétés Touareg.

30. Niger-Présidence de la République, Haut-Commissariat à l'Initiative 3N « Bilan de Mise en Œuvre de l'Initiative 3N », Niamey, juin 2016, p. 27-28.

31. Niger-Présidence de la République, Haut-Commissariat à l'Initiative 3N « Bilan de Mise en Œuvre de l'Initiative 3N », Niamey, juin 2016, p. 42.

Tableau 11: Répartition (en %) Hommes-Femmes de 15-49 ans ayant eu un emploi au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête par type d'occupation, selon la résidence.

	Cadre/Technicien/ Direction	Employé	Vente/Service	Manuel qualifié	Employé maison	Agriculture
<i>Homme</i>						
Urbain	12,5	18,2	34,8	15,8	9,9	8,1
Rural	3,2	2	15,2	6,3	1,8	70,6
<i>Femme</i>						
Urbain	16,2	7,4	57,2	12,6	4,3	1
Rural	1,7	3,3	70,4	8,6	1	14,3

Source: INS-Niger «Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples 2012», Niamey, septembre 2013.

Le tableau indique que 70,6% des hommes ont travaillé dans l'agriculture contre 14,6% de femmes de l'échantillon d'étude durant les 12 derniers mois précédant l'étude. Le travail agricole reste ainsi dominé par le sexe masculin en milieu rural, mais aussi en milieu urbain. Cela tient aux questions d'accès et de disponibilité des terres agricoles, de statut de chef de ménage, etc.

Quel que soit le lieu de résidence les femmes travaillent majoritairement dans les ventes et services. En effet, en milieu rural sur 100 femmes, 70 ont travaillé dans les services et ventes, alors qu'elles sont 57% en zone urbaine. Les activités concernent la transformation, la production et la commercialisation de produits agropastoraux, le commerce, l'embouche, les tresses, le puisage d'eau et autres.

Concernant les jeunes de 15 à 24 ans, sur 10 hommes, 6 ont travaillé dans l'agriculture, alors que chez les filles de la même tranche d'âge, les activités de vente et services dominent, avec 6 femmes sur 10.

Autre indicateur sur les jeunes de 15 à 35 ans, l'analyse de la situation socioéconomique des jeunes révèle que 55% sont actifs contre 45% d'inactifs. Cet indicateur qui met en rapport la population active des jeunes de 15 à 35 ans par rapport à la population totale des jeunes, cache des disparités quand on considère le genre. En effet, seulement 34% des jeunes femmes sont actives contre 76% des jeunes hommes. En termes de secteur d'activité, 83% de ces jeunes exercent dans le secteur primaire, 13,7% dans le tertiaire et 3,3% seulement dans le secteur secondaire³².

Ces dernières années, beaucoup de jeunes diplômés ont été recrutés dans la fonction publique, le secteur privé et autres, mais vu la demande d'emplois, la question de l'activité des jeunes reste un défi. 80,7% des jeunes se trouvent en milieu rural³³ – et les agences de promotion de l'emploi et de l'insertion économique des jeunes sont davantage orientées vers la promotion de l'emploi en milieu urbain qu'en milieu rural. De plus, près de 49% des jeunes n'ont aucun niveau d'instruction et 16,67% des jeunes ont seulement une instruction coranique, soulignant ainsi les limites d'offre en main d'œuvre qualifiée dans un contexte où la compétitivité et la productivité des entreprises sont exigeantes.

Tableau 12: Type d'emploi exercé par femme (15-49 ans) en %

Caractéristique de l'emploi	Travail agricole	Travail non agricole	Ensemble
Employée par un membre de la famille	10,8	6,2	6,6
Employée par quelqu'un qui n'est pas membre de la famille	2,4	6,6	6,2
Travaille à son propre compte	86,7	86,7	86,7
NSP/ND	0,1	0,5	0,5
Total	100	100	100

Source: INS-Niger «Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples 2012», Niamey, septembre 2013.

Dans le lot de femmes ayant travaillé dans des secteurs non agricoles, une bonne partie, 86,7% ont exercé des activités pour leur propre compte, 6,6% ont été employées par un membre de leur famille et encore 6,6%

32. République du Niger-Ministère de la Jeunesse et des Sports «La Politique Nationale de la Jeunesse», Niamey, 2015, p. 44.

33. République du Niger-Ministère de la Jeunesse et des Sports «La Politique Nationale de la Jeunesse», Niamey, 2015, p. 42.

des femmes ont été embauchées par une personne qui n'est pas membre de leur famille. Par ailleurs, dans l'effectif total des femmes ayant travaillé dans le secteur agricole, 86,7% l'ont fait pour leur propre compte, 6,2% des femmes ont travaillé pour un membre de leur famille et 6,6% ont été employées par une personne qui n'est pas membre de leur famille. Cependant, la quasi-totalité des femmes (97%) a exercé un travail agricole saisonnier. Le travail agricole pour une tierce personne touche principalement le *bogou* en zarma ou le *gamana* en haoussa qui signifie le salariat agricole.

Au-delà du secteur moderne, notamment les emplois de cadre, de technicien et de direction, l'analyse socioéconomique des emplois et des entreprises individuelles montre respectivement des emplois limités au secteur informel non structuré et très peu rémunérés, des faiblesses des revenus tirés de l'agriculture et des activités non agricoles informelles. Il ressort de l'analyse que ce n'est pas le niveau d'activité (taux d'occupation ou taux de chômage) qui détermine le statut pauvre ou non pauvre de la personne, mais plutôt les revenus tirés des activités exercées. Or, la très faible rémunération des activités agricoles et non agricoles informels qu'occupent la plus grande proportion des actifs hommes et femmes en milieu rural ne leur offre guère un meilleur niveau de bien-être. Avec un chômage important chez les femmes et une domination masculine sur la tenure des terres, *n'est-il pas primordial de renforcer l'avantage comparatif des femmes selon leur domaine d'activité ou d'insister sur une réforme agraire équitable selon le genre?*

Le caractère informel des emplois et des entreprises individuelles impacte leur protection sociale étatique. En effet, ces employés et ces propriétaires de microentreprises ne bénéficient d'aucun régime de sécurité sociale, d'assurance retraite ou encore de congé maternité, ce qui montre ainsi les inconvénients du secteur informel non structuré tant décriés par le Bureau International du Travail (BIT).

Un autre domaine concernant le genre qu'il est important de souligner concerne la situation de l'emploi des personnes en situation de handicap. Le dernier recensement de la population du Niger dénombre 715 497 personnes en situation de handicap, dont 353 559 femmes.

Le taux d'activité chez les handicapés de 15 ans et plus montre une certaine disparité selon le sexe, ainsi, en milieu urbain, 44,9% des hommes sont en activité contre 17,2% des femmes. En zone rurale, 61,3% des hommes contre 25,2% des femmes. Les hommes handicapés sont plus actifs que les femmes, mais quel que soit le milieu de résidence, la majorité des handicapés travaille en indépendant: en zone urbaine, cela concerne 53% des hommes et 61% des femmes, en zone rurale, 69% des hommes et 54% des femmes. De même, quel que soit le milieu, les activités liées à l'agriculture, l'élevage, la pisciculture et l'aquaculture sont majoritaires, avec 82,7% chez les hommes et 73,3% chez les femmes (INS-Niger, 2013).

Le Niger a adopté plusieurs textes en faveur des personnes en situation de handicap, on peut citer l'article 21 du Haut-commissariat des Nations Unies: «Tout établissement public ou entreprise privée employant au moins vingt salariés est tenu de réserver cinq pour cent (5 %) des postes de travail à des personnes handicapées». L'engagement du Niger dans ce sens a contribué à renforcer le recrutement des personnes en situation de handicap, particulièrement dans le secteur public, alors que dans le secteur privé, leur insertion est très timide. Cependant, les ONG et les projets de développement sont particulièrement actifs en faveur des personnes en situation de handicap.

4.3 Genre et terre

Etant le premier facteur de production agricole, la terre agricole est de plus en plus au centre de la problématique de la production agropastorale avec la forte pression démographique, l'urbanisation et la dégradation des sols. Depuis des temps mémoriaux, l'accès à la terre est une question fondamentale pour toutes les sociétés agropastorales. En Afrique, notamment au sud du Sahara, la question de l'accès à la terre et son exploitation effective se comprennent à travers les différentes coutumes, les politiques foncières et les lois qui peuvent être différentes d'un pays à l'autre, d'une localité à une autre dans une même société. Carrefour des bandes saharienne, soudanienne et guinéenne et espace de pratiques religieuses traditionnelles, chrétienne et musulmane, la question de la tenure du sol est multiple et complexe en Afrique de l'Ouest.

Au Niger, comme dans beaucoup d'autre pays, l'organisation familiale dominante est de type patriarcal, plaçant ainsi l'homme comme chef de ménage et principal détenteur et conservateur du patrimoine familial.

La superficie totale destinée à la production agricole au Niger (6 534 681 ha) est utilisée à 95% par des chefs de ménage hommes et à 5% par des chefs de ménage femmes. Par chef de ménage, il faut comprendre la personne responsable, par exemple, de l'organisation des activités agricoles et des personnes vivant dans le foyer. Dans l'organisation familiale agricole, en dehors du champ collectif, le *gandu*, le chef de ménage (en général l'homme) prête un lopin de terre (*gamana*) à son ou ses épouses pour l'exploiter et décider du choix des cultures. La pertinence du *gandu* s'explique par la disponibilité des terres qui constituent un aspect constitutif sur lequel repose son fonctionnement effectif. Pour Marthe Diarra, cela permet au « chef d'exploitation de remplir ses responsabilités envers les membres de la famille: alimentation, premier mariage, y compris équipement et approvisionnement du jeune couple, habits de fête... Le *gandu* assurait une allocation de champs individuels aux membres pour leurs besoins personnels; ainsi, les épouses du chef d'exploitation, les fils mariés et leurs conjointes disposent tous de champs individuels ou *gamana* travaillés deux jours sur sept, les cinq autres jours étant consacrés aux travaux collectifs dans le *gandu* (Diarra, 2010)». Mais, Marthe Diarra et Liman Kiari rappellent que dans plusieurs localités, le *gandu* (système d'exploitation agricole collective) est en phase d'atteindre sa surface maximale, il ne peut plus s'étendre sans empiéter sur les autres *gandu* voisins ou les aires communes partagées.

Le foncier est en pleine mutation à cause de l'indisponibilité progressive des terres vacantes et de la poussée démographique et, par conséquent, les femmes en sont les premières victimes. Elles sont dépossédées de leur droit naturel d'accès au motif d'arguments islamo-coutumiers selon lesquels la femme (épouse, sœur) reste sous la tutelle de l'homme qui doit prendre en charge ses besoins alimentaires voire monétaires – dans ce cas elle n'est pas obligée d'avoir et de cultiver son propre lopin de terre. A l'opposé, les lois islamiques (Coran, 4:1, Coran verset 11, 12 et 176 sourate) soulignent que la femme a droit à l'héritage des biens meubles et immeubles, notamment la terre, même si, selon le droit musulman, elle n'a droit qu'à la moitié de la part de l'homme. La proportion des femmes travaillant dans l'agriculture est passée de 40% en 2006 à 11% en 2012, illustrant ainsi la *déféminisation de l'agriculture* rappelée par Marthe Diarra et Marie Monimart (2004) et reprise par Marie Sophie Chalié et al (2014).

D'autres auteurs comme Mamalo Abdoukarim notent que «la femme est la sœur de son frère, et la fille de son père». Le lien familial est fort. Par exemple, en cas de divorce, la femme va chez son père ou son frère, donc la famille est un organe protecteur reposant sur une exploitation familiale agraire, avec la terre comme actif principal et indivisible et la femme peut l'exploiter. En revanche, si on casse le foncier, on casse la famille et inversement. Ainsi, ces arguments sont toujours véhiculés et entretenus dans la mémoire collective des sociétés rurales pour étouffer tout phénomène d'héritage de la terre au profit de la femme. Dans certaines régions comme Maradi, la rareté de la terre a entraîné le développement de certains modes de vie, *kublin gona* (claustration de champ), alors que la claustration est généralement pratiquée chez les ménages riches où les maris subviennent entièrement aux besoins de la femme sans avoir besoin de sa force de travail, rapporte Marthe Diarra. A propos, cette claustration de champ est une stratégie pour empêcher à la femme d'aller au champ ou de réclamer un lopin de terre.

Cependant, la solidité du système de *gandu* a été mise en questionnement durant les périodes consécutives à la crise alimentaire et à la sécheresse de 1984. Si certains jeunes commencent à réclamer l'appropriation des terres, quelques poignées de femmes demandent leur part d'héritage de la terre sur fond de résistance des hommes. Les règles régissant l'accès à la terre sont le droit coutumier, le droit moderne et le droit religieux, quant aux modes d'accès, ils sont principalement l'héritage, le don/prêt et l'achat.

- Au niveau de l'**héritage**, la très forte majorité des femmes ne réclament pas leur part du fait des méconnaissances des règles et de la pression sociétale, la prédominance masculine dans la gestion et le partage des terres, les us et coutumes qui négligent le droit foncier de la femme et la place de la femme sous la tutelle de l'homme (père, frère, mari) dans la conscience collective. Les femmes subissent une vraie inégalité au niveau de l'héritage de la terre. Nonobstant, l'héritage est le mode d'accès à la propriété foncière agricole le plus important chez les femmes mais surtout chez les hommes. La femme chef de ménage est généralement veuve, donc hérite les terres de son mari pour continuer la gestion de l'exploitation.
- Selon le dernier Recensement Général de l'Agriculture, c'est dans la région de Diffa qu'on enregistre la plus grande superficie acquise par héritage par les femmes. Cela se justifie par le fait qu'elle est l'une des rares régions au Niger où la femme hérite de la terre. A contrario, Tillabéry est la région où la femme

peine à accéder au statut de chef de ménage et hérite moins la terre de son mari. En l'absence du mari, c'est le fils qui devient généralement chef de ménage. Au décès du mari, c'est son fils aîné qui prend la place de chef de ménage, même s'il est mineur. Le département de Téra en est un parfait exemple avec seulement 1,9% de femmes chefs de ménage. Le non accès à la propriété foncière des femmes est l'une des caractéristiques essentielles des sociétés nigériennes, et particulièrement des sociétés Haoussa et Songhaï-Zarma. Par contre, chez les Touareg, la femme a accès la terre, même si l'agriculture n'est pas développée ou ne constitue pas l'activité principale.

- L'analyse de la gestion individuelle des parcelles peut renseigner sur la nature de leur acquisition et les différents seuils par sexe. Au niveau des femmes, l'héritage est le deuxième mode d'acquisition de parcelle en gestion individuelle, soit 35%. Autrement dit, sur 20 femmes responsables d'une gestion individuelle de parcelle, 7 femmes les ont obtenues par héritage, ce qui veut dire que ces terres leur appartiennent indéfectiblement. Chez le sexe opposé, ce seuil est de 76%. Autrement dit, sur 20 hommes qui exploitent individuellement des parcelles agricoles, 15 les ont héritées. Ces chiffres témoignent de l'inégalité genre persistante en matière d'héritage du foncier au niveau national. Les rares femmes héritières de lopins de terre individuels les ont sans doute réclamés au moment du partage de la terre et/ou sont tombées sur un juge coutumier qui a tout simplement appliqué les lois islamiques au moment de la division de la terre, ou encore avec l'aide de certaines associations.
- Une étude de Marthe Diarra et Lisette Caubergs (2014) pour Care Niger montre au début de l'intervention (2010) du projet Initiative Femmes et Terres (IFETE) que dans 6 communes de la région de Maradi (Gabi, Guidan Roumdji, Saé Saboua, Safo, Sarkin Yama et Tibiri), seulement 4% de femmes héritent de la terre, c'est-à-dire 1 femme sur 25 seulement arrive à hériter de la terre. Le Projet IFETE a adopté une approche discrète en passant par des ONG et associations locales. Ce projet a favorisé le dialogue entre les acteurs et les institutions, la sensibilisation de la population, les campagnes d'alphabétisation, les centres d'écoute, la radio, le renforcement de capacités des associations de femmes (MMD, groupement féminin), l'intégration féminine volontaire dans les commissions foncières, etc. Le projet IFETE a utilisé les différentes sources de droit sur l'accès à la terre pour défendre son plaidoyer. En effet, les «marabouts», les chefs coutumiers et les commissions foncières ont été mis à contribution selon leur spécificité pour plaider en faveur de l'accès des femmes à la terre. Ainsi, en fin de projet (2013), le nombre de femmes héritières de la terre est passé de 4 à 8%, soit 100% de hausse dans la zone d'intervention, par ailleurs, le nombre de femmes dans les commissions foncières est passé de 10% à plus de 30%. En fait, le projet IFETE a su identifier les acteurs capables de porter le changement dans ces communes et il est passé par eux pour installer une dynamique locale concernant l'accès de la femme à la terre.
- Le prêt des terres est par ordre d'importance le deuxième mode permettant d'exploiter distinctement une parcelle agricole. Selon le dernier Recensement Général de l'Agriculture, sur 10 hommes qui exploitent individuellement une parcelle agricole, seulement un exploitant l'a eue par prêt. Alors que sur 10 femmes, 5 les ont obtenues par prêt. L'enseignement qui se dégage ici est que les hommes font moins appel au prêt, d'autant qu'ils héritent beaucoup plus. Tandis que chez les femmes, le déficit d'héritage les pousse à emprunter des lopins de terre agricole en vue de les exploiter individuellement. Toutefois, le prêt des terres renferme un mode précaire dissuadant les exploitants à faire des investissements (intrants, petit irrigation...) et/ou les incitant à faire des spéculations (cultures) de cycle court, ce qui peut avoir des incidences à la baisse au niveau de la production. La femme n'a pas droit de disposer de la terre puisqu'elle est prêtée, c'est une possession précaire.
- Avec le morcellement des terres, les lopins de terre octroyés aux femmes tendent à disparaître. Du fait des difficultés rencontrées par les femmes pour accéder au foncier, particulièrement dans les communautés Haoussa et Songhaï-Zarma, plusieurs organisations (ONG locales, organisations internationales) ne ménagent pas leurs efforts pour les aider à y accéder. Le PNUD est intervenu, notamment dans la région de Tillabéry, auprès de certains groupements paysans pour signer des baux emphytéotiques avec soit les communes rurales, soit les chefs traditionnels ou d'autres personnes pour sécuriser l'accès à la terre pour ces groupements.
- De même, la FAO, à travers ses clubs Dimitra, arrive à faciliter l'accès à la terre pour les femmes dans certaines localités. Les communautés rurales sont encouragées à s'organiser et à prendre en main leur développement. Dans le débat participatif et interactif au sein des clubs Dimitra, chaque composante

(homme, femme, jeune) donne son avis sur la situation de la communauté, expose ses besoins, les inégalités et discute pour trouver une solution à travers des actions. Ce sont des clubs d'écoute où homme et femme s'expriment sur toute sorte de thématique telle que les pratiques agricoles, les habitudes alimentaires, la nutrition, la santé, le foncier... pour obtenir des changements de comportement pour un développement local et national. Actuellement, le Niger compte le plus grand nombre de clubs d'écoute Dimitra au monde (avec 500 clubs). Dans le village de Banizoumbou, au sud du Niger, la FAO, via les clubs Dimitra, a aidé un groupement féminin à obtenir un accès sécurisé à la terre par un bail emphytéotique de 99 ans. Les autorités villageoises ont accepté la demande du groupement féminin en leur octroyant un espace agricole de près de 3 hectares pour leurs activités de jardinage potager. Plusieurs organisations de développement aident les groupements féminins à avoir des accès sécurisés à la terre à travers des contrats formels, d'autant plus qu'il est déjà arrivé que des propriétaires terriens chassent des groupements d'exploitantes après seulement un an d'usufruit car aucun contrat formel n'a été établi au préalable.

- L'achat de parcelle fait aussi partie des possibilités d'accéder à la terre. Chez les hommes qui gèrent individuellement une parcelle, à peine un exploitant sur 10 achète une parcelle agricole. Au niveau des femmes gérantes d'une parcelle individuelle, sur 10 femmes on ne compte même pas une seule qui en a acheté. Cette situation se justifie par le fait que les hommes ont tendance à acheter des parcelles pour agrandir et sécuriser leur surface agricole et surtout parce qu'ils ont plus de pouvoir d'achat que les femmes. De plus, il faut aussi rappeler que dans certaines localités, il est très difficile de vendre des terres agricoles à la femme même si elle veut s'en procurer – sous prétexte que la femme ne doit pas être propriétaire terrienne, notamment dans certaines localités d'ethnies Songhaï-Zarma et Haoussa.
- En ce qui concerne la donation de parcelle agricole, sur 10 paysans hommes qui gèrent individuellement des parcelles agricoles, il est difficile de trouver un paysan qui l'a reçue par don. Au niveau des personnes de sexe féminin, sur 10 exploitantes de parcelles individuelles, un peu plus d'une femme l'a obtenue par don. Subissant une inégalité au niveau de l'accès à la terre, les femmes peuvent recevoir des dons de terres agricoles, même si cela est loin d'être fréquent. Ceux-ci proviennent d'un frère, d'un mari ou encore d'un père pour aider la femme à renforcer et à sécuriser sa récolte.

D'autres modes d'accès à la terre existent tels que le fermage ou le métayage, mais ils sont négligeables (ils représentent 1%). Pour le reste, les entretiens de terrain et les analyses de la documentation font état de politiques d'aménagement de nouvelles superficies dans le cadre des projets de développement et des politiques publiques visant à étendre les surfaces cultivables afin de renforcer la résilience et d'intégrer sensiblement le genre dans la répartition des parcelles agricoles. A ce titre, on peut citer le programme d'aménagement de nouvelles terres du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) N°1 de l'*Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens*. 10 000 hectares de nouveaux d'aménagements hydro agricoles (AHA) étaient prévus à l'horizon 2015, et 1 000 hectares sont spécifiquement destinés aux femmes, mais le taux de réalisation global de ces aménagements n'a été que de 39,6%³⁴. Cependant, nous n'avons pas pu obtenir d'information quant à la répartition par sexe dans ces nouveaux aménagements hydro agricoles auprès de l'organe coordonnateur de ces investissements, notamment le Haut-Commissariat à l'*Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens*.

4.4 Genre, production récolte et gestion post-récolte

La répartition genre des terres agricoles ainsi que la baisse drastique du nombre de femmes dans le secteur de l'agriculture (40% à 11%) mettent en exergue la faible quote-part de la production récolte des femmes au niveau national. En se plaçant sur le plan du statut de chef de ménage, 1 519 144 hectares sont gérés par des hommes responsables de famille, soit 93,4% contre 108 150 hectares par des femmes responsables de famille, soit 6,6%. Quel que soit le sexe du chef, les différentes cultures sont identiques sur le champ collectif, et sont par ordre d'importance de production le mil, le niébé, le sorgho, l'arachide, l'oseille, le voandzou et le riz.

34. Niger-Présidence de la République, Haut-Commissariat à l'Initiative 3N « Bilan de Mise en Œuvre de l'Initiative 3N », Niamey septembre 2015, p. 27.

Tableau 13: Répartition des superficies par cultures gérées individuellement selon le sexe

Superficie totale-Gestion individuelle Homme: 1 472 151 hectares		Superficie totale-Gestion individuelle Femme: 195 875 hectares	
Culture principale	% superficie par culture en gestion individuelle, Hommes	% superficie par culture en gestion individuelle, Femmes	
Mil	46	38	
Sorgho	15	22	
Riz	
Arachide	3	5	
Niébé	34	30	
Voandzou	4	
Oseille	2	1	

Source: Recensement Général de l'Agriculture: Dimension Genre

Même en gestion individuelle de parcelle agricole, les hommes contrôlent naturellement et aisément plus de superficies que les femmes: 86,7% contre 13,3%. La gestion individuelle de parcelles agricoles permet surtout d'appréhender la liberté des exploitants dans le choix des cultures et la production récolte. Chez les deux sexes, la production du mil est la plus importante, mais avec un léger avantage pour les hommes. En effet, le mil est la céréale la plus consommée et la plus vendue. Quant à la production du niébé, elle vient en seconde position, le niébé étant bien consommé au Niger, mais également exporté dans la sous-région. Les hommes accordent moins d'importance à la production de sorgho comparée aux femmes du fait qu'elle n'est culturellement pas l'aliment de base et sa production résiste moins aux caprices climatiques que le mil, même si le sorgho a un cycle de récolte plus court. Sans doute les femmes sont davantage portées à produire du sorgho en raison de son cycle court de récolte. Le voandzou et l'arachide sont traditionnellement des productions de rente et beaucoup plus cultivées par les femmes. Cependant, en valeur absolue, les productions récoltes des hommes sont plus importantes que celles des femmes à cause évidemment de l'inégalité accrue dans la gestion individuelle des superficies agricoles.

En ce qui concerne la production horticole (maraîchère, fruitière, floriculture et décrue), selon le *Recensement Général de l'Agriculture: Dimension Genre*, elle est aussi nettement dominée par les hommes. Les régions de Dosso et Tillabéry ont la particularité de compter plus d'exploitants femmes que d'hommes dans le domaine de l'horticulture, notamment le maraîchage. Cela tient à la fois à l'exode rural des hommes dans ces localités et à la fertilité des zones du fleuve (Tillabéry) et du Dallols (Dosso) impliquant leur exploitation avec l'appui des partenaires au développement qui sont sensibles à l'intégration du genre dans leurs interventions. Dans la production maraîchère hors zone de décrue, les régions de Tahoua et Zinder sont les pionnières, mais les femmes y sont pratiquement absentes et représentent moins de 5% de l'effectif des producteurs.

Au niveau national, les productions maraîchères hors décrues concernent la laitue, le chou, l'oignon bulbe, l'oignon feuille, le poivron, la patate douce, la pomme de terre et d'autres cultures. Dans cette catégorie, les hommes dominent nettement la production avec quelque 91%, sauf pour la laitue où la production totale des femmes représente 13,7%. L'oignon bulbe et le voandzou sont à la base des productions féminines, mais compte tenu de leur valeur très lucrative, les hommes les exploitent en masse. En zone de décrue, les femmes participent moins à la production, car ces espaces sont très fertiles et moins étendus et, pour ces raisons, les hommes en ont fait leur chasse gardée (98,3% d'hommes contre 1,7% de femmes).

La production arboricole provient principalement de la région de Zinder, de Dosso, Tahoua et Agadez. Elle est quasiment dominée par les hommes (99,5%) et cette filière est même déconseillée aux femmes. Cependant, on trouve quelques femmes arboricoles à Maradi et Niamey. Avec la pauvreté et le manque de terre les femmes commencent à s'y intéresser.

En résumé, la production du champ collectif (le *gandu*) appartient à toute la famille et le chef de ménage est le premier gérant. La production des parcelles gérées individuellement aussi bien pluvieuse qu'irriguée appartient *ipso facto* à son exploitant. Les femmes contribuent beaucoup moins à la production récolte à l'échelle nationale (moins de 10%), du fait principalement de l'inégalité au niveau de la répartition des terres agricoles. Ainsi, les hommes sont prêts à accaparer des cultures très rentables, même si elles sont à la base féminines, déviant ainsi les normes sociales sur la production agricole.

La production récolte du champ collectif est gérée par le chef de ménage actuellement au Niger sur le modèle *gestion séparée* qui est le plus utilisé. Dans cette configuration (Diarra, 2010), le ménage est un ensemble de sous-unités de consommation. Chaque épouse et le chef de ménage lui-même constituent une sous-unité. Les enfants font partie intégrante de la sous-unité de consommation de leur mère. L'homme remet à chaque femme après la récolte, deux à six bottes de mil par personne d'une sous-unité pour leur alimentation durant la saison sèche. Néanmoins, les parts octroyées aux femmes diffèrent selon le degré de vulnérabilité du chef de ménage. La gestion du stock est opérée pareillement dans les ménages monogames et polygames. L'épouse doit alors gérer ce stock et sa propre récolte pour nourrir ses enfants et elle-même bien entendu; lorsque son grenier est vide elle doit se débrouiller. Des transferts de grains du grenier du *gandu* vers le grenier de la femme ne seront plus possibles au cours de la saison sèche. Le stock de mil de la femme est géré de façon parcimonieuse; elle prend généralement une ou deux mesures de mil pour faire des mets cuisinés (galettes, pâte de mil...) qu'elle vend; le bénéfice de l'opération permet à la femme d'acheter des aliments pour sa consommation et celle de ses enfants.

Si cette pratique lui permet de garantir leur alimentation, elle est socialement qualifiée de bonne gestionnaire des biens de son époux. Après les semis de la nouvelle campagne agricole, le chef de ménage reverse le reliquat de grains du *gandu* dans la consommation commune et reprend la responsabilité de nourrir les membres du ménage. L'ouverture de ces greniers intervient normalement après la première pluie, mais de nos jours les stocks remis aux sous-unités couvrent rarement 6 mois de besoins alimentaires. Ce qui amène le chef de ménage à ouvrir le grenier de *gandu* avant la période agrée.

En d'autres termes, la femme gère son stock *gamana*, et d'autres stocks issus de son exploitation agricole individuelle. Au besoin, il arrive qu'elle utilise pour la saison sèche sa propre production pour faire des activités génératrices de revenu ou pour nourrir la famille (elle et ses enfants) car le stock remis par le chef de ménage couvre rarement les besoins alimentaires jusqu'à la prochaine campagne agricole. Ainsi, la production récolte de la femme peut être en péréquation avec le *gandu*, notamment pour éviter de l'ouvrir prématurément ou ne l'utiliser que partiellement. La femme peut aussi vendre sa propre production vivrière ou rentière pour ses dépenses personnelles, pour acheter des animaux ou pour exercer une activité économique. Sur ce même registre, les productions de l'horticulture (maraîchère, arboricole, fruitière, floriculture), de niébé, d'arachide, de voandzou, d'oseille et d'autres sont principalement vendues par les producteurs, car elles restent des cultures de rente au Niger comme dans beaucoup de pays africains tels que le Burkina Faso ou le Mali.

Cependant, l'étude de Janet Owens, Marthe Diarra et Adeline Masquelier au Niger, montre que les femmes se limitent à vendre leur stock agricole au sein du village. Elles ne peuvent pas aller sur les marchés des villages environnants pour des questions de normes sociales – rares sont les époux qui autorisent cette mobilité. Au besoin, elles sont obligées de confier la production agricole à leur mari ou leur frère pour la vendre sur un marché hors du village, ce qui peut constituer un problème de rentabilité économique et un coût d'intermédiation. Cela soulève aussi la question du contrôle que les hommes, notamment les maris, peuvent avoir sur les ressources de leurs épouses. En d'autres termes, les groupements féminins et des chaînes de valeur agricoles structurées peuvent avoir une importance au niveau local pour accompagner les productrices à mieux vendre leur récolte.

4.5 Genre et élevage

Malgré les déficits cycliques de pluies entraînant parfois des crises alimentaires, des déficits de fourragers, une baisse de l'effectif du cheptel et une augmentation des pathologies animales, le Niger compte le plus grand nombre de cheptel des pays sahéliens avec plus de 40 millions (INS-Niger, 2014) de têtes toutes espèces confondues.

Les données des deux tableaux (14 et 15) proviennent du dernier Recensement Général de l'Élevage du Niger. Elles donnent ainsi des informations sur le nombre de cheptel, le sexe des propriétaires, le nombre de cheptel par région, etc. Les tableaux renseignent que globalement les hommes détiennent plus de cheptel sédentaire que les femmes. Toutes catégories confondues (bovins, ovins, caprins, camelins, équins, asins), les hommes possèdent 72% du bétail contre 28% pour les femmes, soulignant ainsi l'inégalité entre les deux sexes tout comme dans l'agriculture.

On remarque que Tillabéry dispose du plus gros effectif de bovins sédentaires, suivi par Zinder, Maradi, Tahoua et Diffa (les cinq régions possèdent 90% des bovins sédentaires). Zinder compte le plus grand nombre

Tableau 14: Répartition du bétail sédentaire par espèces (bovins, ovins, caprins) selon la région et par sexe du propriétaire

Région	Bovins / sexe propriétaire				Ovins / sexe propriétaire				Caprins / sexe propriétaire			
	Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agadez	124	74,4	386	25,6	52 261	73,1	19 199	26,9	50 153	44,8	61 865	55,2
Diffa	457 736	83,7	89 436	16,3	372 917	76	11 7513	24,0	575 371	72,3	220 233	27,7
Dosso	385 896	84,1	73 131	15,9	219 342	60,9	140 946	39,1	240 722	35,3	441 271	64,7
Maradi	565 463	76,7	171 642	23,3	494 641	49,8	498 915	50,2	430 988	25,3	1271 671	74,7
Tahoua	404 617	65,1	217 237	34,9	665 933	62,5	399 636	37,5	668 372	51,1	638 753	48,9
Tillabéry	985 218	80,6	236 878	19,4	704 910	62,2	429 029	37,8	762 293	58,8	535 171	41,2
Zinder	864 593	77,1	256 849	22,9	858 952	57,9	624 854	42,1	1 086 981	43,3	1423 611	56,7
Niamey	25 571	69,9	11 006	30,1	88 974	64,1	49 788	35,9	43 993	58,4	31 307	41,6
Niger	3 690 218	77,7	1 056 565	22,3	3 457 930	60,3	2 279 880	39,7	3 858 874	45,5	4 623 882	54,5

Source: Recensement Général de l'Élevage, 2007: Dimension Genre, Niamey.

Tableau 15: Répartition du bétail sédentaire par espèces (Camelins, Equins, Asins) selon la région et par sexe du propriétaire

Régions	Camelins / sexe propriétaire				Equins / sexe propriétaire				Asins / sexe propriétaire			
	Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agadez	12 763	92,3	1 063	7,7	35	87,5	5	12,5	16 348	69,1	7 303	30,9
Diffa	9 619	83,7	1 876	16,3	28 966	82,8	6 013	17,2	67 948	75,8	21 718	24,2
Dosso	1 0507	57,3	7 819	42,7	10 436	98,0	209	2,0	93 586	93,6	6 390	6,4
Maradi	11 018	89,3	1 324	10,7	11 808	97,0	363	3,0	103 588	87,5	14 757	12,5
Tahoua	47 658	91,8	4 241	8,2	19 262	94,2	1 184	5,8	210 847	79,7	53 618	20,3
Tillabéry	29 590	48,1	31 883	51,9	15 517	89,9	1 743	10,1	188 065	73,7	67 271	26,3
Zinder	52 827	93,8	3 473	6,2	81 454	91,3	7 725	8,7	147 314	90,8	14 872	9,2
Niamey	42	100	0	0	274	100	0	0	2 268	91,8	202	8,2
Niger	174 025	77,1	51 680	22,9	167 752	90,7	17 242	9,3	829 964	81,7	186 131	18,3

Source: Recensement Général de l'Élevage, 2007: Dimension Genre, Niamey.

d'ovins suivi par Tillabéry, Tahoua et Maradi (ces quatre régions possèdent 82% des ovins sédentaires). Zinder a de loin le plus grand nombre de caprins, suivie par Maradi, Tahoua et Tillabéry (ensemble ces régions comprennent 80% des caprins sédentaires).

En ce qui concerne les bovins, les hommes en possèdent 77,7% et les femmes 23,3%. Comparé aux années passées, le pourcentage des femmes détentrices de bovins a sensiblement augmenté, cela s'explique par les politiques de l'Etat et des partenaires au développement soutenant les femmes dans l'embouche bovine et la vache laitière pour réduire leur vulnérabilité. Autrement dit, l'assertion selon laquelle l'élevage bovin est une exclusivité masculine commence à changer.

D'autre part, la pensée collective octroie davantage la détention des petits ruminants aux femmes, or d'après les données du recensement, les hommes possèdent 60,3% des ovins contre 39,7% pour les femmes, ce qui montre la supériorité nette des hommes en cette catégorie de cheptel. En revanche, au niveau des caprins, les femmes dominent avec 54,5% contre 45,5% pour les hommes.

Cependant, les approches anthropologiques ou sociologiques de terrain ont permis de constater que, dans certaines localités du Niger, certains animaux déclarés comme faisant partie du patrimoine de l'homme appartiennent en réalité à la femme. En effet, pour une question de culture ou de normes sociales, la femme ne doit pas déclarer qu'elle est plus riche que son mari ou encore ses biens appartiennent aussi, selon les mêmes normes sociales, à son mari.

L'élevage caprin est une activité prisée par les femmes car il est moins difficile que l'élevage bovin en termes d'entretiens et de mise à bas. Contrairement à l'agriculture où la problématique foncière bloque l'essor des activités agricoles féminines, l'élevage est un secteur rural où les contraintes d'exercice pour les femmes sont moindres. Elles peuvent acquérir des animaux et les élever selon leur capacité et leur organisation. L'élevage constitue l'un des moyens les plus faciles pour renforcer la résilience, l'animal constituant une épargne en nature qu'on peut vendre pour satisfaire un besoin urgent, notamment alimentaire, sanitaire, mariage, etc. Ainsi, plusieurs partenaires au développement mettent l'accent sur l'élevage pour réduire la pauvreté des femmes.

D'abord le PNIA du Niger essaye de renforcer et de sécuriser le cheptel, et ainsi entre 2011 et 2015 le taux de vaccination du cheptel est passé de 49 à 71% au niveau national. D'autres facteurs de cette progression sont: la promotion des cultures fourragères, l'appui à l'installation des fermes privées d'élevage et les banques d'aliments pour le bétail. En outre, plusieurs kits d'élevage ont été distribués aux ménages pauvres pour renforcer leur résilience.

De son côté, la FAO, au travers ses projets tels que le «Plan d'Action et le Programme d'Investissement en faveur du Laboratoire Centrale Vétérinaire du Niger (LABOCEL)» 2015-2016 et le projet «l'Appui à la reconstitution du cheptel dans les zones de Darozi» de 2015 à 2016, s'emploie à consolider le secteur de l'élevage. La coopération technique belge (CTB) a financé le programme Augmentation des Revenus Monétaires des Femmes de Dosso (ARMFD, phase 2, de 2009 à 2013) qui vise au renforcement économique des femmes à travers, entre autres, l'embouche et l'élevage des petits ruminants. Citons aussi le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest ou *West Africa Agricultural Productivity Program* (PPAAO/WAAPP), programme de la CEDEAO, financé par la Banque Mondiale, où l'élevage fait partie des priorités, avec une attention particulière pour les femmes.

Cette discrimination positive a permis de toucher 43% de femmes sur 300 000 personnes via, par exemple, le projet *habbanayé*, pratique Peulh à la base, dont un des procédés consiste à donner un animal, notamment une chèvre à une personne vulnérable, qui la rétrocèdera après une mise à base. Cette action a permis à beaucoup de femmes d'avoir des animaux et surtout de consolider leurs actifs. Le programme a permis aussi de restaurer davantage l'effectif de la fameuse chèvre rousse de Maradi au point que les groupements féminins sont devenus des fournisseurs du Centre de multiplication de la chèvre rousse de Maradi, de la région et de la sous-région comme le Mali, le Benin et la côte d'Ivoire. En dehors de l'élevage bovin, ovin ou caprin, signalons un autre élevage, celui des volailles, qui a le vent en poupe et constitue une bonne source de revenus pour les éleveurs.

Le dernier recensement de l'élevage montre que les espèces de volailles les plus répandues au Niger sont par ordre d'importance le poulet, la pintade, le pigeon et le canard. Ici, aussi les hommes détiennent presque la moitié de l'effectif total, suivies par les enfants et les femmes. Les enfants élèvent une bonne partie des

Figure 1: Répartition volaille par espèce au Niger

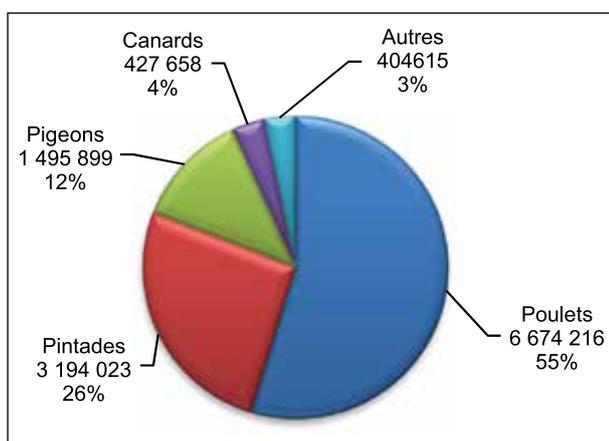
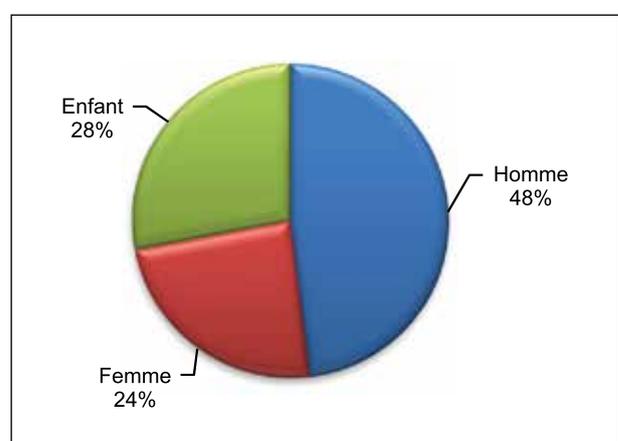


Figure 2: Répartition volaille par possession genre



Source: Recensement Général de l'Élevage, 2007: Dimension Genre, Niamey.

pigeons. Auparavant, les femmes dominaient la détention des volailles, mais les hommes et les enfants ont pris progressivement leur place au point que le seul cas où les femmes dépassent sensiblement une catégorie de personnes, singulièrement les enfants, concerne la propriété de poulets (les femmes disposent de 32% contre 22% pour les enfants).

Dans la perspective de consolider le cheptel de volailles, l'Initiative I3N a mis en place un programme d'intensification des productions animales à cycle court telles que la volaille et le poisson. L'objectif prévoit de doubler l'effectif de volailles, de 12 à 24 millions de 2011 à 2015. Les résultats ont été très timides concernant l'augmentation du cheptel de volailles par rapport aux prévisions.

Comme pour la production agricole, les femmes doivent passer par les hommes (mari, frère, fils) pour vendre leur cheptel sur un marché hors de leur village et ce, pour des questions de normes sociales.

Renfermant une importante source de richesse, l'élevage est d'un intérêt indéniable dans les budgets familiaux de nombreux ménages. Il permet de lutter contre la pauvreté et il soutient l'économie du ménage. De ce fait, les politiques publiques et les interventions dans le développement devraient penser à instaurer un standard minimum pour l'élevage pour tout projet dans le domaine agricole.

4.6 Genre et pêche et aquaculture

Depuis l'indépendance du Niger, aucune politique spécifique de développement de la pêche et de l'aquaculture n'a été élaborée et mise en œuvre. C'est seulement en 2007 qu'une stratégie a été mise en place³⁵. Autrement dit, la promotion de la pêche et de l'aquaculture a toujours fait partie d'un paquet global de programmes économiques et sociaux. Malgré son potentiel économique, le soutien du PNIA à ce secteur a été quasi timide. Pourtant, la pêche et l'aquaculture sont des activités socio-économiques et culturelles très importantes, concernant directement 70 000 personnes³⁶. Les ressources halieutiques sont regroupées au niveau du:

- Fleuve Niger et ses affluents et la Komadougou Yobé (pêcheries fluviales).
- Lac Tchad (pêcheries lacustres).
- 970 mares naturelles et 69 retenues d'eau artificielles.

Les zones de production sont constituées par le fleuve Niger sur 73 000 hectares, le lac Tchad sur 310 000 hectares et la Komadougou Yobé sur environ 600 hectares. En somme une superficie d'environ 400 000 hectares pour une production de poisson de 34 592 tonnes et un revenu global de 34,64 milliards de FCFA en 2016. Le revenu annuel par pêcheur varie entre 250 000 et 4 000 000 de FCFA³⁷. D'après les entretiens avec la Division de la pêche et de l'aquaculture, la crise de Boko Haram à Diffa a rudement fait chuter la production nationale, car cette région à elle seule peut donner jusqu'à 30 000 tonnes de poisson/an.

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture utilise principalement un matériel artisanal, ce qui permet de le qualifier de pêche artisanale. Les pêcheurs se servent d'embarcations de petites dimensions pour pêcher et se déplacer sur le fleuve et les lacs.

Au Niger, le domaine de la pêche et de l'aquaculture est un secteur où la capture du poisson est quasiment dominée par les hommes. Après la capture du poisson, plusieurs traitements s'opèrent pour sa conservation. Tout d'abord, il est prétraité (vidé et lavé). Ensuite, le poisson peut être:

- fumé avec la combustion de bois de chauffe, c'est la méthode la plus utilisée,
- salé sur 48 heures, ensuite lavé et séché,
- séché au soleil à l'aide d'un bâton, d'un crochet ou d'une ficelle,
- frit, ce procédé est essentiellement pratiqué par les femmes,
- conservé au frais avec des glaces ou dans des réfrigérateurs.

35. République du Niger-Ministère de l'Environnement et de la lutte contre la Désertification «Stratégie de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture», Niamey mars 2007, p. 17.

36. Entretien avec le responsable de la Division de la Pêche et de l'Aquaculture au Niger, le 1^{er} février 2017 à Niamey.

37. Données CIO de la Direction d'Etude et de la Programmation de l'Environnement, février 2017 et entretien avec le responsable de la Division de la Pêche et de l'Aquaculture au Niger, le 1^{er} février 2017 à Niamey

Le poisson est ainsi commercialisé sous ses quatre formes. La commercialisation du poisson frais est généralement pratiquée par les hommes mareyeurs. Ces derniers font appel parfois à leur femme pour la vente. Le poisson fumé est pratiqué presque exclusivement par les hommes le long du lac Tchad et plusieurs acteurs interviennent le long de la chaîne, notamment les manutentionnaires et les transporteurs. Les femmes sont plutôt dans la transformation et la vente. De même, la friture du poisson est quasiment assurée par les femmes, et vendue dans les centres urbains et semi-urbains.

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture reste encore marginal, il est dominé par les hommes, mais dans les grandes agglomérations, la présence féminine prédomine dans la commercialisation au détail et la friture. Les données statistiques et la littérature dans le secteur sont peu fournies et en particulier sur le genre pour appréhender les vraies perspectives, alors que c'est un secteur où les produits ont un cours intéressant, donc susceptibles de jouer un rôle dans l'objectif «Faim zéro» de l'ONU.

4.7 Genre et foresterie

Dans les pays du sahel, le secteur primaire joue un rôle indéniable pour l'économie des ménages et pour la richesse nationale. Cela suppose une exploitation des différents sous-secteurs primaires, notamment la foresterie. A défaut d'inventaire ou de recensement du domaine forestier, le Niger a procédé à des estimations des différentes ressources forestières. En 1989, la superficie des ressources forestières était de 16 096 400 hectares. En 1994, une autre étude sur le changement climatique estimait la superficie forestière naturelle à 5 741 917 hectares et celles des plantations à 40 984 hectares. Entre 1958 et 1997, on évaluait la perte des superficies de l'ordre de 50% au profit de l'agriculture, de l'urbanisation, des coupes de bois de chauffe et du fait de la dégradation des terres³⁸.

Vu la pression forestière, déjà en 1985 le Niger avait mis en place un Plan National de Lutte Contre la Désertification (PNLCD). Citons aussi en 1989, la Stratégie Energie Domestique pour amener la population à valoriser l'arbre sur pied et à bien gérer le patrimoine rural. En 1992, l'ordonnance N°037 du 21 août pour réglementer la commercialisation et le transport du bois de chauffe dans le but de contrôler les ressources forestières vit le jour. En 2006, la stratégie de Développement Rural prend en compte la gestion durable de l'environnement par la population pour réduire l'incidence de la pauvreté rurale dans le cadre de l'OMD. Le gouvernement du Niger avec l'appui de la FAO a élaboré un Plan Forestier National PFN 2012 – 2021 pour parvenir à la gestion durable des ressources forestières.

Ainsi, en 1985, le Niger a lancé une politique de reboisement des forêts. La superficie plantée de 1985 à 2009 s'élevait à environ 315 806 hectares, soit une moyenne annuelle de 12 632 hectares.

Les ressources forestières sont utilisées dans l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le prélèvement de bois de feu et de bois de service, la chasse et la cueillette. Face à la pauvreté, la pression sur les ressources forestières s'est accrue ces dernières années, notamment chez les femmes où l'accès à la terre agricole est problématique.

Plus de 90% des ménages nigériens utilisent le bois comme principale source d'énergie. La demande de bois d'énergie dépasse les 3 millions de tonnes/an pour une valeur monétaire de 105 milliards de FCFA. Cela crée alors un déficit en termes de régénération de superficie forestière et de consommation réelle de bois d'énergie. Les hommes comme les femmes pratiquent la collecte du bois de chauffe. L'homme coupe les troncs d'arbre, grimpe sur les grands arbres pour élaguer les branches, coupe les troncs pour obtenir des dimensions convenables, etc. En somme, tout un travail qui demande un certain effort physique. Ensuite, il assure le stock de son ménage et vend une partie dans les centres urbains pour avoir des ressources monétaires. Cependant, les enquêtes ethnographiques, notamment celles de la Commission Européenne et de la FAO (Elhadi, 1999) et d'OXFAM (Diarra, 2014), notent généralement que l'homme n'approvisionne pas le ménage en bois de chauffe, c'est une tâche qui incombe à la femme. Cette dernière va dans la forêt, ramasse le bois morts, coupe les petites branches et les tiges d'arbre à sa portée, et approvisionne le foyer. Cette besogne est d'autant plus pénible qu'avec la rareté du bois, elle parcourt parfois des kilomètres pour en

38. République du Niger - Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement et FAO «Plan Forestier National PFN - Niger 2012 – 2021», Bureau d'Etudes en Ingénierie pour l'Environnement, mars 2012, p. 3-4.

trouver. Souvent, les femmes sont aidées par les enfants dans la collecte du bois. Avec le niveau de pauvreté et le déficit alimentaire, les femmes commencent à s'intéresser au commerce du bois de chauffe.

S'agissant de la gomme arabique, les femmes comme les hommes en font la cueillette, car c'est une production lucrative. Seulement, suite aux sécheresses, la production a chuté de 2 300 à 200 tonnes de 1970 à aujourd'hui. En outre, l'informel a longtemps prévalu dans sa commercialisation, impliquant un mauvais état des recettes financières. Si au Tchad le secteur de la gomme arabique emploie plus de 500 000 personnes dans la récolte, dont une bonne partie des femmes (Lehoux & Chakib, 2012), le secteur n'est pas promu au Niger où l'on compte néanmoins des milliers d'hommes et de femmes. Au niveau du chef-lieu de la commune rurale de Torodi (région de Tillabéry), l'un des centres les plus importants de la filière gomme arabique, c'est le premier produit cueilli par les femmes dans 60% des villages et les feuilles de baobab dans 24%. Pour les enfants, la gomme arabique et les feuilles de baobab sont les premiers produits de cueillette dans respectivement 47% et 11% des villages. À part la cueillette, les femmes sont actives dans la collecte, c'est-à-dire sillonner les hameaux, les groupements et les villages pour acheter la gomme auprès des cueilleurs et cueilleuses, mais les hommes restent majoritaires dans ce segment d'activité³⁹. Sur le plan national, la production est essentiellement exportée car seuls 5% servent à la consommation nationale.

En ce qui concerne les produits du doum, les fruits sont cueillis, consommés et/ou vendus dans un contexte de renforcement de la résilience. En période de disette, ces fruits sont moulus et préparés comme bouillies ou galettes, les feuilles sont préparées comme choux – ce sont les femmes qui s'occupent de cette transformation. Les coupeurs des palmes du doum sont traditionnellement des hommes, mais on observe depuis peu le développement de cette activité chez les femmes, qui représentent désormais plus de 40% des exploitants, un coupeur peut gagner 450 FCFA/jour (Regis, 2008). Les feuilles du doum servent à la fabrication de nattes, de cordes, de muselières et d'autres matériels nécessaires aux activités agricoles, à la collecte des fruits et la coupe de stipe. La femme intervient aussi sur cette chaîne de transformation et de commercialisation.

Le rônier est aussi un arbre forestier qu'on trouve au Niger. Toutes les composantes de cette plante sont utilisées. Le rônier est présent dans le Dollol Maouri (Dosso) et la région du fleuve. Une étude de la FAO en 2001 évaluait la vente du *miritchi* (axe hypocotyle), un des produits du rônier à 301 millions de FCFA/an. La sève, la pulpe et les graines sont consommées ou vendues par la population. Comme le doum, les feuilles du rônier sont utilisées pour faire des lattes, etc. Les femmes sont présentes dans la cueillette des produits du rônier, mais surtout au niveau de la commercialisation.

Eu égard au déficit céréalier fréquent, la population a développé des stratégies de survie et d'adaptation à son environnement naturel, dont le recours aux ressources forestières disponibles. Chez les hommes et les femmes, ce recours aux produits forestiers pour l'alimentation prend de plus en plus de l'ampleur, au point où certains de ces produits sont aujourd'hui entrés dans les habitudes alimentaires. En outre, les revenus générés par la gestion communautaire des forêts permettent d'acquérir des compléments de vivres, de mettre en place des banques céréalières et de réaliser certains investissements avec des effets positifs sur l'amélioration des productions agricoles. Cependant, les hommes sont majoritaires dans la récolte des produits forestiers et le commerce en gros alors que les femmes interviennent sur le circuit de transformation, de préparation culinaire, et de commercialisation en détail. De plus, le petit producteur est généralement lésé en termes de prix par les commerçants dans un contexte où le secteur de la foresterie n'est pas structuré.

4.8 Genre et chaînes de valeur agricoles

La chaîne de valeur d'un produit est la séquence de toutes les étapes de production et de commercialisation que franchit le produit, depuis la production primaire jusqu'à l'utilisateur final. De plus, la chaîne de valeur touche d'autres composantes, notamment le renforcement des capacités, les infrastructures et les investissements, l'accès aux intrants, l'accès au crédit, etc.

Globalement, les femmes sont moins intégrées dans les chaînes de valeur que les hommes. Leur manque de mobilité et donc d'accès aux marchés, auquel s'ajoutent les normes imposées par la société, leur niveau d'instruction limité, leur absence de fonds de roulement sont autant de freins à leur interaction avec les

39. GESforcom «Schéma d'aménagement forestier de la commune rurale de Torodi», Antananarivo, 2011, p. 1-12.

acteurs de la chaîne de valeur. Elles sont souvent exclues des liens horizontaux (relations au sein d'une même étape de la chaîne, par exemple, avec une organisation, un groupe de producteurs, un groupe d'entraide, etc.) ainsi que des liens verticaux (relations avec les acteurs des étapes situées en amont et en aval de la chaîne, tels que les acheteurs, les fournisseurs, etc.) (GIZ, 2014).

Dans le circuit de la chaîne de valeur, les femmes interviennent plutôt sur le maillon à faible valeur, notamment la collecte, les transformations primaires, les simples employées, alors que les hommes sont prépondérants sur les activités à forte valeur ajoutée telles que l'installation et l'utilisation des équipements, les postes d'encadrement, les acheteurs en gros de produits de la filière agro-sylvo-pastorale.

La femme subit une vraie inégalité du fait des normes sociales, de son manque de formation et d'alphabetisation, de sa charge de travail domestique et, de sa faible production agropastorale due au problème foncier.

Des acteurs essaient de plus en plus d'organiser les groupements féminins en les intégrant au mieux au niveau de chaque étape de la chaîne de valeur. Dans le département de Doutchi (Dosso), l'ONG Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger (AREN) intègre les femmes au niveau de tous les maillons dans la filière du lait. Les femmes du groupement vendent le lait de la production animale (500F/litre) au collecteur qui gagne 100F sur chaque 500F, ce dernier ramène le stock au niveau de la laiterie à Doutchi où des femmes du même groupement et des hommes travaillent pour transformer le lait en yaourt, beurre, lait pasteurisé, fromage pour ensuite les vendre dans la ville. Un projet similaire en cours de démarrage, «Le Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel», concerne 7 pays du CILSS, dont le Niger. Il est aussi prévu, entre autres, une chaîne de valeur structurée dans le domaine du lait mais avec des groupes mixtes.

Le Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) à travers ses interventions, telles que le PPAO/WAAP, met en place des activités de filière selon une approche genre où la chaîne de valeur agricole est mise en exergue.

Certaines organisations, même si elles ne font pas participer les groupements féminins à toutes les étapes de la chaîne de valeur, les appuient sur un maillon pour consolider leurs revenus. Par exemple, pour éviter de brader le stock de lait ou son pourrissement, des ONG ont doté les collecteurs de tricycles afin de transporter plus rapidement le lait vers les laiteries des centres urbains. Cela permet aux femmes de vendre le lait et leur garantit un revenu régulier. Même si cela n'est pas fréquent au Niger, quelques projets de développement ont commencé lentement à développer des chaînes de valeur structurées dans les domaines agro-sylvo-pastoraux pour renforcer les interventions des groupements féminins.

4.9 Genre et vulgarisation agricole

La vulgarisation agricole est un domaine où plusieurs acteurs (public, privé, partenaire au développement, ONG) interviennent.

Parmi les acteurs publics, on peut noter le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage qui exerce, à travers ses services déconcentrés, des activités de vulgarisation agricole auprès de la population.

Tableau 16: Répartition employé/sexe/grade Ministère de l'Agriculture au niveau national

Répartition par National (8 régions)			Nombre de Femmes par Catégorie				
	Effectif (H-F)	Nbre de Femmes	% de F	A	B	C	Auxiliaires
Total	622	78	12	12	35	14	17

Source: Ministère de l'Agriculture, 2012.

L'analyse du personnel au niveau déconcentré, c'est-à-dire dans les 8 régions du Niger, montre un effectif de 622 personnes, dont 78 femmes, soit 12%. Les entités déconcentrées (direction régionale de l'agriculture, direction régionale de l'élevage...) sont plus proches de la population et plus portées sur la vulgarisation et les encadrements. Vu le nombre de femmes, on voit bien que celles-ci sont moins nombreuses dans la vulgarisation agricole et l'éducation rurale. L'inégalité genre au niveau du secteur agricole ne se limite pas seulement à l'accès à la terre, mais aussi au niveau du personnel censé mener les politiques, passer le message

et encadrer la population agricole – cela n'est pas sans conséquence sur l'appropriation des informations et le niveau d'adhésion des femmes dans un contexte où les échanges directs entre l'homme et la femme sont souvent soumis à des pressions sociales. Dans ce même ordre d'idée, la FAO estime qu'à travers le monde, 85 % des agents de vulgarisation sont des hommes (GIZ, 2012). En d'autres termes, face à la charge de travail domestique, au niveau d'analphabétisme, à la limite de mobilité hors village, à l'opposition du mari ou de la belle famille, la femme semble relativement limitée à l'accès à la vulgarisation agricole (Kiari, 2014).

Cependant, cela n'empêche pas de souligner les multitudes politiques de vulgarisation auprès des différentes composantes de la population. Les partenaires au développement tels que la FAO interviennent dans la vulgarisation agricole en insistant sur l'égalité des sexes. Ainsi, les hommes comme les femmes bénéficient d'une accessibilité aux intrants et d'une formation sur leur utilisation. Comme le précise le Cadre de Partenariat Pays (CPP) 2013 – 2016, la FAO fait de la vulgarisation agropastorale à travers les champs écoles paysans, les champs écoles pastoraux et les clubs d'écoute Dimitra.

L'ONG internationale CRS intervient au niveau du renforcement des capacités. Par exemple, sur l'agriculture, elle a formé 1 191 producteurs pilotes, dont environ 476 femmes sur les techniques agricoles, l'utilisation des intrants, les techniques de conservation du niébé. Chaque producteur pilote est censé former 15 agriculteurs sur les thématiques concernées avec l'objectif de renforcer les capacités des femmes. De plus l'ONG internationale CRS prodigue aussi des formations similaires sur l'élevage. Au-delà des formations directes et indirectes à la population, CRS utilise les ondes de la Radio rurale internationale canadienne pour vulgariser, entre autres, des techniques et des pratiques agricoles, avec une éventuelle interaction avec les auditeurs.

L'OXFAM finance souvent des formations au profit des femmes dans divers domaines, notamment la vulgarisation des techniques agricoles en petite irrigation. Pour illustration, le procédé de coupage du niébé lors de la récolte, qui consiste à ne pas ciseler la plante du niébé jusqu'à la racine, car ce résidu constitue un bon engrais pour les prochaines cultures.

Les ONG locales et les organisations de la société civile telles que AREN, Moriben, Plateforme Paysanne et d'autres, avec l'appui financier des partenaires au développement, effectuent beaucoup de renforcement des capacités, en l'occurrence sur des thématiques agropastorales dans le but d'améliorer le savoir-faire et la compétence des membres et au-delà. Bien entendu, le genre est toujours pris en compte parce que ces organisations sont naturellement «genrées» en termes de membre et en plus le financement provient souvent d'un partenaire au développement.

4. 10 Genre et commercialisation agricole

Les études ont montré que les femmes sont prépondérantes dans le commerce. En l'occurrence une étude de l'INS montre qu'en milieu urbain 57,2% des femmes sont dans la vente et les services. En milieu rural, cela concerne 70,4% des femmes (INS-Niger, 2013). La commercialisation des produits agricoles, pastoraux et artisanaux est un secteur où la femme est traditionnellement présente. En outre, la déféminisation progressive de l'agriculture a consolidé la présence des femmes dans la commercialisation. Elles commercialisent les produits agropastoraux, en les vendant à l'état ou après transformation.

L'Initiative 3N, dans son Programme d'Investissement Prioritaire N°8, prévoit la transformation et la commercialisation des produits alimentaires et agroalimentaires par la création d'infrastructures (marchés, comptoirs, abattoirs, laiteries...). Il est prévu une collecte primaire auprès des villages, par exemple, le lait et des animaux. Les femmes, mais aussi les hommes commercialiseront leurs stocks. Cependant, le processus est juste à son démarrage.

Par ailleurs, les femmes commercialisent leurs produits agricole, pastoral et artisanal dans leur village, souvent avec l'aide de leurs enfants pour aller rencontrer la clientèle, par exemple la vente de galettes, de *Moringa*, etc. L'entreprenariat rural masculin ou féminin prospère quasi-exclusivement dans le secteur informel (pas de Numéro d'Identification Fiscal, NIF). Ce sont des unités économiques générant généralement peu de bénéfices et surtout n'assurant pas une sécurité sociale formelle à leurs propriétaires.

Avec l'organisation des femmes en groupement, elles ont la possibilité de mutualiser leur production. Par exemple, à Kollo (Tillabéry) on trouve des collecteurs de lait qui viennent acheter le lait dans le village auprès des femmes pour faciliter la commercialisation et pallier à leur problème de mobilité. Plusieurs partenaires

de développement et des ONG soutiennent ces groupements féminins pour faciliter la commercialisation de leurs produits, car c'est l'un des moyens pour obtenir un prix juste face aux problèmes d'infrastructure, de marché, de livraison et de mobilité.

4.11 Genre et finance rurale

Au Niger, le financement du secteur rural est très faible malgré qu'il soit le premier contributeur de la richesse intérieure produite. Andres Ludovic et Philippe Lebailly montrent qu'au Niger les crédits destinés directement à l'agriculture restent très faibles: 3,4 milliards de FCFA seulement entre 2003 et 2010 (Andres & Lebailly, 2014). Une étude de la FAO souligne que sur un encours de crédit de 500 milliards de FCFA en 2010, le secteur rural en détient à peine 1% (Aya, 2015). Déjà l'accès au crédit est faible en milieu rural, mais il est encore très déséquilibré selon qu'on soit homme ou femme, face à un taux de bancarisation très faible (moins de 2%). Dans sa thèse Abdoulazize Manzo montre que les sources de financement des activités en milieu rural par ordre d'importance sont (Manzo, 2016):

- les apports personnels (épargne personnelle, la vente d'un actif, le revenu d'un travail),
- les aides financières familiales et amicales,
- les prêts interpersonnels (tontine, groupements féminins, usurier, etc.),
- le financement institutionnel (Système Financier Décentralisé [SFD], Banque, projet de développement, Etat).

Au niveau national, le financement de l'agriculture est essentiellement assuré par les apports monétaires personnels et le financement informel tel que les aides financières familiales et amicales et les prêts interpersonnels à plus de 90%. Cependant, cette source de financement est très limitée en termes de valeur de stock monétaire pour couvrir les besoins en financement du secteur. Or, un manque ou un déficit de financement du secteur agricole implique un problème de productivité. Les seules institutions formelles présentes au niveau décentralisé (SFD, Banque) refusent de financer l'agriculture, la considérant comme un secteur à risque (aléas climatiques) et se souviennent encore des mauvaises expériences agricoles des banques de développement et des institutions de crédit agricole dans les années 1970 à 1980. En réalité, les systèmes financiers décentralisés soutiennent beaucoup plus les activités génératrices de revenus (AGR), cependant les prêts à l'agriculture dépassent rarement 5% de leur ligne de crédit, dévoilant ainsi leur prudence. Les producteurs peuvent soutenir l'agriculture avec les revenus de l'AGR, qui restent insuffisants. Cependant, les projets de développement à volet crédit sont des institutions finançant directement l'agriculture à travers les groupements et les organisations paysans, mais leur apport reste limité à l'échelle nationale, en termes de stock monétaire.

A la suite de ces tares dans le financement de l'agriculture, plusieurs partenaires au développement viennent en aide aux producteurs pour leur faciliter l'accès au crédit à travers:

- des projets de développement à volet crédit,
- des ouvertures de lignes de financement dans les systèmes financiers décentralisés,
- des fonds de garantie dans les banques,
- les fonds publics,
- etc.

On peut alors mentionner:

- le fonds de garantie de la FAO logé au niveau du système financier décentralisé, par exemple, ASUSU. Ainsi, les organisations paysannes ou les unions paysannes (Moriben, SAA, ...) peuvent demander des crédits précampagnes et des crédits post-récoltes pour pouvoir acheter des grains à stocker. Dans ces opérations, le genre est particulièrement pris en compte car déjà dans les organisations paysannes, les femmes sont présentes et en plus l'opération est financée par la FAO, acteur attentif à l'égalité des sexes;
- le fonds du projet PRODAF du FIDA, logé à la Banque Agricole (BAGRI) pour accompagner, entre autres, les besoins financiers des organisations paysannes à Zinder, Maradi et Tahoua;

- le fonds de crédit CLUSA/ARZIKI pour le système financier décentralisé KOKARI afin de consentir des crédits directs aux organisations paysannes;
- le Projet Petite Irrigation RUWAMU, un financement du FIDA, dont une partie est logée à ASUSU. Le projet promeut l'agriculture familiale centrée sur la petite irrigation. Les organisations paysannes sont financées pour les travaux d'aménagement.

Les partenaires techniques et financiers ont beaucoup contribué à l'augmentation des crédits consentis dans le secteur rural, à travers les systèmes financiers décentralisés, les banques, les projets de développement et les groupements et associations de paysans. Néanmoins, le soutien financier des PTF est loin de satisfaire le besoin financier du secteur agricole. Tantôt ces fonds sont destinés spécifiquement au financement de l'agriculture, tantôt ils sont affectés à la promotion des activités génératrices de revenus ou de développement en général.

Les seules institutions formelles de financement spatialement plus proches de la population rurale sont les systèmes financiers décentralisés (SFD). Ce faisant, beaucoup de financement des partenaires au développement et parfois de l'Etat au profit du secteur rural passent par leur canal. Les SFD sont en effet les institutions présentes aussi bien dans les zones urbaines que dans beaucoup de zones rurales.

Selon, l'Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance (ARSM)⁴⁰, à la fin 2015, on comptait 42 systèmes financiers décentralisés au Niger, avec 722 619 clients pour un encours de crédit de 34,04 milliards de FCFA et d'épargne de 26,29 milliards de FCFA.

Dans cette masse de clients de systèmes financiers décentralisés malgré qu'il n'ait pas de données sexo-spécifiques auprès de l'Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance du Niger (ARSM), nos recherches de terrains et nos entretiens avec les professionnels du secteur de la microfinance permettent de souligner que les femmes représentent environ 60% des clients.

ASUSU est le plus grand système financier décentralisé au Niger, avec 513 318 membres, soit 71% du secteur de la microfinance. ASUSU a une localisation nationale, il est présent aussi bien en milieu urbain que rural. Quant à KOKARI, système financier décentralisé, il intervient principalement en zone rurale et compte 4 141 organisations paysannes (plus de 25 000 personnes). Etant donné que ces deux systèmes financiers décentralisés ont chacun des similitudes avec les autres SFD du Niger, l'analyse de leurs clients peut donner des informations sexo-spécifiques sur la situation du secteur au niveau national.

Les figures (3 et 4) sur les clients des systèmes financiers décentralisés (SFD) KOKARI et ASUSU révèlent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes. En 2015, au niveau du SFD KOKARI, les femmes représentent 70% contre 30% pour les hommes. Chez ASUSU, les femmes représentent 57% et les hommes 43% en 2015. Cette supériorité féminine peut s'expliquer en deux points. D'abord, les systèmes financiers décentralisés ont tendance à toucher plus de femmes parce que ces dernières sont plus sérieuses que les hommes sur le remboursement de crédit. Mieux, elles respectent l'objet du crédit. Ensuite, les partenaires au développement ont soutenus les SFD (à travers des lignes de financement, des fonds de garantie) pour qu'ils touchent beaucoup plus de femmes car ces dernières sont marginalisées au niveau de l'accès au crédit et concernées par un taux de pauvreté élevé.

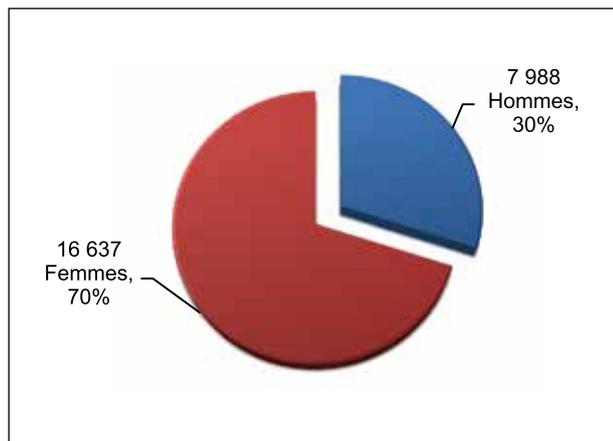
Le tableau sur l'objet du crédit de KOKARI et l'analyse du rapport d'activité d'ASUSU révèlent les tendances de financement des différentes activités. Il apparaît clairement que les systèmes financiers décentralisés soutiennent beaucoup les activités génératrices de revenus telles que les petits commerces, les petites

Tableau 17: % montants de crédit par activité KOKARI

Objet du crédit	Crédit déboursé	Pourcentage
Agriculture	245 925 970	15%
Artisanat	30 276 000	2%
Embouche	837 479 884	51%
Commerce	324 699 541	20%
Diverses activités	130 672 230	8%
Investissement	51 717 400	3%
Transformation Pdots AGRIC.	10 750 300	1%
Warrantage	11 585 005	1%
	1 643 106 330	100%

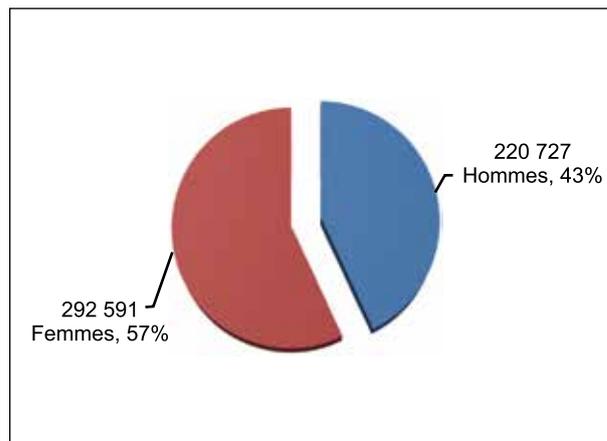
40. Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance du Niger (ARSM) 31 décembre 2015. Ces statistiques peuvent être légèrement réajustées en fonction des données définitives des SFD.

Figure 3: Client par sexe KOKARI



Source: Rapport Annuel d'Activités et Financiers 2015, KOKARI.

Figure 4: Client par sexe ASUSU



Source: Rapport Annuel d'Activités et Financiers 2015, ASUSU

unités de transformation, les activités d'embouche, etc. Cependant, il faut noter que les montants des crédits pour les activités génératrices de revenus sont relativement faibles, avec une moyenne de 70 000 FCFA -- et le montant moyen des crédits des femmes est moins important que celui des hommes. Cela tient au fait que les femmes exploitent généralement un volume d'activité économique moins important que celui des hommes, ce qui se reflète dans la demande et l'octroi effectif du crédit. A cela s'ajoutent les taux d'intérêt, la garantie financière voire matérielle dissuadant parfois la demande du microcrédit.

L'agriculture, particulièrement la pluviale, est un secteur à risque du fait des aléas climatiques, ce qui justifie les seuils de crédit exigus qui lui sont affectés (à peine 5% chez ASUSU, et 15% chez KOKARI). KOKARI est l'un des rares SFD qui consent parfois plus de 10% du montant total de son crédit à l'agriculture. Cependant, en 2014, il a affecté à l'agriculture 8% du montant total de son crédit.

Face à ce déficit dans le financement direct de l'agriculture, en 1999 la FAO a introduit le système de warrantage, mécanisme permettant à l'agriculteur de disposer d'un fonds moyennant le dépôt d'un stock agricole. Avec cet argent, l'agriculteur peut exercer une activité économique. A la période de soudure ou la période de précampagne agricole, l'agriculteur rentre en possession de son stock en remboursant le fond qui lui a été prêté. L'agriculteur peut vendre une partie de son stock pour acheter des intrants ou pour les besoins de sa production agricole ou encore il peut en consommer l'autre partie. Le warrantage prend une envergure au Niger, car c'est un mécanisme permettant de financer directement l'agriculture et de lutter contre l'insécurité alimentaire.

Cependant, le warrantage est subordonné aux stocks agricoles qui ne sont pas toujours importants du fait des risques climatiques. Du reste, d'après Abdoulazize Manzo, le financement de l'agriculture est aussi assuré par le revenu de l'activité génératrice de revenus soutenue par le microcrédit, mais même ceci est loin d'être suffisant (Manzo, 2016). Ainsi, l'une des solutions consiste à renforcer les fonds de garantie spécifiques à l'agriculture auprès des systèmes financiers décentralisés pour qu'ils consentent directement des crédits agricoles aux producteurs, tels que les crédits intrants.

Les analyses ont souligné que l'Etat du Niger n'intervient presque pas dans le financement des SFD. Il n'existe pas de lien financier direct entre l'État et les institutions de microfinance. L'État ne donne pas des subventions financières permanentes, n'effectue pas des transferts directs monétaires aux institutions de microfinance et encore moins les met en place. Mais pour autant, il intervient au niveau des protocoles d'accord, notamment pour valider les contrats de financement entre IMF et bailleurs de fonds, et concèdent des exonérations d'impôt et de taxe aux IMF, car la majorité de leurs opérations financières sont exemptées de charges fiscales (Manzo, 2015). En somme, il est rare que l'Etat intervienne dans le financement direct des institutions de microfinance, il intervient plutôt dans les activités telles que la coordination des stratégies du secteur de la microfinance, la surveillance et le contrôle. Dans ce cadre, en août 2015, le gouvernement a adopté une Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI). Cette stratégie fixe le cadre permettant aux populations exclues du système bancaire classique, et celles qui sont économiquement vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, d'accéder à des services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à moindre coût.

Par ailleurs, l'Etat a mis en place le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN). C'est un mécanisme qui mobilise l'argent au niveau des bailleurs et du budget de l'Etat. Le mécanisme a été accepté, mais toujours en attente d'adoption. Le FISAN comprend: Facilité 1 - «Soutien au crédit agricole», Facilité 2 - «Financement des investissements structurants agricoles» via les collectivités territoriales, Facilité 3 - «Financement du conseil Agricole, de la recherche et du renforcement de capacités».

A travers la Facilité 1, il s'agit d'amener les banques à faire du crédit agricole, à recruter des spécialistes en financement agricole, à promouvoir le crédit long terme, à se mettre en relation avec les institutions de microfinance ou avec les banques régionales ou internationales pour obtenir des crédits moins chers, à mettre des fonds de garanties auprès des sociétés spécialisées telles que le SAFI et le Fonds de Solidarité Africaine (FSA), à mettre en place des subventions à coût partagé.

La Facilité 1 fonctionne timidement et a pu distribuer environ 5 milliards de FCFA aux producteurs du secteur rural à travers la BAGRI⁴¹. Cela a touché, entre autres, les crédits de campagne, semenciers, élevages, investissements. Les principaux bailleurs de cette Facilité 1 sont la Coopération du Luxembourg, le FIDA et la Coopération Suisse. Etant donné que ce sont des bailleurs internationaux, le genre est pris en compte au niveau opérationnel. Cependant, les entretiens soulignent qu'il n'y a pas eu de rationnement et de bonne coordination dans la distribution des crédits. On espère à l'avenir plus de professionnalisme et d'efficacité dans l'octroi des crédits. La Facilité 2 est très timidement opérationnelle, quant à la Facilité 3, son cadre stratégique n'est pas encore conçu pour qu'elle soit opérationnelle.

Le FISAN n'est qu'à ses débuts - et le soutien financier direct de l'Etat à ce mécanisme peine à être visible.

4.12 Genre et changement climatique

A l'instar de beaucoup de pays, les changements et variabilités climatiques font objet d'une attention particulière qui incite le gouvernement nigérien à s'engager toujours davantage à travers l'adoption de politiques, stratégies, plans d'action pour opérationnaliser les réponses à cette problématique afin de renforcer la résilience de ses populations, rapporte Marthe Diarra (Diarra, 2016). Le Niger a ainsi mis en place le Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CNEDD) et son Plan National pour l'Environnement et le Développement Durable (PNEDD). Cette structure coordonne toutes les questions relatives au climat. Ainsi, plusieurs programmes et projet de plusieurs institutions et structures interviennent en matière de résilience au changement climatique et orientent leurs actions dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, etc. On peut citer le renforcement des capacités des acteurs locaux et des décideurs administratifs à la résilience et au changement climatique; l'amélioration de la production agricole et la reconstitution du cheptel de l'élevage par des actions comme l'adoption des semences améliorées, la pratique de la régénération naturelle, la protection des systèmes agro-pastoraux; l'amélioration de la protection des populations et des systèmes de production contre la modification et la variabilité du climat; l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle; la gestion des risques et catastrophes liés aux inondations, et autres.

Dans ces interventions, les femmes et les jeunes trouvent leur place. A titre illustratif, le Projet d'Actions Communautaires pour la Résilience Climatique (PACRC) pour améliorer la protection des populations et des systèmes de production contre la modification et la variabilité du climat dans les Communes Ciblées: 2 à Agadez, 5 à Diffa, 3 à Dosso, 2 à Niamey, 4 à Tahoua et Maradi et 9 à Tillabéry et Zinder; le projet *Reconstitution du cheptel d'élevage de case* pour la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques des ménages de la commune Rurale de Roubou, Département de Dakoro/Niger; le projet *Contribution à l'amélioration des pratiques agro-forestières et d'utilisation de semences améliorées* dans la communauté de Maïgochi Saboua.

Parmi ces multitudes de projets et de programmes, les femmes font partie prenantes et contribuent à la mise en œuvre. En dehors de ces programmes œuvrant dans le domaine du changement climatique, le PNIA regorge aussi de programmes de lutte contre le changement climatique, en l'occurrence le Programme d'Investissement Prioritaire N°6 sur la gestion durable des terres et des écosystèmes. Dans les travaux de récupération des terres, l'égalité des sexes est la règle, même si on n'arrive pas à avoir la parité à cause de la

41. Entretien avec 3N, le 1^{er} février 2017.

nature des travaux et des tâches domestiques des femmes. De même, l'axe stratégique 3 du PNIA ou l'Initiative 3N, notamment l'Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes. On peut souligner aussi les opérations de *cash for work*, de *cash transfert*, de distribution de kits d'élevage. Ici il y a même une discrimination positive en faveur de la femme, car étant considérée plus vulnérable que l'homme.

Dans les activités de lutte contre le changement et la variabilité climatiques relevant du Ministère de l'Environnement, les activités de résilience touchent, entre autres, le traitement des terres dégradées, la fixation des dunes, la production des plants, etc. Les entretiens⁴² auprès de la Direction d'Etude et de la Programmation de l'Environnement permettent d'affirmer que les femmes sont globalement majoritaires dans ces opérations de résilience, en l'occurrence les constructions de demi-lunes, les cordons pierreux et autres. Le seul cas où les hommes sont majoritaires concerne les constructions de demi-lunes parce que ce sont des travaux à haute intensité physique excédant la force de travail de la femme. En ce qui concerne le traitement des terres dégradées, la fixation de dunes, la production des plants, ils ont touché environ 2 127 940 homme-jours en 2016 pour un montant de plus 4,7 milliards de FCFA⁴³ - les femmes sont légèrement majoritaires parmi les travailleurs.

Le changement climatique est un domaine transversal aux différentes politiques de développement agricoles. Tous les programmes doivent tenir compte des mutations de leur environnement et des impacts sur le comportement de la population. Cette dernière essaie d'adapter ses modes de vie et ses modes de production aux variations du climat. Des acteurs comme la FAO promeuvent, entre autres, l'agriculture intelligente face au climat pour renfoncer la productivité agricole et mieux intégrer les producteurs vers une transition des systèmes alimentaires.

4.13 Genre et protection sociale dans le secteur agricole

Au Niger, environ 3% de la population ont une sécurité sociale⁴⁴. Parmi ceux-ci, il y a les fonctionnaires de l'Etat, les agents du secteur privé et affiliés ainsi que leur famille. Ces personnes et leurs ayants-droit bénéficient d'une protection sociale de l'employeur ou de l'organisme en charge de la sécurité sociale. Les travailleurs du secteur formel (Etat et ses démembrements, sociétés et entreprises privées formelles vis-à-vis de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale, organisme de développement, chancellerie...) paient leur impôt sur le revenu, notamment l'Impôt Unique sur le Traitement des Salaires (IUTS) du code fiscal nigérien. De même, certains employés d'entreprise étrangère ou de chancellerie s'acquittent de l'impôt sur le revenu autre que celui du régime nigérien selon les conventions fiscales. En plus de l'impôt sur leur salaire ou leur revenu, ces travailleurs paient des charges sociales qui offrent d'office un paquet de protection sociale, notamment l'assurance maladie, l'assurance retraite, l'assurance congé maternité, la pension d'invalidité, l'allocation décès et autres.

A part les prestations en nature gratuites pour les travailleurs et leur famille, on note des prestations en espèces. Celles-ci sont octroyées sous condition de formalités déclaratives et médicales recommandées par la Caisse Nationale de la Sécurité sociale. Il s'agit notamment de⁴⁵:

- l'allocation prénatale versée à la femme salariée ou l'épouse d'un salarié, elle est de 9 000 FCFA (versée en trois fractions),
- l'allocation de maternité pour le bébé de moins d'un an, elle est de 10 000 FCFA et est versée en trois tranches,
- L'allocation familiale, versée pour chaque enfant, de 1 à 14 ans; jusqu'à 18 ans en cas d'apprentissage; jusqu'à 21 ans en cas de poursuite d'études ou d'handicap. Elle est de 1 000 FCFA/mois.
- etc.

42. Entretien avec la Direction d'Etude et de la Programmation de l'Environnement, le 1 février 2017.

43. Données CIO de la Direction d'Etude et de la Programmation de l'Environnement, février 2017.

44. entretien avec inspecteur sécurité sociale à Niamey, le 21 octobre 2016

45. http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_niger.html.

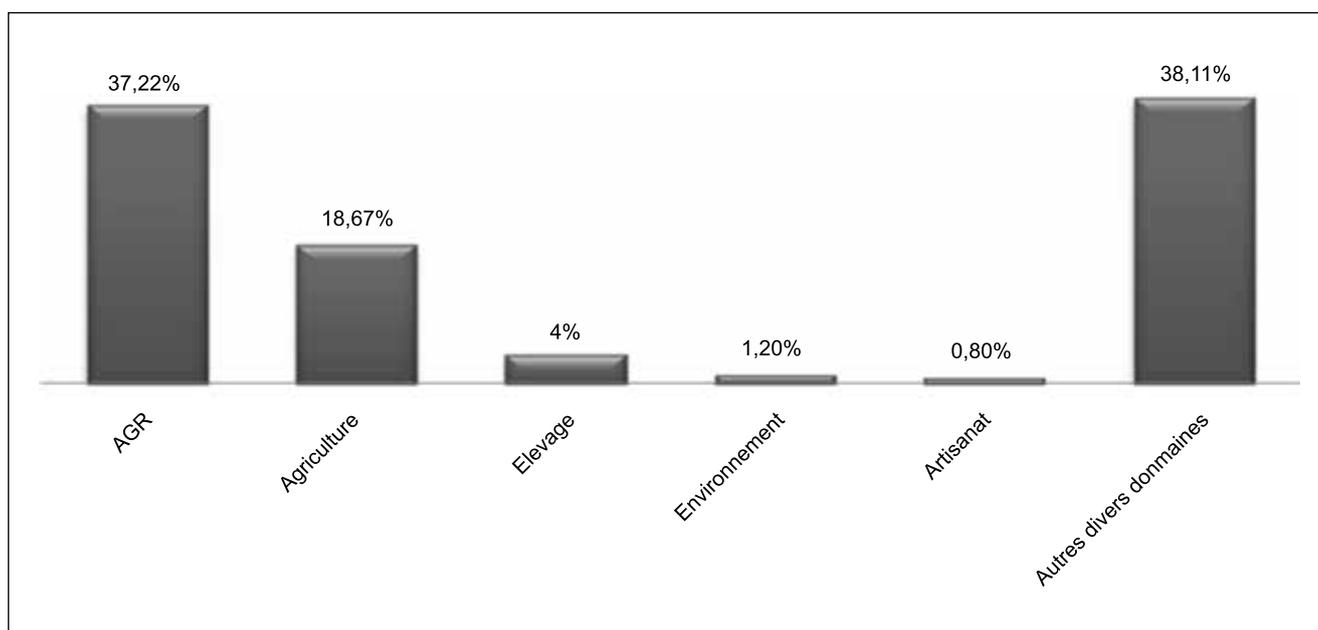
Les employés du secteur formel et leurs ayants droit bénéficient des avantages que leur offre la protection sociale ou leur employeur. Ces avantages sont, entre autres, les transferts de fonds, les allocations et diverses indemnités. *Et qu'en est-il des autres tranches de la population ?* Au Niger, comme dans beaucoup de pays africains, l'Etat providence a cessé de fonctionner depuis le début des années 1980 – de ce fait la majorité de la population n'a aucune protection sociale. Les personnes travaillant dans le secteur informel et le secteur rural ne sont guère affiliées aux organismes de sécurité sociale pour pouvoir en bénéficier. L'agriculteur, l'éleveur, le pêcheur, l'artisan homme ou femme du secteur informel ne bénéficient point de protection sociale et sont laissés à eux-mêmes, pointant ainsi les limites de nos Etats dans la redistribution des richesses et la non-application effective de certaines règles internationales telles que le droit à la sécurité sociale de l'article 9 du Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC).

Toutefois, face à certaines situations d'urgence et de pauvreté, l'Etat, et très souvent avec l'aide des partenaires au développement, assure ponctuellement une protection sociale aux populations rurales ou urbaines. A titre illustratif: les opérations de *cash for work* permettent aux travailleurs de bénéficier des transferts monétaires en contrepartie d'un travail communautaire (restauration des terres, construction de digues...); le *cash inconditionnel* ou les ventes de produits agricoles à prix subventionné aux ménages agricoles très pauvres pour lutter contre l'insécurité alimentaire; les subventions d'intrants, notamment par la FAO ou l'Etat pour permettre aux ménages ruraux de se relever de leur situation de vulnérabilité. Dans ces opérations, il y a souvent une discrimination positive en faveur des femmes car elles sont davantage considérées vulnérables – et aussi, à tout le moins elles affectent mieux l'argent ou le bien reçu pour le bien-être du foyer. Les entretiens auprès des Filets Sociaux, de la Direction d'Etudes et la Programmation de l'environnement rapportent que les femmes restent globalement dominantes parmi les bénéficiaires, ce qui leur offre une certaine protection sociale, fusse-t-elle temporaire.

4.14 Genre, institutions rurales et planification du développement rural

Depuis l'indépendance du Niger, les politiques ont misé sur l'organisation du paysannat dans les unions de coopérative et les groupements de producteurs pour amener la population vers une dynamique endogène pour un développement économique et social. A partir des années 1990, on assistait à un essor progressif des groupements de producteur dans tout le pays. L'enquête de la Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux (DAC/POR) dénombre 29 462 organisations paysannes réparties en 803 unions. Ces dernières sont regroupées en 57 fédérations, qui à leur tour sont dispatchées entre 3 confédérations. Les domaines d'activité des organisations paysannes sont multiples.

Figure 5: Répartition des OP en fonction des domaines d'activité



Source: Etude DACPOR Recensement des OP, Niger.

Les principales activités des organisations sont l'agriculture qui concentre 18,67% des OP; l'élevage 4% des OP; l'environnement 1,2% des OP; l'artisanat 0,8% des OP et les activités génératrices de revenu 37,22% des OP. Toutefois, il faut rappeler que sur les 29 462 organisations paysannes, 34,21% sont opérationnelles.

Les OP de la région de Dosso sont actives dans plusieurs domaines, alors que celles des régions de Maradi, Zinder, Tahoua et Tillabéry interviennent davantage dans le domaine d'activité génératrice de revenu. La quasi-totalité des OP disposent d'un agrément et d'un texte fonctionnent, soit respectivement 97% et 94,8%.

Tableau 18: Adhérents au plan national

Hommes adhérents actuel	405 223	41%
femmes adhérentes actuel	586 833	59%
Total des adhérents	992 056	100%

Tableau 19: Effectif sexe membre organe de contrôle

Nombre d'hommes	22 428	69,10%
Nombre de femmes	50 136	30,90%
Total	72 564	100%

Source: Etude DACPOR Recensement des OP.

D'après le tableau 18, au niveau national, les femmes représentent 59% des adhérents des OP, contre 41% pour les hommes. De plus, elles enregistrent globalement des taux d'adhésion plus élevés par rapport aux hommes. Les femmes sont ainsi plus portées à intégrer les structures associatives que les hommes. Les régions de Tahoua, de Tillabéry et de Maradi concentrent le plus grand nombre d'adhérents hommes et femmes. On compte des OP mixtes, des OP unisexes opérationnelles, mais les OP féminines sont plus nombreuses, avec 60%.

A l'échelle nationale, les femmes dominent l'effectif des organes de contrôle des organisations paysannes, elles représentent 69,1%. Dans toutes les régions du Niger, elles sont prépondérantes dans les organes de contrôle, avec des taux variant de 50,3% à Diffa à 90,5% à Niamey. Néanmoins cette supériorité d'effectif des femmes ne rime pas toujours avec égalité au niveau des prises de décision ou des postes stratégiques. En effet, souvent au sein de ces organes de contrôle, elles occupent des postes moins décisionnels, en outre elles ne sont pas toutes portées à défendre leur point de vue car parfois elles se sous-estiment et *a fortiori* dans un contexte rural voire urbain qui a tendance à reléguer la femme au second plan. Cela renvoie au fait que l'égalité des sexes n'est pas seulement une question de représentativité, mais aussi une question de choix et le fait de mettre des leaders aptes à défendre une cause juste dans un cadre de discussion, aussi multiforme soit-il. Dans ce cadre, la FAO, parmi d'autres, a contribué à la mise en place des collèges de femmes (cadre de discussion féminin sur leurs besoins) au niveau des OP, telles que la Plateforme Paysanne, pour que les femmes portent leurs doléances auprès des organes dirigeants.

Par ailleurs, au plan national, plusieurs catégories d'employés existent chez les OP, les permanents, les temporaires et les bénévoles. Au niveau des emplois permanents, les hommes représentent 52,4% et les femmes 47,6%; pour les emplois temporaires, les hommes sont 54,6% et les femmes 45,4% montrant une légère prééminence du sexe masculin au niveau de ces types d'emploi. Enfin, les hommes dominent quasiment les emplois bénévoles avec 96,97%. Cependant, une disparité existe selon les régions concernant la prééminence du sexe selon les types d'emploi.

Par exemple, les femmes sont plus nombreuses dans les emplois permanents à Agadez, Zinder et Niamey ou encore elles sont majoritaires dans les emplois temporaires à Diffa, Tahoua, Tillabéry, Zinder et Niamey. Les organisations paysannes jouent un rôle important dans les programmes politiques -- elles sont parfois consultées, notamment le Cadre National de Dialogue et de concertation des Acteurs (CNDA) de l'Initiative 3N, où tous les acteurs (OP, les organisations de société civile) peuvent s'assurer de la prise en compte de leur aspiration, contribuer dans la programmation des actions, etc. En revanche, l'analyse du programme et des résultats (2012-2015) de l'Initiative 3N n'ont pas constaté un apport pertinent des OP dans la programmation et les actions.

En dehors des groupements de producteurs ou d'organisations paysannes, les hommes et les femmes sont présents dans d'autres organisations rurales. Le secrétariat permanent du Code Rural a mis en place les commissions foncières (COFO) à plusieurs niveaux administratifs pour appréhender la question foncière. La commission foncière au niveau départemental (COFODEP) comprend le préfet ou son représentant qui la préside, le représentant des autorités coutumières, le représentant de la société civile (OP, femmes, agriculteur) et un secrétaire permanent, qui est généralement un agent d'agriculture. Plus on descend

au niveau décentralisé, on retrouve les commissions foncières communales (COFOCOM), les commissions foncières de base à l'échelle des villages et des groupements (COFOB). Selon Marthe Diarra et Marie Monimart, les commissions foncières de base (COFOB) étaient environ un millier en 2007. Kiari Liman rapporte qu'il n'y avait en 2010 que 3 000 commissions foncières, loin d'être toutes fonctionnelles (Owens, Masquelier & Diarra, 2014) pour les 15 000 villages et tribus que compte le pays. Ceci pour dire que tous les villages et tribus n'ont pas de COFO -- celles existantes ne sont pas toutes fonctionnelles. Généralement, les femmes sont représentées par les élues conseillères (si elles existent dans la localité), les représentantes de groupements féminins. Mais la qualité de cette représentation féminine reste limitée quant à la prise de décision.

Pour appréhender la participation des femmes au niveau des instances rurales, on peut regarder au niveau des conseillers des communes rurales. Dans chaque conseil communal rural, selon la loi, on doit avoir au moins 25% pour l'un des deux sexes, or on est à 15,65%, souligne le rapport⁴⁶ Niger pour la revue Beijing +20. En effet, sur un effectif de 3 699 élus conseillers communaux et d'arrondissement, on ne compte que 579 élues locales. Par ailleurs, sur les 266 maires que compte le Niger, on ne dénombre que 8 femmes, telle que la maire de la commune rurale de Wamé (Zinder), la maire de la commune rurale Karofane (Tahoua) et la maire de la commune urbaine de Birni N'Gaouré (Dosso).

Par son statut d'organe exécutif de la commune et du président du conseil municipal, le maire est incontournable dans la planification du développement des collectivités territoriales. En ce sens les 8 maires femmes que compte le Niger peuvent jouer un rôle important dans l'organisation des activités de leur commune. De même, les femmes élues locales, notamment des communes rurales, siègent dans le conseil communal où se prennent les décisions concernant l'élaboration du plan de développement communal, elles participent alors au débat – elles peuvent aussi assurer d'autres activités de la commune. Cependant, plusieurs études de terrain, notamment du *National Democratic Institute* (NDI), ont souligné un certain effacement des femmes élues locales quant aux prises de décision des activités des communes. C'est pour cela que NDI et d'autres organismes appuient les élus locaux, la société civile et les groupements féminins pour une démocratie axée sur l'égalité des sexes.

Face à ce déficit de genre dans les conseils communaux et vu une certaine timidité des élues locales à porter avec abnégation la question d'égalité des sexes dans les planifications du développement, plusieurs ONG et coopérations techniques interviennent au niveau des populations pour les amener à s'impliquer davantage dans les activités de leurs localités. L'ONG *Catholic Relief Service* intervient dans 12 communes rurales du Niger. Par exemple, elle vérifie si le «guide pratique d'égalité des sexes du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection» est pris en compte par le Plan de Développement Local (PDC). Elle peut apporter une formation aux mairies sur le PDC, un renforcement des capacités aux COFOCOM, etc. Généralement, le CRS met des structures en place là où il intervient, c'est ainsi que dans ces 12 communes, des Comités Villageois de Développement (CVD) ont été créés, une sorte d'antenne abordant les activités locales avec une approche genre et avec la participation des hommes, des femmes et des jeunes. De même, Care International accompagne les femmes au niveau local pour mieux les insérer dans les institutions villageoises et communales et pour que les planifications tiennent compte de leurs besoins.

En analysant de près les clubs Dimitra de la FAO, on peut conclure qu'ils jouent aussi le rôle d'agent planificateur dans la mesure où ces espaces d'écoute parlent du développement de leur localité avec la prise en compte de toutes les sensibilités genre en comité villageois ou en assemblée générale -- souvent ils portent ces questions devant le conseil communal de tutelle.

La Coopération Technique Belge (CTB), dans ses interventions sur 19 départements de la région de Dosso, a mis en place des Comités de Promotion des Femmes (CPF) dans chaque commune pour vérifier si la question de l'égalité des sexes est bien prise en compte. Ces CPF sont rattachés au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'enfant – ils sont censés être diffusés à l'échelle régionale et nationale par le ministère en charge des questions du Genre.

La *Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ), à travers le Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Bonne Gouvernance (ProDEC), intervient dans 51 communes du Niger et a mis en place des points

46. République du Niger-Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant «Beijing+20 Rapport d'Analyses des Tendances et Progrès réalisés au Niger», Rapport de synthèse final, février 2015, p. 38.

focaux genre communaux pour prendre en compte équitablement les besoins de toutes les couches socioprofessionnelles dans les planifications rurales.

Ainsi, plusieurs partenaires au développement et ONG essaient de faire évoluer la question d'égalité des sexes au niveau décentralisé car ce niveau est le plus proche de la population et du nœud des résistances socioculturelles sur l'égalité des sexes. Si dans certaines localités, ces interventions peinent à porter des changements, dans d'autres les évolutions sont visibles au niveau de la gestion de la chose publique.

4.15 Genre et technologies

L'accès à la technologie est limité en Afrique, particulièrement au sud du Sahara. La technologie reste largement marquée par de profondes inégalités en défaveur des femmes. Au Niger, l'accès à la technologie est faible, particulièrement dans les zones rurales. L'utilisation des ordinateurs, des appareils électroménagers, des appareils d'élevage ou agricoles (incubateurs, cuves de stockage) est quasi absente en milieu rural.

Tableau 20: Accès NTIC par sexe et milieu de résidence

	% individus de 15 ans et plus utilisant l'internet		% individus de 15 ans et plus possédant un téléphone portable		% individus de 15 ans et plus utilisant un téléphone portable		% individus de 15 ans et plus vivant dans un ménage possédant au moins un téléphone portable	
	2011	2014	2011	2014	2011	2014	2011	2014
Sexe								
Masculin	2,9	4,4	42,1	59	55,5	71,1	56,6	74,4
Féminin	0,9	1,3	15,2	25,3	31,3	44,1	55,8	72,9
Résidence								
Urbain	9,2	12,7	62,8	72,5	81	84	91,3	95
Rural	0,1	0,4	19,4	33,2	33,3	50	48,8	69,5
Niger	1,9	2,9	27,9	40,8	42,7	56,5	56,2	73,7

Source: INS Niger « Etude Nationale d'Evaluation d'Indicateur Socio-Economiques et Démographique (ENISED) ».

Sur le plan NTIC, pour ce qui est de l'utilisation d'internet (INS-Niger, 2016), 2% et 3% de la population sont concernés respectivement en 2011 et 2014 au Niger. L'internet est davantage utilisé par les hommes: 4,4% contre 1,3% pour les femmes au Niger. On note une forte disparité selon les régions, Niamey et Agadez sont les régions où le taux d'internet est le plus élevé en 2014. En revanche, il était quasi nul dans les autres régions, à l'exception de Diffa où le taux était de 4%. Si le taux d'utilisation d'internet s'est établi à 13% en milieu urbain en 2014, il était quasi nul dans les zones rurales, ne dépassant pas 0,5%, avec une inégalité accrue chez les femmes.

Contrairement à l'internet, l'utilisation du téléphone portable a enregistré une nette progression en quatre ans, passant de 43 à 56,6% entre 2011 et 2014. Selon le lieu de résidence et le sexe, il y a une forte disparité. Pour l'année 2011, les utilisateurs du téléphone portable étaient de 81% en zone urbaine et 33% en zone rurale. Cependant, en 2014, cet écart s'est réduit: si en milieu urbain il était de 84%, en milieu rural il représentait 50%. Cette progression dans le milieu rural s'explique en grande partie par la proportion des jeunes de plus de 15 ans qui se sont procuré des portables. L'utilisation du portable selon le sexe concernait 71,1% des hommes contre 44,1% de femmes en 2014, soulignant ainsi une inégalité.

Par ailleurs, les observations de terrain soulignent l'utilisation lente mais progressive de panneaux solaires photovoltaïques en milieu rural comme source d'énergie pour charger les téléphones portables, alimenter les radios ou les ampoules. Cela est d'autant possible que le coût de certains panneaux solaires photovoltaïques importés est relativement accessible.

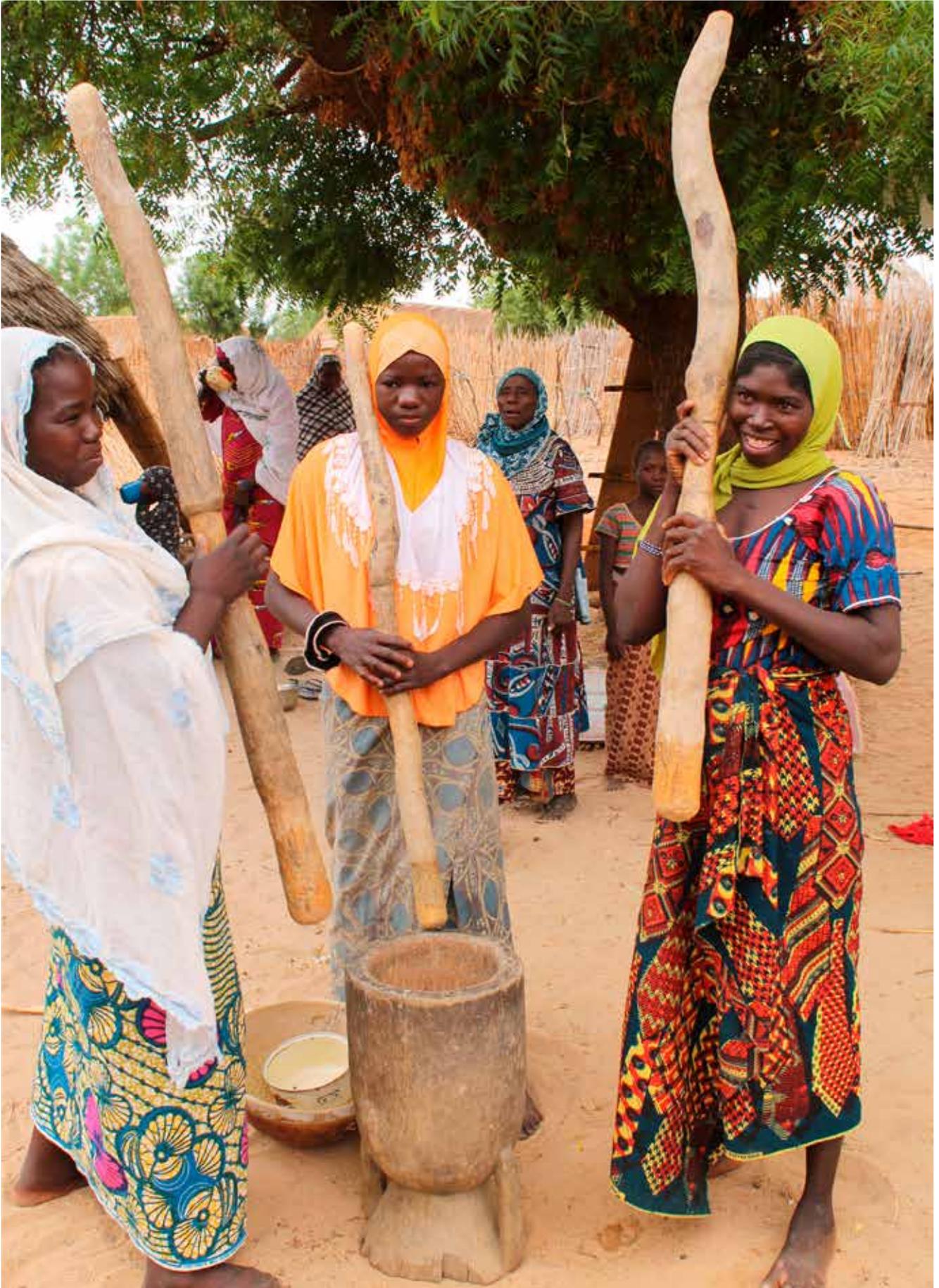
Dans le programme de l'Initiative 3N, il est prévu une modernisation des systèmes de production sous pluie et l'installation de laiterie moderne, utilisant la technologie. Dans le domaine agricole, on peut citer l'acquisition de 65 5868 kits à matériels aratoires, 2 202 tracteurs, 200 motocultures, 100 batteuses au niveau des communes et des villages pour appuyer les hommes et femmes dans la production. En ce qui concerne

l'élevage, 6 mini-laiteries ont été créées, 313 broyeurs d'aliments pour bétail ont été acquis. Ces acquisitions technologiques restent très timides au niveau national et au regard des besoins agricoles de la population.

Dans les interventions des partenaires au développement et des ONG auprès de la population, on observe parfois des programmes faisant la promotion de technologies. Le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest ou *West Africa Agricultural Productivity Programm* (PPAAO/WAAPP) a, entre autres, soutenu 32 groupements de femmes étuveuses de riz (1 303 femmes) de Gaya (Dosso) et de Tillabéry pour acheter des appareils étuveurs de riz pour un montant de 60 millions de FCFA. On peut aussi noter la mise à disposition d'autres groupements féminins des innovations technologiques, notamment les séchoirs solaires multi-systèmes pour une meilleure préparation et conservation hygiénique des produits alimentaires. Cela concerne le séchage des produits agropastoraux (viande *Kilichi*, fromage, tomate, pomme de terre, etc.).

La Coopération Technique Belge via le Programme d'Appui à la Mise en Place des Entités Décentralisées (PAMED) à Dosso, dans ses interventions pilotes, a équipé 5 localités de machines, dont chacune dispose d'une décortiqueuse de mil, d'une machine à retirer le son et d'une farineuse pour alléger les tâches domestiques des femmes. Cette technologie permet aux femmes d'accomplir toute cette transformation du mil en 45 minutes environ au lieu de 3 à 4 heures auparavant.

La technologie agropastorale permet d'améliorer la productivité, d'avoir des produits de meilleure qualité, de faire des économies de temps de travail pour s'adonner aux activités associatives ou économiques. Mais l'accès à cette technologie est très faible au Niger, singulièrement dans les zones rurales. De plus, le pouvoir d'achat des ménages agricoles ne leur donne pas la possibilité d'accéder à ces technologies agricoles. Les interventions ponctuelles du PNIA et des partenaires au développement sont encore très modestes et isolées pour qu'une bonne partie de la population agricole, notamment les femmes en bénéficient.



© FAO / Niger

5. Analyse des parties prenantes

5.1 Partenaires potentiels dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'agriculture et le secteur rural

Au Niger, plusieurs partenaires contribuent à la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'équité du genre dans leurs activités en général et dans le secteur agricole et rural en particulier.

Les Partenaires Techniques et Financiers, les Agences de l'ONU, les ONG internationales

Ces acteurs interviennent dans le domaine du développement agricole, notamment l'agro-sylvo-pastoral et halieutique et le développement rural. Ils font la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'agriculture et le secteur rural à travers leur politique et leur action sur le terrain. Dans leur programme pays, le genre est pris en compte car à la base ces acteurs sont sensibles à l'égalité entre les sexes, de plus ils sont au premier rang pour l'équité du genre (homme, femme et jeune). Cependant, tous ces acteurs n'ont pas forcément une analyse genre saillante à la lecture de leurs rapports programmes pays, mais le genre est tangible dans leurs interventions sur le terrain.

Sans prétendre être exhaustif, parmi ces acteurs intervenant dans la promotion de l'égalité entre les sexes et l'équité du genre en général et dans le secteur agricole et rural en particulier, on peut citer l'Agence Française de Développement, la FAO, le PNUD, la GIZ, la Coopération Technique Belge, le PAM, le *Catholic Relief Service*, Care International, OXFAM, l'USAID, la Banque Mondiale, le FMI, etc. Parmi, ces acteurs, nous avons rencontré quelques-uns pour examiner de plus près leurs interventions dans le secteur agricole et rural en rapport avec le genre. Il s'agit de la FAO, du PNUD, du *Catholic Relief Service*, de l'UNFPA et de Word Vision.

Les projets de développement

Ce sont des organisations généralement financées par des fonds bilatéraux ou multilatéraux, dont une contribution financière de l'Etat Nigérien. Ces projets intervenant dans le développement agricole tiennent compte de l'égalité des sexes dans leur intervention avec parfois un standard minimum ou carrément des politiques ciblant exclusivement la femme pour réduire les inégalités existantes. Etant donné le soutien financier et technique des bailleurs étrangers, la prise en compte du genre est davantage présente dans ces projets. Par exemple, le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest ou *West Africa Agricultural Productivity Program* (PPAAO/WAAPP) financé par la Banque Mondiale a décidé que 40% des bénéficiaires soient des femmes -- lors de la première phase 43% des récipiendaires étaient des femmes.

L'Etat et ses structures

L'Etat a toujours pour objectif la promotion de l'égalité des sexes dans l'agriculture et le secteur rural. Les premières structures concernées sont le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et le Haut-Commissariat à l'*Initiative les Nigériennes Nourrissent les Nigériens* (I3N), le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. Il faut rappeler que l'*Initiative les Nigériennes Nourrissent les Nigériens* (I3N) fait office de politique agricole du Niger. La question de l'agriculture et du secteur rural est transversale, le Haut-Commissariat des 3N passe par plusieurs ministères pour exécuter le PNIA, notamment le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le Ministère de l'Hydraulique, le Ministère de l'Environnement et du

Développement Durable, le Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire, les collectivités territoriales et d'autres. Les universités du Niger, les instituts de recherche agricole et rurale font aussi la promotion de l'égalité des sexes.

Les organisations de la société civile

Dans ce lot, on peut mentionner la Coordination des Organisations Non-Gouvernementales et Féminines Nigériennes (COGAFEN) et le Rassemblement démocratique des femmes du Niger (RDFN).

Les organisations paysannes (OP) sont, entre autres, Moriben, Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger (AREN), la Fédération des coopératives maraîchères du Niger (FCMN-Niya), la Plateforme Paysanne, la Fédération des Unions et Coopératives des Producteurs de Riz (FUCOPRI), le Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA), etc. Nous avons parlé avec Moriben, la Plateforme Paysanne, FUCOPRI, AREN, Fédération des coopératives maraîchères du Niger (FCMN) Niya.

Toutes ces organisations paysannes (OP) font la promotion de l'égalité des sexes parce que le genre est un fait chez elles. En effet, les femmes sont majoritaires dans les organisations paysannes au Niger, par conséquent le genre s'invite naturellement au niveau opérationnel. De plus, ces organisations bénéficient généralement du soutien financier et technique des partenaires au développement qui sont sensibles au genre. Parmi, ces OP, certaines ont même élaboré des politiques genre, telles que Moriben et AREN.

Néanmoins, malgré que les femmes soient majoritaires au niveau de la base, elles sont souvent limitées quant à la prise de décision au niveau des organes dirigeants. Ainsi, la femme n'est pas très visible dans la direction quotidienne des organisations paysannes, hormis les postes d'assistante, il suffit de se rendre à leur siège pour le constater: elles ne sont présentes que s'il y a de grandes réunions. Dans les organes dirigeants des OP, les femmes occupent des postes de trésorière, de vice-présidente, d'adjointe, etc. Mais en réalité, elles ne sont pas toutes pertinentes dans la prise de décision et la défense de leurs points de vue, parce qu'elles ne sont pas toutes des leaders ou ne veulent simplement pas engager de longs débats avec les hommes.

Le secteur privé

On peut désigner les institutions de financement telles que les banques et les institutions de microfinance, en l'occurrence la Banque Agricole du Niger (BAGRI), la SONIBANK, les systèmes financiers décentralisés, ASUSU, KOKARI, Mouvement des Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit (MCPEC), Union du Crédit Mutuel du Niger (UCMN), etc.

Ces institutions de financement font la promotion de l'égalité des sexes dans le secteur agricole et rural, car elles interviennent dans le financement des activités des populations rurales en général et des organisations paysannes en particulier. Souvent les partenaires au développement passent par eux (notamment, les systèmes financiers décentralisés) pour financer au niveau rural des politiques agricoles, des programmes de réduction de pauvreté et autres.

On note également les entreprises privées telles que celles qui produisent des biens et services dans le domaine du secteur agricole et rural, et les sociétés de production et/ou de vente de semences. Par exemple, le séchoir multi-service solaire, a été inventé et breveté par une entreprise nigérienne. Ce séchoir permet de sécher et de bien conserver les produits agro-sylvo-pastoraux des organisations paysannes.

Les autorités coutumières et religieuses

Au Niger comme dans beaucoup d'autres pays, les autorités coutumières et religieuses sont incontournables pour toute sorte de politique concernant la population. De ce fait, elles font partie des institutions qui font la promotion de l'égalité des sexes dans le secteur agricole et rural. Parmi, elles, certaines défendent sans ambiguïté le droit de la femme.

A titre illustratif, dans le village de Tsofon Gari à Maradi, lors d'une audience sur le partage de la terre (premier facteur de production agricole), un «marabout» témoigne: « *Nous avons commencé à accorder aux femmes leur droit à l'héritage foncier face à leur manque d'accès au gamana. Un marabout de Tsofon Gari, le*

premier marabout avait résisté à cette idée en déclarant lors d'un partage des champs, je n'ai jamais partagé un héritage foncier avec les femmes, je ne vais pas commencer maintenant, je ne leur donne rien ... et il lui avait été rétorqué par un autre marabout: ' Ce n'est pas toi qui donne aux femmes une part d'héritage, mais le Coran... On te demande simplement d'appliquer un ordre de Dieu' (Diarra, 2014). ».

Sans prétention à la généralisation, il existe des institutions coutumières et religieuses qui font la promotion de l'égalité des sexes en appliquant les règles avec équité en dépit des pressions sociales.



6. Evaluation genre de la mise en œuvre et des impacts des PNIA

6.1 Les questions critiques et les résultats du PNIA

Adopté en 2012, le PNIA ou l'Initiative 3N est prévu pour une période de 4 ans pour coïncider avec la fin de mandat du gouvernement, notamment en 2015. Etant donné que le même Président de la République a été reconduit, le PNIA a été exceptionnellement rallongé jusqu'en 2016. Certains résultats et questions critiques du PNIA ont été abordés dans la grille cadre d'évaluation (ci-jointe en annexe).

Entre autres, on peut déjà souligner que le PNIA n'a pas tenu compte de l'intégration genre dans la conception. Certains programmes ont été annoncés dans le rapport, mais n'apparaissent pas dans le bilan, en l'occurrence la vulgarisation de 322 000 foyers améliorés et énergies alternatives (charbon, gaz, solaire) au profit des femmes en milieu rural. D'après le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) N°7, les productions forestières doivent être développées telles que le bois-énergie, le *Moringa*, mais dans le bilan ces réalisations n'ont pas été mentionnées.

En revanche, en termes de dépense, le PNIA a insisté sur le renforcement de la résilience, sur la lutte contre l'insécurité alimentaire. Par exemple, au niveau de l'axe 3 l'Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes du PNIA, il y a un dépassement du poste budgétaire de 456%. (Voir commentaires dans le cadre d'évaluation ci-joint en annexe).



© FAO/Niger

Concours meilleure productrice agricole. À l'occasion de la journée Internationale de la Femme rurale Exposition du 15 octobre 2017

7. Aperçu des réalisations du PNIA sur l'égalité entre les sexes

7.1 Tendances générales, lacunes et défis

- Nous avons déjà mentionné que le PNIA n'a pas intégré le genre dans son élaboration et sa conception. Il a une tendance plutôt basée sur la gestion axée sur les résultats (GAR) sans incorporation de l'aspect genre.
- Le PNIA semble avoir un grand champ d'action: 5 axes ou stratégies déclinés en 11 Programmes d'Investissement Prioritaire, ce qui peut résulter en une certaine dispersion dans les actions.
- La conception du PNIA semble avoir manqué de concertation avec les mécanismes institutionnels chargés du genre. En effet, le Ministère en charge des questions du Genre, en l'occurrence le Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, ainsi que les points focaux genre de la Présidence de la République et du Cabinet du Premier Ministre du Niger ont assisté à des réunions, mais visiblement leur participation n'a pas été pertinente.
- Le Haut-Commissariat à l'Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens (organe coordonnant du PNIA) n'a pas de point focal genre alors que cela est indispensable pour une meilleure intégration du genre de manière systématique – Même si le point focal genre existe, il doit être écouté et associé à l'élaboration des programmes agricoles.
- Le constat qui se dégage est que le PNIA n'a pas accentué ses interventions sur les investissements productifs, ce qui peut être un inconvénient pour la promotion de l'égalité des sexes, mais aussi pour l'application de certains projets visant les jeunes et les femmes.
- Les jeunes ne sont pris en compte dans le PNIA (en tout cas très timidement).
- Le PNIA dans le domaine de la malnutrition des enfants a montré ses limites. Entre 2011 et juin 2016, le taux d'enfants malnutris est passé de 13,3 à 14,8% (15% étant le seuil critique de l'OMS). En conséquence les efforts accomplis par le PNIA n'ont pas encore une portée structurelle pour contenir certains chocs de production comme les manques de pluies, la malnutrition infantile, les invasions acridiennes, etc.

7.2 Bonnes pratiques en matière de programmation et la mise en œuvre sensibles au genre

- Le PNIA a su apporter une réponse efficace aux différentes crises alimentaires et a évité l'apparition de famines. Dans ces opérations de renforcement de la résilience et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le couple mère-enfant et la femme bénéficient d'une discrimination positive.
- Il est prévu de réhabiliter plusieurs milliers d'hectares. En ce qui concerne, la réhabilitation des petites et moyennes surfaces, environ 20 000 hectares sont prévus pour les petites irrigations familiales, individuelles et collectives – dans ce lot, 1 000 hectares sont spécifiquement destinés aux femmes. Même si cela paraît faible en matière de seuil (seulement 10%), on peut le considérer comme une bonne pratique, car il cible un sexe spécifique dans le double but de réduire l'inégalité foncière et favoriser l'autonomie financière des femmes.
- Le PNIA a renforcé la sécurité du cheptel en favorisant les politiques de vaccination du cheptel total, avec un taux de vaccination passé de 49 à 71% de 2011 à 2015. Cela constitue un avantage pour les propriétaires de cheptel, notamment les hommes et les femmes.



© FAO/Niger

Hommes et femmes inter changent leurs rôles traditionnels à l'occasion de la journée internationale de la femme rurale

8. Conclusions et recommandations

L'analyse genre du secteur agricole fait ressortir les inégalités entre les hommes et les femmes, ainsi que les jeunes. Depuis son indépendance, le Niger a souscrit à de nombreux textes et conventions internationaux pour le développement socioéconomique de son peuple en rapport avec le secteur agricole et rural, fondés sur l'égalité des sexes. Dans le prolongement de ces textes, on peut évoquer les Objectifs du Millénaire pour le Développement et ceux du Développement Durable. Ce sont des politiques de développement de grande envergure et multisectorielles basées sur l'égalité des sexes pour réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce cadre, la politique agricole commune de la CEDEAO a mis en œuvre le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) pour circonscrire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Au niveau pays, le diagnostic du contexte national et rural en général et l'analyse genre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) en particulier ont constaté des avantages et des limites, dont il conviendrait de faire des recommandations dans le but d'une amélioration de l'égalité des sexes dans le secteur agricole et au-delà.

8.1 Recommandations au Gouvernement

- Le gouvernement doit veiller au respect des textes sur l'égalité et l'équité entre les sexes. A commencer par la loi sur le quota, qui doit être respectée au niveau des hautes institutions de l'Etat pour donner l'exemple. En effet, les partis politiques, au moment du dépôt des dossiers de candidature auprès de la Cour Constitutionnelle, veillent scrupuleusement à ce que le quota genre soit respecté pour éviter le rejet du dossier. Mais une fois, les élections finies, au moment de l'investiture des personnes élues, ils retirent quelques noms, dont facilement ceux des femmes. Cela pénalise davantage la représentativité de la femme, notamment au niveau local (commune rurale, Conseil régional), et par ricochet constitue un déficit de prise en compte des questions sur les femmes dans les planifications de développement.
- L'Etat doit instaurer une culture d'analyse genre (données désagrégées) dans toutes ses études (notamment le secteur agricole), autant que faire se peut. Cela permet d'appréhender la contribution des hommes et des femmes et d'agir efficacement sur les causes et les limites pour réduire l'inégalité.
- Etant donné que les entités décentralisées et déconcentrées (commune rurale, conseil régional, direction régionale de l'agriculture, direction régionale de l'environnement, direction régionale de l'éducation, etc.) sont territorialement plus proches de la population, l'Etat doit inéluctablement veiller au respect de la loi sur le quota, et peut-être même relever le seuil à 30% pour avoir une masse critique pouvant engager un bon débat pour une meilleure prise en compte des besoins de tout le monde (hommes, femmes, jeunes, handicapés). Avec cette approche, le genre s'invite naturellement dans la dynamique locale.
- L'Etat devrait favoriser la formation des femmes dans le développement agricole et rural, les recruter à l'échelle déconcentrée. Cela permet de réduire l'inégalité sexiste en techniciennes de développement rural. Elles vont être en contact avec la population et collaborer avec les projets de développement des bailleurs dans le secteur rural, ce qui est un apport pour la promotion du genre en milieu rural. Elles auront ainsi un meilleur accès aux femmes productrices pour une meilleure offre des services de vulgarisation agricole et autres.
- Au niveau des comités de gestion des institutions villageoises, tels les comités de gestion (COGES) pour l'éducation et la commission foncière (COFO) pour les questions des terres, la participation des femmes devrait être relevée à 30% - en effet, des études empiriques ont montré qu'à partir de ce seuil, la contribution des femmes au débat est encore plus importante.
- Il faudrait parachever l'installation des commissions foncières. Sur 15 000 villages et tribus seulement 3 000 ont pu mettre en place des commissions foncières.

- Au niveau du Haut-Commissariat de l'3N, l'Etat du Niger doit inévitablement mettre en place une division genre pour que l'égalité des sexes soit prise en compte dans tous les programmes agro-sylvo-pastoraux et halieutiques des prochaines générations du PNIA.
- A défaut de politique sectorielle genre ou à défaut d'ériger les points focaux genre des différents ministères en direction pour une question de coût budgétaire, l'Etat doit responsabiliser les points focaux, en leur attribuant la qualité de « consultation obligatoire du droit administratif ». Autrement dit, tous les programmes d'intervention doivent avoir l'avis du point focal genre pour être retenus. C'est un choix politique - et avec ce mécanisme, l'aspect genre va inéluctablement être pris en compte.
- Il convient d'inclure les femmes non parce qu'elles sont plus vulnérables mais parce qu'elles sont productrices, commerçantes, employées agricoles et formatrices, et leurs perspectives et expériences sont essentielles pour une croissance agricole inclusive et durable. L'autonomisation des femmes dans l'agriculture et le développement durable doit être articulée non seulement en termes de résilience, mais aussi comme force motrice pour le développement du secteur.
- Il faudrait doter le Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant d'un budget acceptable pour bien mener les renforcements de capacité, les sensibilisations au niveau national, en l'occurrence dans les zones agricoles, car le budget de ce ministère peine à dépasser 1% des dépenses totales du budget de l'Etat. Sachant que la sensibilisation sur les questions genre est un combat dont les résultats ne peuvent être obtenus qu'à long terme, cela suppose donc un investissement humain et financier beaucoup plus conséquent.
- 80,81% de la population nigérienne ont moins de 35 ans. Pour réduire l'inégalité genre et la pauvreté, il est aussi indispensable d'intervenir auprès de cette jeunesse peu instruite et de lui offrir de sérieuses politiques de formation et des opportunités d'emploi et d'affaires le long des chaînes de valeurs, tout en mettant un accent particulier sur les jeunes femmes.
- Il convient également de fixer des quotas pour les personnes en situation de handicap dans les tous les programmes de développement et en particulier en milieu rural.

8.2 Recommandations à la FAO

- Certes la FAO a un standard minimum genre (au minimum 30% d'investissement pour les projets et programmes liés à l'égalité genre et à l'autonomisation des femmes), mais le Cadre de Programmation Pays (CCP) Niger ne le rappelle pas. En outre, la lecture du CPP n'appréhende en rien une approche genre dans sa conception. Ce faisant, elle devrait détailler le cadre programmatique en termes de composante sociale selon le genre pour donner une visibilité. La conception du projet devrait au préalable avoir une stratégie genre sur les bénéficiaires, avec budgétisation et nombre d'hommes, de femmes ou de jeunes.
- Pour les rapports d'évaluation ou de bilan des projets de terrain financés par la FAO, l'analyse incluant les données ventilées par sexes devrait être la règle. Cela donnera plus de visibilité sur la contribution des femmes, des hommes, des jeunes et facilitera les modes d'intervention sur les maillons faibles. Il devrait être de même pour une bonne partie des termes de référence des projets de terrain de la FAO.
- La FAO peut aider le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à restaurer la Cellule Genre avec un plan d'action et une stratégie genre propre au secteur agricole. La stratégie doit être évaluée tous les 5 ans pour l'adapter aux évolutions. Par ailleurs, pour rendre décisionnelle cette Cellule, la FAO devrait faire du lobbying auprès du Gouvernement Nigérien pour que cette structure soit institutionnalisée et ait sa propre directive juridique et administrative afin de donner des avis sur tous les programmes du Ministère de l'Agriculture. La FAO devrait faire de même pour le PNIA du Niger, en approchant l'organe coordonnateur, notamment le Haut-Commissariat de l'3N.
- Comme bonne pratique, la FAO et le système des Nations Unies devraient continuer à appuyer le gouvernement dans les états des lieux du secteur agricole et rural. Parmi d'autres, le Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage, le Plan Forestier National PFN - Niger 2012 - 2021. Mais en revanche ils devraient intégrer l'aspect genre dans leurs contributions. La FAO peut renforcer ses études spécifiques sur les filières agricoles, par exemple, les produits forestiers, et utiliser ses statistiques agricoles ventilées par sexe pour faire des plaidoyers et sensibiliser l'Etat.
- Les clubs d'écoute Dimitra devraient être encore étendus, car ils constituent des cadres favorisant l'égalité entre les sexes sur les questions du développement agricole rural et au-delà. Ces espaces permettent

d'aborder plusieurs problématiques de façon endogène sans opposer les uns aux autres, notamment les femmes et les hommes, ou les jeunes et les vieux. Exemple, les prêts sécurisés de foncier aux femmes.

- Dans les zones d'intervention agro-sylvo-pastorales et halieutiques de la FAO où les écarts d'inégalité sont accentués en défaveur de la femme, la FAO devrait exiger au minimum un ratio de 50% pour diminuer ce déséquilibre sexiste.
- La FAO devrait également mener des plaidoyers pour vulgariser les technologies au niveau rural, pour diminuer les charges de travail de la femme. En effet, la FAO a mis en place des projets de machine batteuse et de transformation de mil. Cela évite les pertes de stock, assure la qualité du produit et réduit les charges de travail de la femme, ce qui est un gain de temps pour sa productivité, pour exploiter des AGR et s'adonner aux éventuelles activités de renforcement de capacité.

8.3 Recommandations à la Commission de la CEDEAO

- La Commission de la CEDEAO devrait apporter un appui technique et financier au Gouvernement du Niger pour la mise en œuvre effective des dispositions liées à l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le développement rural et la gestion des ressources naturelles contenues dans l'Acte additionnel relatif aux droits des femmes et des hommes pour un développement durable dans l'espace CEDEAO adopté par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement tenu à Accra en mai 2015.

8.4 Recommandations aux autres partenaires et acteurs

- Avant le début de toute intervention genre ou qui cible spécifiquement les femmes, il est nécessaire de faire une analyse socioculturelle, voir les points de résistance et appréhender le degré de sensibilisation à mettre en œuvre pour que l'intervention soit inclusive au niveau local.
- Le genre doit se greffer à une réalité sociale et culturelle, c'est-à-dire à partir des diagnostics anthropologiques, il faut évaluer les besoins globaux de chaque composante, et par la suite apporter une offre via l'intervention. Ainsi, le genre ne doit surtout pas mettre les composantes sociales en opposition.
- En ce qui concerne les représentantes des femmes au sein des bureaux des OP mixtes ou des institutions rurales ainsi que les responsables des groupements féminins, elles doivent bénéficier d'une formation sur le leadership et disposer de capacités intrinsèques pour participer aux débats et défendre l'égalité des sexes sans « pugilat ».
- Il faut se baser sur les groupements ou associations existants (exemple Dimitra et MMD) en cas d'absence de structures locales pour favoriser la participation des femmes dans la mise en œuvre des mesures. Comme bonne pratique au niveau local, il faut toujours privilégier les structures déjà existantes dans la promotion de l'égalité des sexes avant d'en créer des nouvelles.
- L'offre d'intervention genre doit tenir compte des avantages comparatifs et des centres d'intérêt des personnes. Ainsi, il faudrait soutenir les femmes ou les hommes dans les activités qu'ils exercent déjà pour obtenir une meilleure adhésion et pérennité. A titre d'exemple, dans une localité donnée, il ne faudrait pas demander à des femmes de pratiquer l'élevage alors qu'elles sont plutôt dans le maraîchage. Néanmoins, souvent l'expérimentation d'une activité permet de saisir les meilleures opportunités de production.
- Avant une intervention des services de l'Etat, des acteurs, des ONG, des partenaires au développement, il est nécessaire d'identifier les « portes d'entrée », notamment les autorités coutumières et religieuses, les responsables communaux pour avoir l'adhésion à l'égalité des sexes.
- Il convient de réduire l'inégalité en défaveur des femmes, notamment par l'allègement des tâches domestiques: système de poulie pour l'exhaure ou kit charrette âne pour l'eau, moulin à décortiquer et à fariner au niveau des villages.
- Il faut appuyer davantage les femmes sur leurs avantages comparatifs, notamment dans le domaine de la commercialisation et de la transformation.
- La promotion de l'égalité des sexes sur les questions agricoles passe par l'intégration de femmes leaders – élues ou désignées par les femmes – dans les instances de décision, notamment dans les comités de village ou les conseils communaux.
- Les acteurs et partenaires devraient sécuriser l'accès au foncier pour les femmes en encourageant les prêts formels ou les achats de terre pour les groupements féminins.
- Dans les interventions sur le terrain, il convient de consolider les techniques agricoles via les intrants (semences, engrais, petite machinerie) pour les femmes productrices

Bibliographie

- Aguey-Wognon. K. S. A «Evaluation de la Situation du Genre dans le Secteur de l'Agriculture, du Développement Rural et dans la Mise en Œuvre du PNIASA Au Togo», FAO, Lomé, provisoire 2016, 91 p.
- Amadou. A «état des lieux des cellules genres des ministères», Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Niger, septembre 2014, 115 p.
- Andres. L et Lebailly. P « Le financement rural du Niger: élément clé du développement », Les Cahiers de l'Association Tiers-Monde, Paris, 2014, 29: 196-197.
- Asusu « Rapport d'Annuel d'Activités 2015 », juin 2016, 41 p.
- Attanasso. M-A «Analyse des déterminants de la pauvreté monétaire des femmes chefs de ménage au Bénin», Mondes en développement 2004/4 N°128, p. 41-63.
- AYA. M. N «Etude sur l'accès des femmes au financement agricole au Niger» FAO, Niger, décembre 2015, p. 1-33.
- BAD, OCDE et PNUD, «Perspectives Economiques Afrique de l'Ouest», 2014, p. 163
- Banque Mondiale Rapport N°83296-Niger «Propos d'hommes et de femmes au sujet des normes sociales au Niger», PREM, Région Afrique, juin 2014, 91 p.
- Boureima. M « Les Politiques Agricoles au Niger, 1960-2015, 55 ans à la recherche de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté », Niamey, les Editions Belle Afrique, 2015, p. 1-35.
- CEDAW « Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 18 de la Convention Troisième et quatrième rapports périodiques des États parties attendus en 2012 Niger » octobre 2015, 33 p.
- Charlier. S, Diop Sall. F, Lopez. G, «Gouvernance foncière au prisme du genre: cas du Niger, du Sénégal et de la Bolivie », Féminin-Masculin, 2014, p. 39-54.
- Diarra. M « Analyse Politique et Institutionnelle des changements climatiques », CRS BRACED, 2016, 67 p.
- Diarra. M « Capitalisation Genre: Projet Pilote de Sécurisation Foncière à l'échelle du village de Dan Saga, dans le département d'Aguié », FIDA, Niamey, 2010, p. 1-33.
- Diarra. M et Caubergs. «L'accès à la terre, un défis commun pour les hommes et les femmes », Care Niger, IFETE, 2014, p. 1 – 11.
- Diarra. M et al., « Crise Alimentaire, Genre et Résilience au Sahel: Enseignements tirés de la Crise de 2012 au Burkina Faso, Mali E Niger », OXFAM, juin 2014, 62 p.
- Diarra. M et Monimart. M «Pression foncière et nouvelles normes d'accès à la terre: Vers une déféminisation de l'agriculture au sud Niger ?» IIED. Dossier 128. Mars 2004.
- Elhadj Mahamane. L.M «Le bois-énergie au Niger: Connaissances actuelles et tendances», CE-FAO, décembre 1999.
- FAO « Cadre de Programmation Pays CPP Niger 2013-2016 », juin 2013, 61 p.
- FAO «Politiques de développement agricole: Concepts et expériences» Département de la coopération technique, Rome, 2005, 637 p.

- FAO, FIDA, PAM, ONU femme « Programme Conjoint Accélérer l'Autonomisation Economique des Femmes Rurales-Résultat d'enquête dans la région de Dosso », septembre 2016, p. 1-26.
- GESforcom « Schéma d'aménagement forestier de la commune rurale de Torodi », Antananarivo, 2011, p. 1-12.
- GIZ « Genre et vulgarisation agricole », BMZ, mars 2012, p. 1-4.
- Harouna Mahaman. M « Analyse Diagnostique du Rôle de la Femme en Milieu Pastoral », FAO, Rapport provisoire, juin 2016, 64 p.
- INS-Niger « Etude Nationale d'Evaluation d'Indicateur Socio-Economiques et Démographique (ENISED) », Niamey, février 2016, 163 p.
- INS-Niger « Enquête Conjointe sur la Vulnérabilité des Ménages à l'Insécurité Alimentaire au Niger (décembre 2015-janvier 2016) », Niamey. 170 p.
- ²INS-Niger « Le Niger en chiffres 2014 », Niamey, Novembre 2014, 83 p.
- INS-Niger « Annuaire Statistique du Niger 2009 – 2013 », Niamey, novembre 2014, 245 p.
- INS-Niger « Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDSN-MICSIV) 2012 », Niamey, 2013, 339 p.
- INS-Niger « Profil et déterminants de la Pauvreté, 2011 », Niamey, 2013, 69 p.
- INS-Niger « RGPH Etat et Structure de la Population du Niger en 2012 ». Niamey.
- INS-Niger « RGPH 2012-Rapport sur la Situation des Personnes Handicapées », Niamey, 86 p.
- Institut du Sahel-CILSS « Analyse Causale de la Malnutrition au Niger et au Togo », Mali, mai 2014, 95 p.
- Kiari. L « Evaluation Sociale et de Genre des Projets du Compact », Millemium Challenge Corporation Niger, Niamey, 2014, p.1-74.
- Kokari « Rapport Annuel d'Activités et Financiers 2015 », Niamey, juin 2016, 13 p.
- Niger-Présidence de la République, Haut-Commissariat à l'Initiative 3N « Bilan de Mise en Œuvre de l'Initiative 3N », Niamey, septembre 2015, 70 p.
- Niger-Présidence de la République, Haut-Commissariat à l'Initiative « Cadre Stratégique et Coût Estimatif des Programmes de l'Initiative pour la Période 2012 -2015 », Niamey, avril 2012, 59 p.
- Lehoux. H et Chakib. A « Rapport sous-régional PFNL Afrique de l'Ouest » FAO, 2012, p. 1-17.
- Mahaman Tidjani. A et al., « Au cœur de la marginalisation des femmes en milieu rural nigérien. Cas de l'accès à l'eau à usage agricole », Pour 2014/2 (N° 222), p. 235-247.
- MANZO. A « La microfinance dans une économie locale dominée par l'informel: le cas du Niger », thèse de doctorat, EHESS Paris, février 2016, 459 p.
- Owens J. Masquelier A. and Diarra M. *Voices of Men and Women regarding Social Norms in Niger. The World Bank. PREM 4 Africa Region, Report No. 83296-Ne. June 2014. Page. 16.*
- PNUD « Rapport sur Développement Humain 2015 », New York, 2016, 40 p.
- Regis. P et al., « Valoriser les produits du palmier doum pour gérer durablement le système agroforestier d'une vallée sahélienne du Niger et éviter sa désertification », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 8 Numéro 1 | avril 2008.
- République du Niger-Cabinet du Premier Ministre « Stratégie de Réduction de la Pauvreté », Niamey, janvier 2002, 126 p.
- République du Niger « Code Rural - Recueil des Textes », Secrétariat Permanent Code Rural, Niamey, 2013, 383 p.
- République du Niger-Ministère de l'Agriculture (MAG), arrêté N°131MAG/DEP du 2 aout 2012.
- République du Niger-Ministère de l'Environnement et de la lutte contre la Désertification « Stratégie de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture », Niamey, mars 2007, 49 p.

- République-Niger-Ministère de Enseignements Secondaires «Statistiques des Enseignements Secondaires-Annuaire Statistique 2014-2015», Niamey, 2016, 195 p.
- République du Niger - Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement et FAO «Plan Forestier National PFN - Niger 2012 – 2021», Bureau d'Etudes en Ingénierie pour l'Environnement, mars 2012, 53 p.
- République du Niger-Ministère de la Jeunesse et des Sports «La Politique Nationale de la Jeunesse», Niamey, 2015, 91 p.
- République du Niger-Ministère de la Justice « Convention internationale sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination Raciale », Niamey, 2012, 47 p.
- République du Niger- Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant « Evaluation de la Politique Nationale Genre », Niamey, (rapport provisoire), septembre 2016, 119 p.
- République du Niger-Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant « Beijing+20 Rapport d'Analyses des Tendances et Progrès réalisés au Niger », rapport de synthèse final, Niamey, février 2015, 58 p.
- République du Niger-Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant « Plan Décennale de la mise en œuvre de Politique Nationale de Genre 2009-2018 », Niamey, juin 2009, 125 p.
- Saint-Gal. A « Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels », Terre des Hommes France, Paris, 2016, 36 p.
- Sangaré Alkassoum. S et al., « Impact de l'essor minier et pétrolier sur le marché du travail et développement économique au Niger », Partnership for economic policy, 2013, 32 p.
- Touraoua. Z.N « Contribution à L'Elaboration du Document sur les Réalisations et L'Evolution du Statut de Femme au Niger », Point Focal Ministère de l'Agriculture, Niamey, janvier 2012, 18 p.
- UNFPA « Etat de la population du Niger en 2014 », Niamey, 2014, 22 p.
- <http://www.lesahel.org/index.php/component/k2/item/155-m-omar-hamidou-tchiana-ministre-detat-ministre-des-mines-et-du-developpement-industriel> consulté le 18 aout 2014.
- <http://niger.unfpa.org/genre-femmes.htm> consulté le 19 aout 2016
- http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2014/PDF/Regional_Editions/West_Africa_FRE_web.pdf consulté le 15 mars 2015
- http://fr.saharamedias.net/Apres-discussions-entre-Areva-et-le-Niger-sur-l-uranium_a4383.html consulté le 9 décembre 2014.
- http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries_regions/NER/NER-CP_fra.pdf consulté le 9 aout 2014.
- http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_niger.html consulté le 25 novembre 2016.

Annexes

Annexe 1

ANALYSE GENRE DU PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE - PNIA NIGER

Résumé/ Contexte Du PNIA NIGER

Le PNIA est structuré autour de six programmes qui sont:

PNIA programme	Analyse genre des composants PNIA /programme	Commentaires
(i)	Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques	Il comprend 7 Programmes d'Investissement Prioritaires (PIP): PIP1, PIP2, PIP3, PIP4, PIP5, PIP6, PIP7
(ii)	Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires	Il comprend 1 Programme d'Investissement Prioritaire: PIP8
(iii)	Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes	Il comprend 1 Programme d'Investissement Prioritaire: PIP9
(iv)	Amélioration de l'Etat nutritionnel des nigériens	Il comprend 1 Programme d'Investissement Prioritaire: PIP10
(v)	Animation, coordination de l'Initiative 3N et impulsion des réformes	Il comprend 1 Programme d'Investissement Prioritaire: PIP11

Le système de notation genre de la FAO (Gender marker) est basé sur les critères suivants pour l'analyse des résultats, des produits et des activités:

G0	Aucune prise en compte de l'égalité des sexes par le Produit, Service ou Activité
G1	Le Produit, Service ou Activité prend en compte l'égalité des sexes dans quelques dimensions
G2a	Le Produit, Service ou l'activité prend en compte les questions liées à l'égalité des sexes de manière systématique, mais ceci n'est pas l'un de ses principaux objectifs
G2b	L'objectif principal du Produit, Service ou de l'Activité est d'améliorer l'égalité des sexes et /ou l'autonomisation des femmes

Guide d'évaluation	Question	Réponse	Evaluation de l'égalité entre les sexes (mettre un code selon le système de notation genre)	Commentaire
<p>PERTINENCE</p> <p>R1: Conception de la Politique</p> <p>La pertinence des interventions du PNIA par rapport aux mandats de la FAO, de la CEDEAO et du Gouvernement en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes (Politique Nationale sur le Genre; Objectifs en matière d'égalité de genre dans les Plans de Développement Nationaux et les politiques liées à l'agriculture, la sécurité alimentaire, la nutrition, le développement rural)</p> <p>la sécurité alimentaire et la nutrition</p> <p>(3) Cette section examine comment le PNIA traite l'éradication de la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition selon la perspective genre</p>	Est-ce que l'analyse du contexte national et du contexte sectoriel du PNIA prend adéquatement en compte la dimension genre ?	Non	G0	La dimension genre n'est pas prise en compte
	Est-ce que les programmes et projets proposés dans le PNIA reflètent la situation sur la base d'une analyse genre?	Un très petit nombre	G1	Seulement dans quelques projets, le genre est pris en compte avec des objectifs chiffrés entre homme, femme et jeune. Par exemple, le <i>cash for work</i> .
	Y at-il des objectifs conçus pour atteindre l'égalité des sexes dans le programme?	Non	G0	L'objectif du PNIA est de toucher tout le monde, sans faire de l'égalité des sexes une priorité. L'objectif est plutôt basé sur la GAR (gestion axée sur les résultats) pour réduire l'insécurité alimentaire et la pauvreté.
	Y at-il des produits et des résultats visant à atteindre l'objectif d'égalité entre les sexes et l'éradication de la faim et l'insécurité alimentaire?	Oui	G2b	Par exemple, le troisième axe du PNIA, notamment l'Amélioration de la Résilience des Populations face aux Changements Climatiques, Crises et Catastrophes, via son programme <i>cash for work</i> a un objectif d'égalité de sexes en sécurité alimentaire.
	Y at-il des interventions pour traiter les liens entre le genre et la malnutrition ?	Oui	G2b	-il y a des programmes d'intervention tels que le <i>cash transfert</i> pour le couple mère-enfant. - Formation de la population (homme et femme) sur la malnutrition, et des formations spécifiques aux femmes. - Intervention ONG, Organisme et Etat dans la prise en charge des femmes enceintes et des enfants malnutris ainsi que les ménages en détresse alimentaire.

Guide d'évaluation	Question	Réponse	Evaluation de l'égalité entre les sexes (mettre un code selon le système de notation genre)	Commentaire
R2: Participation La participation au processus d'élaboration des PNIA et leur mise en œuvre Leadership et participation Cette section analyse dans quelle mesure les femmes ont participé adéquatement aux mécanismes de dialogue politique et de prise de décisions liées à la formulation, la mise en œuvre et le suivi du PNIA.	Est-ce qu'une analyse de genre fait partie intégrante de la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de tous les programmes et projets (preuves) ?	Non	G0	La formulation, la mise en œuvre et l'évaluation du PNIA ne tient pas compte du genre de façon visible.
	Le processus de préparation du PNIA a-t-il été expliqué à divers groupes/organisations de femmes et d'hommes ?	Oui	G1	Il y a eu des réunions d'information, à travers le Cadre National de Dialogue et de concertation des Acteurs (CNDA) pour expliquer le PNIA aux organisations de producteurs, aux organisations de société civile, dont des représentantes d'organisations féminines.
	Est-ce que le processus de préparation du PNIA montre la participation des différentes parties prenantes hommes et femmes ?	Oui	G1	Selon les entretiens et l'analyse des documents, des équipes d'hommes et de femmes ont participé à l'élaboration du PNIA.
	Dans quelle mesure le processus de formulation et de mise en œuvre du PNIA a impliqué le ministère chargé du Genre/de la Condition Féminine, la Cellule ou l'Unité Genre du Ministère de l'agriculture et autres institutions pertinentes sur le genre?	Pas d'implication du point focal genre	G0	Dans le comité de discussion, il y a différents représentants des ministères (Agriculture, Promotion Femme...). Cependant, ce ne sont pas les points focaux genres qui participent, mais les Directeurs des Etudes et des Programmes ou d'autres Directeurs -- et souvent, ces personnes ne sont pas trop portées sur le genre.
	Dans quelle mesure les réseaux/organisations de femmes ont-ils été consultés dans la préparation du PNIA ?	Au même titre que les autres réseaux	G0	Les organisations de femmes n'ont pas été consultées spécifiquement dans la préparation du PNIA, elles ont été invitées au même titre que les autres organisations civiles et paysannes.
	Est-ce que les réseaux/organisations de femmes jouent un rôle spécifique dans la préparation du PNIA ?	Non	G0	Non, ce n'est pas visible
	Le point focal de genre au sein du ministère de l'Agriculture a-t-il impliqué dans la préparation du PNIA?	Non	G0	Le point focal est rattaché à la Direction des Etudes et des Programmes (DEP), et c'est le dit-directeur qui assiste aux réunions de préparation du PNIA. Le point focal n'a jamais été associé dans la préparation du PNIA.
	Est-ce que le PNIA reflète clairement les contributions des réseaux/organisations de femmes?	Non	G0	La lecture et l'analyse des stratégies et des bilans du PNIA ne soulignent pas ces contributions.

Guide d'évaluation	Question	Réponse	Evaluation de l'égalité entre les sexes (mettre un code selon le système de notation genre)	Commentaire
<p>R3: Budgétisation</p> <p>Agriculture et le financement du développement rural et des investissements</p> <p>Cette section évalue si les mécanismes de budgétisation et de financement pour la mise en œuvre du PNIA, ainsi que les mécanismes de suivi des dépenses sont sensibles au genre.</p>	<p>Est-ce que le PNIA alloue systématiquement des ressources pour répondre de manière spécifique aux contraintes, aux besoins et aux priorités des hommes et femmes ?</p>	<p>Non</p>	<p>G1</p>	<p>Rarement, le PNIA alloue des ressources pour répondre de manière spécifique aux contraintes, aux besoins et aux priorités des hommes et femmes. Exemple, dans le Programme d'Investissement Prioritaire N°1, 10 000 hectares d'aménagements hydro agricoles seront destinés spécifiquement aux femmes et aux jeunes.</p>
	<p>Est-ce que le PNIA alloue un budget spécifique pour des programmes ou projets autonomes ciblant spécifiquement les femmes pour réduire les inégalités entre les sexes?</p>	<p>Oui</p>	<p>G2a</p>	<p>Dans le Programme d'Investissement Prioritaire N°9 de l'axe Amélioration de la résilience du PNIA, des projets budgétisés visent les femmes pour réduire l'inégalité dont elles font l'objet. Exemple: les formations spécifiques aux femmes sur la malnutrition.</p>
	<p>Quel est le pourcentage, le cas échéant, du budget du PNIA alloué aux interventions spécifiques ciblant les femmes (par exemple cible standard minimum de la FAO est de 30%)</p>	<p>Non</p>	<p>G0</p>	<p>Il n'existe pas de pourcentage du budget selon le genre.</p>
	<p>Est-ce que le PNIA inclut des mesures visant à faire appliquer la budgétisation selon le genre ?</p>	<p>Non</p>	<p>G0</p>	<p>Cet aspect n'est pris en compte</p>

Guide d'évaluation	Question	Réponse	Évaluation de l'égalité entre les sexes (mettre un code selon le système de notation genre)	Commentaire
<p>EFFICACITE (Réponses stratégiques et programmatiques efficaces)</p> <p>E1: capacité institutionnelle pour la programmation (genre)</p> <p>Systèmes de prestation de services et la capacité institutionnelle Cette section examinera comment le PNIA a abordé la question de l'accès égalitaire des hommes et des femmes aux services de vulgarisation agricole et autres et la capacité des systèmes de gestion de données et d'informations en matière de collecte et d'analyse de données ventilées par sexe et âge</p> <p>Une autre dimension clé est également le renforcement des capacités institutionnelles des organisations faitières et de leurs réseaux pour l'action collective, ainsi que la participation des femmes au sein de ces instances. Systèmes agricoles et alimentaires:</p> <p>Un accent particulier sera mis sur la façon dont le PNIA traite l'accès des femmes aux services agricoles, à la formation et au développement des chaînes de valeur</p>	Dans quelle mesure le processus du PNIA met à contribution le mécanisme institutionnel sur le genre (comme les points focaux genre) dans la préparation du document ?	Pas mis en contribution	G0	Les points focaux genre des ministères ne sont directement pas mis à contribution. Généralement, ce sont les directeurs qui participent aux discussions. De plus, les points focaux sont en léthargie, notamment ceux du Ministère de l'Agriculture.
	Y a-t-il des partenariats efficaces mis en place pour l'intégration du genre dans les politiques et programmes agricoles?	Pas constaté	G0	
	Dans quelle mesure la préparation du PNIA est informée par les rapports régionaux et nationaux pertinents sur le genre (comme par exemple les engagements en matière de genre dans ECOWAP + 10)	Pas constaté une prise en compte pertinente	G1	Dans le PNIA 2012-2015, l'incidence des rapports et des engagements aux textes internationaux sur le genre n'est pas pertinente.
	Dans quelle mesure le PNIA a prévu le renforcement des capacités institutionnelles des coopératives de femmes en matière de production agricole, de transformation des produits et d'entrepreneuriat agricole ?	Dans quelques programmes, ce renforcement des capacités existe	G2a	-Au niveau du Programme d'investissement Prioritaire N°1, il est prévu des petites irrigations réservées aux femmes et aux jeunes - Formation, conseil et appui techniques culturelles et élevage - Mise en place des unités semi-industrielles et formations des groupements, dont ceux des femmes.
	Est-ce que le PNIA a prévu le renforcement des capacités des femmes productrices en gestion post-récolte ?	Ces interventions concernent tout le monde	G0	
	Est-ce que le PNIA inclut des mesures pour le renforcement des capacités pour rendre les services de vulgarisation agricole et d'autres services sensibles au genre ?	Non	G0	
	Est-ce que le PNIA prévoit des activités de renforcement des capacités pour améliorer la disponibilité et l'utilisation de données ventilées par sexe et d'indicateurs sensibles au genre ?	Non	G0	
	E2: Suivi et évaluation	Existe-t-il des indicateurs sensibles au genre dans le cadre de suivi-évaluation ?	Non	G0
Y a-t-il un rôle pour la surveillance ou la collecte du feedback des femmes et des filles dans le cadre de suivi-évaluation ?		Non	G0	
Est-ce que les données ventilées par sexe sont utilisées pour mettre en évidence les différences d'impacts anticipés des programmes sur les hommes et les femmes?		Non	G0	

Guide d'évaluation	Question	Réponse	Evaluation de l'égalité entre les sexes (mettre un code selon le système de notation genre)	Commentaire
EFFICACITE: UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES E1: Gestion des ressources naturelles Cette section évalue la façon dont le PNIA traite la gestion efficace des ressources naturelles, la fourniture de services écosystémiques, et les systèmes intégrés tels que ceux liés à l'agroforesterie, ceux alliant l'agriculture et l'élevage et l'agriculture et l'aquaculture, selon la perspective de genre	Dans quelle mesure le PNIA a incorporé les principes de conservation des ressources naturelles et la biodiversité tout en utilisant le savoir indigène des femmes rurales?	Non	G0	
	Est-ce que le rôle et le statut des femmes sont pris en compte dans les processus de gestion des ressources naturelles?	Oui	G1	Dans certains Programmes d'Investissement Prioritaire: Valorisation des produits forestiers ligneux et non-ligneux, les femmes sont d'office associées car interviennent dans le secteur. De même, dans la restauration de terres et la préservation de l'environnement, elles sont associées.
	Existe-t-il des processus pour la gestion des sols et des semences qui intègrent les femmes?	Oui	G1	Dans la gestion des sols et des semences, les organisations paysannes, les groupements sont associés et les femmes sont représentées dans ces unions.
	Est-ce que PNIA prévoit des sources d'énergie alternatives pour les femmes afin de réduire la déforestation?	Oui	G2a	Il est prévu une vulgarisation de 322 000 foyers améliorés et énergie alternatives (charbon, gaz, solaire) au profit essentiellement des femmes – mais dans le bilan du PNIA, ces réalisations ne sont pas visibles.
	Est-il prévu pour le développement de systèmes agricoles intégrés?	Non	G0	
E2: L'efficacité technologique (utilisation de la main d'œuvre)	Est-ce que PNIA prévoit l'efficacité au niveau de la ferme (engrais, semences, outils, etc.) pour les agricultrices?	Oui	G1	Dans le plan de modernisation du système de production, il est prévu l'utilisation de semences améliorées, des kits agricoles.
	Est-ce que le PNIA prévoit la fourniture de technologies destinées à réduire la pénibilité des travaux et à accroître la productivité des femmes ?	Non	G0	
	Est-ce que le PNIA prévoit des formations pour promouvoir l'utilisation de technologies améliorées pour les femmes ?	Oui, mais pas que pour les femmes	G1	Dans certaines fermes et huileries semi-industriels... où certains groupements féminins sont exploitants, il est prévu des formations sur la maîtrise de la technologie.
	Est-ce que le PNIA prévoit la recherche sensible au genre sur les technologies liées à l'allègement des tâches ?	Non	G0	

Guide d'évaluation	Question	Réponse	Evaluation de l'égalité entre les sexes (mettre un code selon le système de notation genre)	Commentaire
<p>E3 Développement des chaînes de valeur et accès aux marchés</p> <p>Cette section analysera la façon dont les modèles économiques liés aux partenariats public-privé, les chaînes de valeur du secteur privé, et les marchés publics pour les produits, travaux et services agricoles traitent la question de l'égalité des sexes dans le PNIA</p>	<p>Y a-t-il des programmes et des initiatives qui lient les coopératives de femmes productrices et leurs réseaux aux marchés nationaux, régionaux et mondiaux</p>	<p>Oui, mais pas spécifiquement les femmes</p>	<p>G1</p>	<p>Il est prévu des mises en relation des organisations de producteurs d'homme et de femme (laiterie, unité de viande kilichi...) avec le marché national et régional.</p>
	<p>Y a-t-il des activités de renforcement des capacités des coopératives de femmes pour leur participation aux chaînes de valeur ?</p>	<p>Oui, mais pas spécifiquement les femmes</p>	<p>G0</p>	<p>Des renforcements de capacités sont prévus via les formations, la multiplication des groupements de producteurs, les appuis conseil sur toute la chaîne (production, transformation et commercialisation et mise en relation). Mais les femmes sont présentes naturellement dans ce secteur.</p>
	<p>Sont les réseaux de femmes en cours de renforcement de la participation chaîne de valeur?</p>	<p>Non</p>	<p>G0</p>	
	<p>Y'a-t-il des mesures destinées à accroître l'accès des femmes aux marchés publics (appels d'offre étatiques) pour la fourniture de produits et services agricoles ?</p>	<p>Oui, timidement, et cela concerne les hommes et les femmes</p>	<p>G1</p>	<p>Il y a des spots publicitaires télévisés et radiophoniques invitant, les entreprises privées, le public à acheter les produits des organisations de producteurs hommes et femmes.</p>
	<p>Est-ce que PNIA favoriser le flux d'investissement privé dans les entreprises de la chaîne de valeur des femmes?</p>	<p>Oui, mais pas que pour les entreprises des femmes, mais aussi pour les entreprises des hommes</p>	<p>G1</p>	<p>Dans le PNIA (2012-2015), il est prévu un partenariat public privé dans les chaînes de valeur mais cela n'a été mis en œuvre.</p>
	<p>Y at-il des mesures destinées à promouvoir le rôle des femmes dans la réduction des pertes postes récoltes dans le PNIA ?</p>	<p>Non</p>	<p>G0</p>	

Guide d'évaluation	Question	Réponse	Evaluation de l'égalité entre les sexes (mettre un code selon le système de notation genre)	Commentaire
IMPACT PROBABLE I1: L'emploi rural décent (4) Cette section examine la manière dont le PNIA traite les questions suivantes: les opportunités d'accès au travail décent tout en garantissant l'égalité des salaires; l'amélioration des conditions de travail dans les zones rurales, avec un accent particulier sur la protection de la maternité et l'élimination du travail des enfants; le développement des services de soins pour les ménages pauvres pour l'allègement des tâches et la réduction de la charge de travail domestique non rémunéré des femmes et des filles; la promotion des normes de sécurité et de santé au travail dans l'emploi rural agricole et informel; et l'extension de la protection sociale pour couvrir les petits producteurs/productrices et les travailleurs de l'informel rural.	Est-ce que la mise en œuvre du PNIA va accroître l'emploi des femmes rurales dans les nouvelles chaînes de valeur agricoles ?	Oui	G1	Oui, avec le renforcement de certaines activités où la femme est déjà présente. En plus, il est prévu d'étendre plusieurs secteurs d'activités des chaînes de valeur agricoles pour les deux sexes.
	Y a-t-il des initiatives visant à fournir des services de soins aux femmes agricultrices (etc. crèches pour la garde d'enfants, etc.)	Non	G0	
	Y aura-t-il réduction du travail agricole non rémunéré des femmes et du travail des enfants ?	Non	G0	
	Est-ce que NAIP va promouvoir l'intégration des femmes dans les cultures de rente ? (agriculture comme business)	Oui	G1	Dans certains programmes, notamment sur quelques périmètres d'aménagement hydro agricoles, des superficies sont réservées aux femmes. De même, elles sont aussi intégrées dans des organisations mixtes de producteurs, pratiquant des cultures de rente.
	Y aura-t-il des programmes de protection sociale pour les femmes dans l'agriculture ?	Non	G0	
	Y aura-t-il des mesures pour éliminer les conditions de travail défavorables des femmes dans l'agriculture et les chaînes de valeur? (exemple: contact avec des pesticides dangereux, absence de congés, conditions de travail précaires, etc.)	Non	G0	
	Existe-t-il des dispositions dans le document qui sont susceptibles de perpétuer encore les inégalités entre les sexes ?	Oui	G0	Oui, car dans la conception du document, il n'y a aucune approche sensible genre étoffée. Les femmes sont de fait intégrées dans les interventions sans objectif de réduire profondément l'écart d'inégalité existante.

Guide d'évaluation	Question	Réponse	Évaluation de l'égalité entre les sexes (mettre un code selon le système de notation genre)	Commentaire
I2: La sécurité alimentaire Cette section examine comment le PNIA traite l'éradication de la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition selon la perspective genre, y compris la réduction des pertes post-récolte et des gaspillages alimentaires	Y at-il une réduction de la proportion de femmes parmi la population en situation d'insécurité alimentaire?	Oui	G2a	Les interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire ont réduit le nombre de personnes (homme et femme) en insécurité alimentaire, avec une attention portée sur les femmes car étant à la base plus vulnérables.
	Y at-il une réduction de la proportion de femmes parmi la population souffrant de malnutrition?	Oui	G2b	Oui, il y a eu une réduction des femmes qui souffrent de malnutrition car le PNIA a distribué des kits d'élevage aux ménages vulnérables, notamment les femmes. Ou encore les transferts de nourriture, les transferts d'argent au profit des femmes.
I3: Faim Zéro	Indiquer les progrès accomplis vers la Faim Zéro pendant la mise en œuvre du PNIA		G2a	Entre 2011 et 2015, le taux des personnes en sécurité alimentaire s'est renforcé, passant de 56 à 61,8%, après s'être dégradé en 2013 (21,7%) suite à la crise alimentaire de l'époque. Vu la tendance des chiffres, globalement, la sécurité alimentaire des hommes et des femmes s'est améliorée avec la mise en œuvre du PNIA. Toutefois, entre 2011 et juin 2016, la malnutrition des enfants s'est passée de 13,3 à 14,8%. (15% seuil critique de l'OMS). Donc les efforts accomplis par le PNIA n'ont pas encore une assise structurelle pour contenir certains chocs de production comme les manques de pluies, les invasions acridiennes, etc.
VIABILITE Il s'agit de la stratégie de viabilité dans la traduction de la politique en actions concrètes, y compris le financement V1: L'inclusion financière Cette section examinera les mesures spéciales prises dans les PNIA pour assurer l'inclusion financière des femmes productrices et de leurs organisations dans l'entreprenariat agricole	Est-ce que le PNIA favorise l'accès aux finances pour les femmes productrices et entrepreneurs ?	Non	G0	Non, car je ne l'ai pas relevé durant mes entretiens et l'analyse des documents.
	Est-ce que le PNIA prévoit des partenariats avec des institutions financières pour favoriser l'accès des femmes aux finances ?	Non	G0	Dans le prochain PNIA probablement.
	Est-ce que le PNIA fait la promotion de l'inclusion financière à travers les organisations de productrices et leurs entreprises agricoles? (par exemple les <i>trust fund</i> pour les femmes)	Non	G0	

Guide d'évaluation	Question	Réponse	Évaluation de l'égalité entre les sexes (mettre un code selon le système de notation genre)	Commentaire
<p>V2: La résilience des systèmes agricoles et alimentaires</p> <p>Cette section concerne la promotion de l'agriculture durable et résiliente au climat selon la perspective de genre. Cette section examinera comment le PNIA aborde la résilience des systèmes agricoles et alimentaires selon la perspective de genre.</p>	Est-ce que les femmes sont renforcées pour pratiquer une l'agriculture intelligente au climat ?	Oui, mais pas que les femmes	G1	L'Etat mise progressivement sur les semences améliorées pour tout le monde (homme et femme).
	Est-ce que le PNIA soutient la sécurisation des biens des femmes ?	Oui, mais pas que les femmes	G1	Le PNIA dispose de quelques programmes qui sécurisent les biens de tout le monde (homme et femme), entre autres: le surplus agricole est stocké dans les banques céréalières, la vaccination du cheptel car entre 2011 et 2015, d'après le bilan du PNIA le taux de vaccination du cheptel total est passé de 49 à 71%.
	Est que les agricultrices sont soutenues dans les programmes d'assurance-récolte ?	Non	G0	

Annexe 2: Liste de présence à l'atelier de validation du rapport d'évaluation des secteurs de l'agriculture et du développement rural

Structure	Nom du participant	Email	Téléphone
Direction générale de l'agriculture	Mme Hassane Aissatou Cissé	aissacisse_hassan@yahoo.fr	96969423
Direction des études et de la planification MAG	Mme Djibey Ramatou	djibey.ramatou@yahoo.fr	96966126
Direction générale de l'élevage	Mme Daouda Mariama Bawa	mariamabawamoumouni@gmail.com	96966154
Haut-Commissariat à l'Initiative 3N	Bogari Zourkalleyni	bogarizourk@yahoo.fr	96946388
Institut Nationale des Statistique (INS)	Issaka Karimoune	kissaka@ins.ne	96974451
Ministère de l'environnement et du développement durable	Mme Kanta Aissa Amadou	aissa_amadou@yahoo.fr	89362689
	Abdou Sadou Oumarou	asomar74@yahoo.fr	96275615
Ministère de l'emploi et de la protection sociale	Nassirou Abdo	nazo502001@yahoo.fr	96402947
Code Rural	Oumar Zouera Also	zoueraa@yahoo.fr	90219656
Coopération Belge	Noura Sidi	noura.sidi@btcctb.org	97632828
PNUD	Issoufa Abdoul-Aziz	abdoul-aziz.issoufa@undp.org	91208347
FAO	Maliki Bachir	bachir.maliki@fao.org	90184562
	Ada Boureima Hadiza	hadiza.adaboureima@fao.org	90822314
	Solange Heise	solange.heise@fao.org	91889955
	Aziz Manzo, consultant pour l'évaluation	globa2@yahoo.fr	
Programme conjoint RWE	Halimatou Idi Moussa	halimatou.moussa@fao.org	90888812
Plateforme paysanne	Mme Halima Tiousso, secrétaire général du Collège des femmes de la Plate-forme paysanne du Niger	yarandobi@gmail.com	96892964
CARE	Adamou Aissa	Aissa.adamou@care.org	96639900

Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural

Les écarts entre l'engagement politique en faveur de l'égalité des hommes et les femmes et leur concrétisation, et la disponibilité limitée de données ventilées par sexe et d'indicateurs sensibles au genre pour éclairer l'élaboration des politiques et des programmes et l'allocation des budgets, contribuent à la marginalisation des femmes dans de nombreux secteurs. Le manque d'une situation de référence basée sur des données fiables empêche de mesurer les progrès accomplis vers l'autonomisation des femmes dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, le développement rural et la

gestion des ressources naturelles. Ce rapport a été conjointement préparé par la FAO et la Commission de la CEDEAO dans le cadre de leur projet de coopération technique sur « la réponse genre aux plans régionaux et nationaux d'investissement agricole pour relever le défi Faim Zéro dans la région de la CEDEAO ». Il révèle les disparités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès et le contrôle sur les moyens de production, les services, l'emploi et les marchés et leur impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et formule des recommandations politiques pour y remédier.

Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre
Complexe Sicap Point E, Immeuble C, 1er Etage
Avenue Cheikh Anta Diop, Angle Canal 4
BP 5802 Fann, Dakar, Sénégal
Tel: +221 33 825 03 27/33 825 02 33
Fax: +221 33 825 03 30
Email: egdc@ecowas.int or ccgd.egdc@orange.sn
Website: www.ccdg.ecowas.int

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Représentation de la FAO
Avenue du Fleuve Niger 1327 PL040 - Plateau I 11246
PO Box 11246, Niamey, Niger
Tel: +22720723965/20723362
Fax: +22720724709
Email: FAO-NE@fao.org
Website: www.fao.org/niger

ISBN 978-92-5-130452-5



9 789251 304525

18920FR/1/03.18